L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1494 - VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

BÂTIMENTS NEUFS OU EXISTANTS
« Générez des revenus supplémentaires grâce au photovoltaïque »
Etudes Conseils Réalisations Maintenances



Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
627 b rue de la pièce léger
21160 MARSANNAY LA CÔTE
Tel : 03.80.58.82.09
clef-energies@fclh.fr

Viande bovine



« Stop à la sinistrose ! »

Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB évoque la conjoncture de l'élevage et des marchés de la viande sur fond de rentrée syndicale. Certes la sécheresse sévit durement, augmente les charges des élevages et le stress des éleveurs, certes les cours de la viande pâtissent des importations de viande bovine et de la guerre des prix que se livrent les GMS... Mais certains signaux doivent permettre de voir plus loin : la baisse de la consommation de viande bovine n'est pas une fatalité et le travail de fond réalisé à l'export va porter ses fruits. Pour les représentants professionnels la ligne est donc claire : il faut agir de façon volontariste pour ouvrir de nouveaux marchés et en rouvrir d'autres ; il faut combattre la sinistrose par des actions concrètes et une offensive sur tous les terrains. *p. 9*

Encarts: Aviva assurances (sur certains cantons) - Supplément Terres d'élevage (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Chambre d'agriculture

La sécheresse s'amplifie



Nièvre

› Fête de l'Agriculture

Une journée réussie



Yonne

› Série d'incendies criminels

Des agriculteurs désemparés





Sommaire

Côte-d'Or

04 • Reproducteurs Charolais: Dix jours intenses
05 • Chambre d'agriculture: La sécheresse s'amplifie
06 • Récoltes: Tributaires de la météo
07 • Syndicalisme: Les revendications FDSEA-JA

Nièvre

08 • Fête de l'Agriculture: Une journée réussie
09 • Viande bovine: *« Stop à la sinistrose ! »*
10 • Rencontres ovines: Travailler sereinement avec ses brebis
11 • Tournesol: La campagne se termine

Yonne

12 • Journée Innov'Action: H'Api agri: des couverts et des abeilles
13 • Gaec du Beau Sablon: Des agriculteurs désemparés face à une série d'incendies criminels
14 • Loup: De nouvelles victimes du prédateur

France-Monde

15 • Dégâts de sanglier: *«Nous voulons donner un coup d'arrêt à cette situation !»*
16 • Élections aux Chambres d'agriculture 2019: FNSEA et JA lancent leur projet de campagne

Filières

17 • Cultures Lutte contre les altises adultes sur colza: Anticiper, observer et réagir

Infos Services

18-19 • Analyses & Tendances
20-22 • Petites annonces
23-26 • Annonces légales
27 • Paroles de jeune

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication: Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef: Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction: Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN: 1969-8232
Dépôt légal: à parution - Tirage moyen par numéro: 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel: 103 € - Prix au numéro: 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier: France / Belgique - Taux de fibres recyclées: 91 %
Certification: PEFC/FSC - « Eutrophisation »: P tot 0,01 kg/tonne

Communiqué

Alerte : Sécheresse exceptionnelle !

La profession agricole, réunie ce jour (N.D.L.R.: lundi 17 septembre) en bureau de chambre régionale d'agriculture :
- Fait le constat de la situation particulièrement préoccupante dans laquelle se trouvent de très nombreuses exploitations agricoles de la région en raison de l'exceptionnelle sécheresse estivale et automnale connue cette année,
- Alerte sur la situation financière extrêmement dégradée à laquelle est confrontée une grande majorité des exploitations, notamment en polyculture-élevage, en raison de l'absence depuis de trop nombreuses années de prix rémunérateurs, ne leur permettant plus de surmonter par leurs propres moyens de tels aléas,
- S'inquiète vivement des conséquences du changement climatique sur l'avenir des filières et le développement des territoires,
- Affirme sa volonté de poursuivre et d'amplifier ses travaux concernant l'adaptation de la conduite des exploitations à la nouvelle donne climatique en lien avec les partenaires de la recherche notamment,
- Interpelle les Pouvoirs publics sur les nécessaires mesures conjoncturelles fortes à mettre en œuvre dans les plus brefs délais afin de permettre aux exploitants touchés de surmonter cette crise exceptionnelle,
- Attend avec impatience les réponses qui s'imposent, proportionnées à l'ampleur de cette situation.

COMMUNIQUÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE BFC

en bref

Trois nouveaux cas de peste porcine africaine en Belgique

Le ministère français de l'Agriculture a confirmé à Agra Presse, le 17 septembre, la découverte de trois nouveaux cas de peste porcine africaine (PPA) dans la région belge d'Etalle, celle-là même où deux premiers cas avaient été révélés le 13 septembre dernier. Dans un communiqué commun du 17 septembre, la FNSEA et la FNP *« demandent que de vraies mesures soient prises pour réguler la population de sangliers sur notre territoire : tirs à l'affût en zone frontalière, mais surtout intensification de la pression de chasse sur le reste du territoire où la prolifération massive est partout dénoncée (…) L'arrivée de la maladie dans l'ouest de l'Europe doit servir d'électrochoc aux pouvoirs publics : il devient plus que nécessaire d'accélérer les contacts politiques pour discuter du principe de régionalisation dans les certificats sanitaires qui régissent les échanges commerciaux avec les Pays-Tiers ».*

PRI info

Côte-d'Or « Je transmets mon exploitation. Et vous ? »

Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Christophe Bossaron à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 40 15 (accueil financé par l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Répertoire Départ Installation : pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé

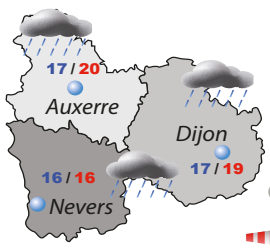
Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite. Contactez Marc Abonnet, Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03.86.94.21.95

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 21 Septembre

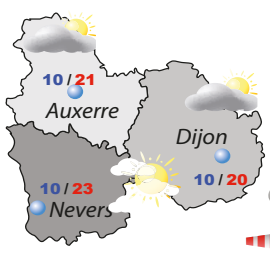


Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 15 à 21°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Matthieu
Soleil : 07h36 - 19h52
Lune : 18h37 - 03h29

Samedi 22 Septembre

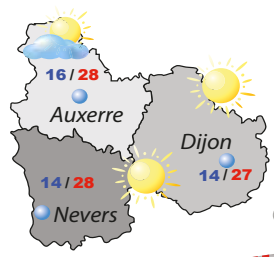


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 19 à 22°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Maurice
Soleil : 07h38 - 19h50
Lune : 19h06 - 04h30

Dimanche 23 Septembre



Agréable
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce, avec quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 26 à 29°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Constant
Soleil : 07h39 - 19h48
Lune : 19h32 - 05h33

Prévisions à 7 jours

Lundi 24 Septembre au Mercredi 26 Septembre
Un temps ensoleillé pour ces prochains jours.
Vents : Nord-Est à 30 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 17 à 19°C

Du Jeudi 27 Septembre au Dimanche 30 Septembre
Le soleil sera bien présent et parfois accompagné de quelques nuages de beau temps.
Vents : Est à 30 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 21 à 23°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Projet de loi Egalim

Le gouvernement tient sa ligne

Le gouvernement est parvenu à faire respecter la ligne qu'il s'était fixée lors de la seconde lecture par les députés du projet de loi Agriculture et Alimentation. Quitte à décevoir l'ensemble des syndicats agricoles. Ceux-ci souhaitent notamment que l'État soit plus présent dans l'élaboration des indicateurs de prix et de coûts de production.

Qu'il s'agisse du glyphosate – que le texte n'évoque toujours pas – ou des indicateurs de prix et coûts de production – dont les interprofessions restent entièrement responsables –, le gouvernement a su faire respecter sa ligne par les parlementaires, lors de la seconde lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi Agriculture et Alimentation, qui s'est achevée le 14 septembre. Le texte a subi peu de changements, et encore moins en provenance de l'opposition ou de la profession agricole.

Concernant les indicateurs qui apparaîtront dans les contrats *« nouvelle génération »* tout au long des filières, le ministre de l'Agriculture martèle depuis des semaines qu'il ne souhaite pas que les pouvoirs publics interviennent dans leur fixation, incluant dans le giron « public » l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM). Une lecture que conteste la profession, qui voit dans l'OFPM un organisme « indépendant ».

Leurre ou consensus

A la recherche d'un *« consensus»*, le rapporteur Jean-Baptiste Moreau a mis sur la table un amendement contraignant les interprofessions à élaborer et diffuser des indicateurs de coûts de production et de prix, et réservant un rôle de conseil à l'OFPM. Le texte a été adopté après avis favorable du gouvernement.

Une main tendue qui ne satisfait ni les députés d'opposition, ni le syndicalisme majoritaire, qui demandent des sanctions en l'absence d'indicateur : *« L'obligation maintenant affichée pour les interprofessions de produire ces indicateurs n'est malheureusement qu'un leurre dans la mesure où rien n'est prévu si cette obligation n'est pas satisfaite »*, ont commenté la FNSEA et les JA dans un communiqué.

L'examen a toutefois apporté quelques nouveautés. Il est prévu que les chartes d'engagement sur l'usage des produits phytos à proximité des habitations soient désormais élaborées *« après concertation»* avec les riverains et à l'échelle départementale.

Les menus végétariens à l'essai

Les députés ont également convenu d'interdire, à compter du 1er décembre 2020, *«la production, le stockage et la vente de produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives interdites par les autorités communautaires»*. Ils rappellent que *«certains produits phytopharmaceutiques sont en effet fabriqués en France puis exportés en dehors de l'Union européenne, alors que leur utilisation est interdite en Europe»*.

Les députés ont enfin prévu d'imposer l'introduction d'un menu végétarien au moins une fois par semaine dans les cantines scolaires. Il s'agit pour l'heure d'expérimenter la disposition pendant deux ans, et d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de menus à base de protéines végétales.

L'ensemble des syndicats agricole a affiché sa déception après l'examen. La FNSEA et les JA restent toutefois dans l'expectative. *«Il est encore un peu tôt pour dresser le bilan définitif d'une loi qui va connaître dans les jours qui viennent une nouvelle lecture au Sénat, et dont plusieurs ordonnances sont encore à dévoiler, particulièrement celle qui concernera les prix abusivement bas»*, commentent la FNSEA et les JA dans un communiqué commun le 17 septembre.

Quoi qu'il en soit, les deux syndicats craignent que *«les propos répétés du Président de la République»* sur la fin de *«la spirale des prix toujours moins-disants»* ne soient *«finalement qu'une incantation»*.

AGRA PRESSE

Les syndicats minoritaires restent sur leur faim

À la suite de la nouvelle lecture du projet de loi Agriculture et Alimentation, Bernard Lannes, président de la Coordination rurale, dénonce, dans un communiqué de presse du 17 septembre, *« une loi qui n'aura pas plus d'effet sur le revenu des agriculteurs que la charte signée l'an dernier »*. Le syndicat demande la mise en place d'un prix plancher et regrette que le projet de loi ne présente aucune avancée quant aux méthodes de détermination du prix basée sur le coût de production. Pour la CR, *« il est impossible d'assurer la rentabilité suffisante de ce métier si le coût de production ne représente pas au minimum le prix plancher en deçà duquel l'acheteur ne peut descendre »*. De son côté, la Confédération paysanne regrette, dans un communiqué, de devoir *«faire avec une loi sans goût ni saveur qui ne pose pas les bases d'un revenu paysan»*. Pour la Conf', ce texte manifeste un *«désengagement de l'État (...) dramatique»*. Le syndicat estime que *«la responsabilisation attendue des différents acteurs est un mirage auquel nous ne croyons plus tant la discussion interprofessionnelle est tronquée par le déséquilibre des forces en présence»*.

La lecture définitive pourrait avoir lieu le 2 octobre

La date de la lecture définitive du projet de loi Agriculture et Alimentation n'est pas encore confirmée, mais pourrait avoir lieu le 2 octobre, indiquent les services de l'Assemblée nationale le 18 septembre. La lecture définitive se tient à l'Assemblée nationale, après la seconde lecture du Sénat. Cette ultime discussion portera sur le texte tel qu'adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale, le 14 septembre. Les députés ne peuvent déposer que des amendements préalablement adoptés par le Sénat en seconde lecture. La lecture définitive est précédée d'un rapide passage en commission, uniquement pour avis, c'est-à-dire sans modification du texte.

Sécheresse

L'appel des départements sinistrés

Face au silence et à l'indifférence, les départements du Grand Est et de la Bourgogne Franche-Comté, les plus touchés par la sécheresse, lancent un appel à la mobilisation pour faire face à cette crise. Si cette sécheresse est unique par son ampleur, elle est surtout unique par l'absence de réponse du ministre de l'Agriculture.

Depuis plusieurs années, l'État s'est dégagé, en grande partie, des dispositifs calamités, pour les faire porter soit par l'Europe (assurance récolte) soit par les agriculteurs eux-mêmes fonds calamités, assurances, Oui, mais faut-il pourtant qu'il s'en lave les mains, alors que de nombreux systèmes ne sont pas bien couverts ? Aujourd'hui, avec cette sécheresse sournoise qui a commencé en juin pour aller jusqu'en septembre, la première préoccupation des éleveurs, c'est l'affouragement des animaux et la nécessité d'avoir assez d'aliments pour tenir jusqu'au printemps prochain.

La sécheresse a d'abord touché les prairies, avec des pertes économiques importantes pour les éleveurs obligés d'utiliser leurs stocks début juillet pour alimenter leurs animaux. Mais elle a poursuivi ses effets destructeurs pour les cultures de printemps avec des demi-récoltes pour le maïs ou le soja. Pas d'accalmie fin août ; la sécheresse a poursuivi son travail de sape avec les nouveaux semis de colza incapables de lever faute d'une pluviométrie suffisante.

Des pays comme l'Allemagne ont mis en œuvre des plans d'urgence avec 340 millions dans la balance. 15 pays ont déjà obtenu, auprès de Bruxelles, des dérogations pour les surfaces d'intérêt écologique. Seule la France a demandé à ses agriculteurs d'effectuer des dépenses inutiles en semant malgré la canicule.

Après la mobilisation dans tous les départements, les visites de terrain et l'écoute des préfets, des parlementaires, des administrations, des représentants des collectivités, il faut maintenant éviter une catastrophe économique. Tous les niveaux de décisions sont concernés pour apporter des réponses concrètes aux agriculteurs fragilisés par cet aléa.

Face au silence du ministère, nous réitérons les demandes suivantes :

• Mesures à très court terme

Au niveau européen :

- Des dérogations collectives élargies pour les surfaces d'intérêt écologique comme pour les pièges à nitrates.
- Un taux de 90 % pour les avances sur les aides Pac versées à la mi-octobre.
- Le rehaussement du plafond des aides de minimis.

Au niveau français :

- Des dégrèvements de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour les parcelles touchées par la sécheresse.
- Des enveloppes supplémentaires pour les caisses de la MSA des départements touchés, permettant la prise en charge partielle des cotisations sociales des agriculteurs fragilisés par cette calamité.
- Des aides aux transports pour la paille et le fourrage pour les éleveurs des départements concernés.
- La mise en place accélérée de la procédure des calamités, avec une actualisation des critères pour mieux prendre en compte les pertes subies par les agriculteurs : augmentation des factures d'eau, achats de fourrage, perte de qualité des fourrages, et une meilleure prise en compte des systèmes durables (polyculture élevage,
- La mobilisation de la cellule export pour dynamiser les marchés.
- Des assouplissements pour les jeunes agriculteurs qui ne pourraient pas atteindre le revenu disponible et toutes autres complications administratives liées à ces pertes de revenu.

Au niveau local :

- Des conventionnements permettant aux départements, aux régions et autres collectivités de pouvoir intervenir et compléter le dispositif.
- L'adaptation des cahiers des charges pour faire face à l'aléa climatique (AB, AOP et IGP).
- La mobilisation des organisations professionnelles agricoles avec des mesures adaptées pour faire face aux difficultés des exploitants.

• Des mesures à moyen terme

Dans le cadre du grand plan d'investissements, il faut prévoir des moyens spécifiques pour s'adapter au changement climatique avec :

- Des aides aux bâtiments d'élevage, au stockage du fourrage et du grain, pour les réserves en eau,
- Des soutiens pour la recherche appliquée et la sélection de nouvelles variétés plus résistantes,

Avec des prix toujours plus bas, les agriculteurs n'ont pas les moyens de faire face à des crises successives. Seules la prise en compte réelle des coûts de production et une meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein des filières permettront aux agriculteurs de retrouver de réelles perspectives.

COMMUNIQUE FRSEA



Reproducteurs Charolais

Dix jours intenses

Concours, journées commerciales, ventes aux enchères, portes ouvertes : les rendez-vous de la race Charolaise se multiplient en cette rentrée.

La période des vêlages n'a pas encore débuté pour la plupart des éleveurs, mais le calendrier de certains est déjà bien rempli. L'automne arrive et les manifestations de la race Charolaise s'enchaînent. Tout juste revenus du concours national des veaux de Magny-Cours, Vincent et Geoffrey Froidurot rempilent ce samedi 22 et ce dimanche 23 septembre pour le concours national adultes qui se tient à Poitiers. Les deux éleveurs de Jours-lès-Baigneux font le déplacement avec trois bêtes. Indiana, vache emblématique de leur exploitation avec ses titres à Paris, Cournon, Moulins et Semur, est logiquement de la partie, avec son veau, fils de Montblanc. Le troisième bovin est un taureau de 18 mois jugé *«très prometteur»*, nommé Nid d'amour et acheté l'an passé à la vente nationale du Marault. Le Gaec Froidurot participe tous les ans aux concours nationaux et tente de *«jouer le jeu»* à chaque occasion. *«Les éleveurs de l'Ouest s'étaient rendus en nombre chez nous, au concours national de Saulieu en 2012. Nous essayons d'en faire autant, même si cela représente parfois d'importants déplacements»*, commente Vincent Froidurot, de retour de Magny-Cours avec deux deuxièmes prix, un troisième prix et plusieurs contacts commerciaux.


Nid d'amour, taureau de 18 mois, est en lice ce samedi.

Direction Charolles

Le Gaec Froidurot participera à la vente aux enchères d'automne de Charolles dans la foulée de Poitiers, mercredi 26 septembre, avec deux veaux sélectionnés pour ce rendez-vous. L'élevage côte-d'orien ouvrira ses portes le week-end suivant, vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 septembre, lors des journées commerciales de la Fédération Charolaise de Côte-d'Or. Une quarantaine de veaux d'un an et sept taureaux de 18 mois seront proposés à la vente à Jours-lès-Baigneux, dans un cadre propice aux échanges. *«Les visiteurs verront les animaux au pré, dans leur élément naturel, avec leurs mères. Cela représente un avantage indéniable par rapport aux ventes lors des concours. Derrière l'achat d'un veau, il faut toujours avoir une bonne vache. Modèles élevage, modèles mixtes, modèles viande : nous avons de quoi satisfaire tout le monde»*, souligne Vincent Froidurot.

Tarifs de circonstance

L'ambiance sera conviviale et un bel accueil sera réservé aux visiteurs. Les prix de vente, eux, tiendront compte de la conjoncture comme le précise l'éleveur de 52 ans : *«nous adaptons logiquement les tarifs. Avec la sécheresse, les éleveurs sont obligés d'acheter beaucoup d'aliments et ont donc moins d'argent à mettre dans un taureau»*. Un autre rendez-vous est d'ores et déjà programmé, en novembre, au concours HBC du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois, au cours duquel 22 bêtes devraient être présentées par les deux Côte-d'oriens. Devant cette multitude de sorties promotionnelles, les membres du Gaec Froidurot ne participeront pas au Sommet de l'élevage de Cournon du 3 au 5 octobre. *«Nous serons en plein dans les semis, nous devons faire des choix. Nous ne devrions pas non plus aller au concours de l'Auxois sud le 27 octobre à Créancey. Ce week-end-là, du 26 au 28 octobre, nous organiserons nos portes-ouvertes pour la trente-septième année consécutive»*, mentionne Geoffrey Froidurot, 24 ans, installé depuis trois ans sur la ferme après l'obtention d'un BTSA à Fontaines en Saône-et-Loire.


Le Gaec Froidurot, présent à Magny-Cours le 5 septembre, sera ce week-end à Poitiers.

AURÉLIEN GENEST

Fédération charolaise Douze autres participants

En plus du Gaec Froidurot, douze autres élevages participent les 28,29 et 30 septembre aux journées commerciales de la Fédération charolaise. Chacun d'entre eux apparaît sur une vidéo disponible sur cote-dor.chambagri.fr. Voici la liste et les contacts : EARL Gabory Bruno (Jeux-lès-Bard, 06 87 43 40 33), EARL Lechenault Yves (Foissy, 06 68 67 74 41), EARL Poillot Boyer (Vandenesse-en-Auxois, 06 07 35 67 46), EARL Tursin (Villargoix, 06 73 95 62 82), Gaec Baulot Yannick et Xavier (Villars-et-Villenotte, 06 70 12 20 09), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 77 00 86 27), Gaec de Pergeot (Chatellenot, 06 24 69 61 13), Gaec Menetrier-Parizot (Avosnes, 06 88 00 66 35), Gaec Mimeur (Thoisy-le-Désert, 06 72 00 34 70), François Lucand (Molphey, 06 76 52 81 85), Guy Perrin (Saint-Léger-de-Fougeret, 06 87 48 78 23), SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey, 06 80 98 96 57).

Journées commerciales

Une première participation

Lucie Poillot, du village Vandenesse-en-Auxois, participera pour la toute première fois aux journées commerciales de la Fédération charolaise de Côte-d'Or. L'éleveuse de 36 ans ouvrira les portes de sa ferme vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 septembre, les visiteurs pourront se rendre au sein de son exploitation sans le moindre rendez-vous.

Lucie Poillot, nouvelle adhérente du service commercial de la Fédération Charolaise, a profité d'un bon lot de veaux cette année pour se lancer : *«C'était l'occasion de franchir le cap, même si j'aurais pu le faire bien avant. J'ai eu des retours très positifs sur ces journées, de la part d'autres participants. Ce dispositif est un moyen supplémentaire de vendre des animaux et de valoriser son travail. Pour les acheteurs, il permet de voir évoluer l'ascendance des veaux dans les prés, c'est une garantie supplémentaire»*. La jeune Côte-d'orienne proposera une dizaine de veaux de l'année et un taureau de dix-huit mois. *«Il y a de quoi satisfaire toutes les attentes avec du vêlage facile, des animaux typés viande, d'autres plutôt mixtes élevage/viande»*, annonce l'éleveuse. Les tarifs, à discuter selon les veaux, tourneront aux alentours de 2 300 euros. Comme dans les douze autres fermes de ces journées commerciales, il y aura de quoi se restaurer et prendre le verre de l'amitié, même si aucun achat n'est effectué ! Tous les reproducteurs proposés à la vente lors de ces journées commerciales sont inscrits au HBC et présentent des garanties sanitaires, de race pure et de performances.



Chambre d'agriculture

La sécheresse s'amplifie

La grande préoccupation du moment a alimenté bon nombre de discussions lors de la session de la Chambre d'agriculture, vendredi dernier au lycée de Plombières-lès-Dijon.

Encore une année atypique. Après un printemps très arrosé, une grande sécheresse est arrivée et n'en finit plus d'inquiéter. «*Certains secteurs n'ont plus reçu la moindre goutte d'eau depuis le 10 juin*», a rappelé le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la semaine dernière à Plombières. Couplée à de fortes chaleurs, ces conditions climatiques ont impacté le potentiel des grandes cultures et anéanti la pousse de l'herbe, rendant obligatoire l'affouragement des animaux dès le mois de juillet. «*Cette sécheresse est très particulière*», décrit Vincent Lavier, «*elle est intervenue rapidement et tardivement, ne laissant que très peu de possibilités aux exploitants. Les foins et les moissons ont été précoces et n'ont pas laissé le temps de trouver des solutions de substitution, en anticipant par exemple les besoins en paille ou en semant des couverts. Nous avons également fait face à une demande inédite des pays du nord de l'Europe, confrontés à la même problématique. Des opérateurs étrangers sont venus s'approvisionner très tôt dans notre pays. Aujourd'hui, la paille se raréfie et ses prix flambent, alors qu'environ une année et demie de récoltes de fourrages sera nécessaire pour attendre la mise à l'herbe des animaux en avril 2019. Aucun agriculteur ne sera mesure de l'assurer, d'autant que rien ne sera récolté cet automne. Compte tenu de l'état des trésoreries des exploitations, avec en plus des factures en eau qui s'annoncent très élevées, les éleveurs ne pourront pas s'en sortir seuls, c'est une certitude*».

Savoir anticiper

Vincent Lavier a évoqué la tenue d'une réunion régionale, quelques jours plus tôt en présence des services de l'État : «*tous les leviers qui pourront être actionnés le seront, je pense notamment à la procédure calamités et au dégrèvement de la TFNB. Les collectivités territoriales ont conscience qu'il va falloir mettre la main à la poche, elles ont envie d'assurer leur part de soutien. Même si la loi Notre ne facilite pas les choses, notre Département a envie de soutenir l'agriculture. Je ne doute pas que la Région, avec les moyens dont elle dispose, le fasse aussi. À ce titre, nous demandons aux services de l'État d'assurer une coordination entre la Région et le Département, tous les chantiers possibles doivent être explorés pour soutenir les exploitants*».

Une réflexion à plus long terme s'impose également d'après le président de la Chambre d'agriculture. La possibilité de constituer des retenues collinaires doit «*enfin pouvoir voir le jour*». Une adaptation des systèmes d'exploitation au changement climatique doit faire l'objet d'une grande réflexion : «*nous avons l'obligation de devenir plus autonomes face aux aléas. Un important travail est à mener sur les variétés fourragères, cette piste est déjà étudiée avec la Chambre régionale. Nous n'allons pas trouver une variété d'herbe qui continuera de pousser sans eau et sous 40 °C, mais je suis certain qu'il existe des marges d'adaptation. Le stockage du foin et de la paille doit faire l'objet d'un raisonnement collectif*». AG



Vincent Lavier, au micro, a invité les services de l'État à assurer un rôle de coordination entre le Département et la Région, afin d'explorer tous les chantiers possibles pour venir en aide aux agriculteurs.



Mais aussi : bien d'autres sujets ont été discutés lors de cette session, comme l'essor de l'agriculture biologique en Côte-d'Or. Les conseillers de la Chambre d'agriculture ont présenté les différentes productions du département, avec leurs itinéraires techniques et leurs débouchés. L'arrivée de la peste porcine à quelques kilomètres de la frontière franco-belge a été un autre dossier abordé, en présence du GDS.

Parmi les interventions

Fabrice Faivre : ***«Le climat change, et il change très vite. Dans une telle situation, l'adaptation reste la meilleure arme. Des pistes doivent être étudiées avec, peut-être, la création de bâtiments d'élevage plus économes en paille, ou encore le retournement de prairies naturelles pour laisser place à une vraie culture de l'herbe. Sans doute nous faut-il un vrai plan de stockage, collectif, pour faire face à ce type de sécheresse qui risque fort de se reproduire dans les années à venir. Il y a aussi et surtout un vrai sujet sur le stockage de l'eau, il en va du développement de notre agriculture. La sécheresse actuelle ne touche pas toutes les régions : si la Bretagne et les pays de la Loire étaient touchés, ce sujet ferait beaucoup plus parler. Le ministre et les services de l'État ont pris du retard sur le dossier qui n'a malheureusement pas été anticipé. Aujourd'hui, il nous faut des réponses efficaces et rapides. Les prévisions météo des quinze prochains jours n'annoncent pas de précipitations. La campagne est morte».***

Nicolas Michaud : ***«Le fonctionnement de la cellule de veille dans le secteur de la Saône a été désastreux cette année, nous avons eu à faire à des services de l'État en mode technocratique, pas du tout en phase avec le milieu. La Dreal a brillé par son absence. Le 1er juillet, nous avons demandé quelle était la corrélation entre le niveau des nappes et celui des rivières : nous n'avons, à ce jour, reçu aucune réponse. Autre point : la station du châtelet, nous le redisons depuis dix ans, est totalement caduque. Elle est faussée par l'activité touristique. Son gabarit est énorme, il faudrait mettre 180 bateaux pour l'optimiser. Aujourd'hui, chaque ouverture de l'écluse fait perdre 7 500 m³ d'eau. Pour comparer, mes besoins en irrigation pendant quatre mois ne représentent que dix ouvertures de ce type. Beaucoup de choses n'ont pas fonctionné cette année. Récemment, il a fallu se bagarrer pour que la Bièvre ne passe pas en crise, heureusement il a plu 25 mm… On nous demande une étude d'impact de nos puits de pompage en zone de captage : quelle sera l'utilité, à part faire dépenser 2 000 euros pour chaque irrigant ? L'arrêté cadre doit être impérativement revu pour 2019, la Chambre d'agriculture ne le signera pas s'il reste ainsi. L'eau est un enjeu pour tout le monde, nous devons pouvoir la stocker et ne pas attendre de tirer la langue pour réagir. Messieurs les politiques, du bon sens et du courage ! La Côte-d'Or est une tête de bassins, c'est à nous de montrer l'exemple».***

Jean-Pierre Fleury : ***«Nous avions énormément d'eau il y a quelques mois, celle-ci a totalement disparu car elle n'est pas stockée. Devant tous les problèmes que cela engendre, qui en porte aujourd'hui la responsabilité ? À un moment donné, il va falloir trouver des responsables. Vraiment, le stockage de l'eau et des fourrages sont des enjeux fondamentaux. Notre rencontre avec le préfet s'est bien passée, nous attendons des avancées concrètes, dès cet automne. Pour la sécheresse, nous ne sommes malheureusement pas dans une région qui pèse. Nous aurions un Le Drian dans la région, la situation bougerait beaucoup plus, j'en suis persuadé. Le ministre, lui, sous-estime largement la situation, cela est fort regrettable. Une course contre la montre débute pour pouvoir arriver au printemps prochain. Le marché de la paille est aujourd'hui fermé, nous sommes pourtant partis pour une longue période de huit mois. De gros problèmes de disponibilités vont se faire ressentir courant février. Par rapport au dégrèvement foncier, Bercy doit se bouger».***

Communiqué des irrigants

La situation hydrologique des cours d'eau, relevée par la Dreal Bourgogne-France-Comté, a commencée à décrocher mi-juillet, avec des dépassements de seuils d'alerte sur deux secteurs du bassin RMC (Saône et Bèze-Albane) et trois secteurs du bassin SN (Arroux-Lacanche, Seine, Ource-Aube).
La première cellule de veille de 2018 organisée le 19 juillet a débouché après discussions à la prise du premier arrêté de restrictions limitant certains usages de l'eau sur les secteurs concernés et application des mesures générales aux particuliers du département. La situation hydrologique, malgré des pluies d'orage, mais très localisées, s'est dégradée progressivement et a entraîné la prise de trois autres arrêtés de restrictions. Le dernier en vigueur étant celui du 23 août. Les arrêtés de restrictions des usages de l'eau sont pris après discussions en cellule de veille et validation par Mr le Préfet. Les discussions permettent de comparer les données de la Dreal au contexte du terrain.
La cellule de veille réunit selon les besoins, les représentants de : ARS, Dreal, DDT, préfecture, Chambre d'agriculture, syndicat des irrigants, fédération de la pêche, AFB, syndicat de bassin, maires, Météo France, VNF.
Lors de la réunion du 6 septembre, la présentation par la DDT des données de la Dreal, a montré le passage en seuil de crise du bassin de la Bièvre, avec de réelles incidences sur l'irrigation. Malgré de grosses pressions de l'administration, nous nous sommes battus pour ne pas accepter un nouvel arrêté allant dans ce sens, pour les raisons suivantes:
le dépassement de seuil était limite, un jaugeage réalisé par le Syndicat de la Vouge, le week-end avant la réunion indiquait des données bien au-dessus du seuil. Notre connaissance du terrain nous a donné raison à la vue du dernier relevé du 17 septembre avec un relevé au niveau du seuil d'alerte. Nous demandons à chaque réunion de cellule les données sur les niveaux de nappe, pour que les arrêtés soient au plus proches de la réalité. Devant les freins répétés des services de l'administration nous interpellerons prochainement le préfet.
Il en est de même, sur le positionnement de la station de référence pour le bassin de la Saône : Le Châtelet.
Elle subit les activités des écluses induisant des données erronées sur la véracité du niveau du cours d'eau et n'est en aucun cas représentative du niveau de la Saône dans laquelle les pompages d'eau pour l'irrigation se font. Sachez que nous sommes toujours attentifs aux intérêts des agriculteurs et nous œuvrons continuellement contre les excès de l'administration y compris les provocations du style : communication dans le Bien Public de vendredi 7 septembre avec la publication des niveaux d'eau dans les cours d'eau avant validation par nous-mêmes.

PASCAL CHADOEUF
PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES IRRIGANTS

Récoltes

Tributaires de la météo

Les métiers agricoles dépendent, depuis toujours, des conditions météorologiques. Ce constat prend encore plus d'ampleur avec le changement climatique.

Le printemps a été plus qu'humide, l'été plus que sec. *«Nous ne connaissons que des extrêmes depuis plusieurs années, 2018 en est encore un bel exemple»*, déplore Alban Maillotte, agriculteur résidant Marliens et exploitant à Longecourt-en-Plaine. Rencontré le 10 septembre dans son soja, le producteur de 50 ans reconnaissait payer de plein fouet l'évolution de la météo. *«Les récoltes de fin juin début juillet étaient déjà très moyennes, avec une qualité plus que limite et des rendements inférieurs à ceux de l'an passé. Il manque 10 q/ha en blé et en pois d'hiver, certaines parcelles d'orges de printemps n'ont donné que 50 q/ha. La moyenne en moutarde n'est que de 16,5 q/ha. L'excès d'eau du printemps est, bien sûr, la raison principale de ces résultats»*, commente l'exploitant. La dernière culture à récolter cette année, le soja, l'a été la semaine dernière, avec des déceptions à mettre à l'actif, cette fois, du manque d'eau. Le rendement de l'EARL La grand fin ne dépassait pas les 15 q/ha en terres sableuses, contre un résultat nettement meilleur dans les bonnes terres, de l'ordre de 45 q/ha. *«Je vais finir à moins de 30 q/ha, je serai loin des 38 q/ha de moyenne de l'an passé, ou encore des 40 q /ha de 2016. J'ai la chance de pouvoir irriguer, deux tours d'eau de 40 mm ont été nécessaires cette année. Sans eau, les terres sableuses n'auraient même pas donné 10 q/ha. Ailleurs, les volumes auraient été deux fois moins importants»*, relève l'adhérent du syndicat des irrigants.



Le soja a souffert de la sécheresse, ses rendements variaient du simple au triple la semaine dernière à Longecourt-en-Plaine.

Inquiétudes pour les semis

La sécheresse perdurait encore il y a quelques jours, avec des effets néfastes sur la levée du colza. *«Cela devient très inquiétant»*, poursuit Alban Maillotte, *«les graines sont intactes dans les terres les plus argileuses. Dans les limons battants, la levée s'est réalisée mais les plantules ne poussent quasiment pas avec le manque d'eau. La situation est préoccupante car les altises sévissent, ces insectes viennent piquer les plantules et les affaiblissent. Les traitements sont donc indispensables, c'est une vigilance de tout instant»*. Les prochains travaux dans les champs s'intéresseront aux semis de moutarde, programmés entre le 20 et le 25 septembre : la levée pourrait être timide si le temps n'évolue pas, avec le même risque de piqûres d'altises. *«Nous avons beau travailler à l'identique d'une année sur l'autre, la météo reste le seul facteur qui établit le rendement»*, assure Alban Maillotte, *«notre métier est particulier : nous ne connaissons pas le rendement de nos futures moissons, ni même les prix de vente. En revanche, nous connaissons les charges, à un moment ça ne passe plus… Cette année, pour ne rien arranger, j'ai vendu 75% de mon blé en juillet. Si je l'avais fait un mois plus tard, je l'aurais presque vendu 30 euros/t plus cher. Pour un volume d'environ 700 tonnes, cela représente un billet d'environ 20 000 euros. Oui, ça fait mal. Cette complexité du métier, couplé au durcissement écologique de la part de personnes qui n'y connaissent rien, rend notre profession de plus en plus difficile. Devant les atouts de l'irrigation, il est aussi regrettable que nous ayons tant de restrictions, surtout quand des ronds-points ou autres terrains de foot continuent d'être arrosés»*.

AG

Témoignage Le soja préféré au tournesol

Alban Maillotte cultivait des betteraves jusqu'à la fermeture de la sucrerie d'Aiserey il y a dix ans. L'agriculteur s'est ensuite diversifié avec la moutarde et du tournesol : *«Je continue la moutarde mais j'ai arrêté le tournesol, et préféré le soja. J'avais beaucoup de problèmes lors de la levée, avec des dégâts considérables imputables aux oiseaux. Cette problématique n'a fait qu'empirer avec la raréfaction de cette culture dans le secteur, les oiseaux venaient ensuite manger les graines sur les têtes de tournesols… Pour le soja, j'ai aujourd'hui un contrat à 330 euros/t avec la SAS Bresson, la production se destine pour ma part à l'alimentation animale. Cette culture est intéressante économiquement à condition d'utiliser de la semence de ferme, celle-ci me revient à 45 euros/ha, contre 180 euros/ha si je devais me procurer de la certifiée. Les charges opérationnelles avec le désherbage et les engrais se chiffrent aux environs de 230 euros/ha. L'irrigation, très bénéfique, n'est pas gratuite pour autant : il faut lui consacrer beaucoup de temps et l'utilisation d'un moteur thermique me revient à environ 350 euros par tour d'eau, sur 10 hectares. Sur le plan technique, la culture se sème fin avril début mai, un désherbage est effectué après le semis. Dans mon cas, je n'incorpore que du phosphore, je fais l'impasse sur la potasse. Cette année, les grains semblaient être mûrs début septembre mais ils étaient finalement encore trop verts à l'intérieur. J'ai dû reporter la moisson de quelques jours. Ensuite, il fallait faire un choix : en attendant trop longtemps, le risque était d'avoir des pertes par égrainage»*.

Cap sur un circuit court

À la recherche d'une plus-value pour son atelier céréalier, Alban Maillotte s'est rapproché de la brasserie des Trois Fontaines à Bretenière qui recherchait la variété Scarlett en orge de printemps. L'exploitant agricole a livré sa première récolte cette année. *«J'en ai semé sur 16 ha, cette variété disparue en France et retrouvée en Hongrie par la SAS Bresson, donne un goût particulier recherché par le brasseur. La bière, la Mandubienne, sera disponible cet hiver»*.

Vente directe

De bons produits à découvrir

L'association des producteurs dijonnais organise une porte ouverte les 5, 6 et 7 octobre.

L'EARL de La Sans Fonnaise remet ça, au plus grand plaisir des consommateurs friands de proximité et de qualité. Vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 octobre : ces trois journées seront consacrées à la présentation et à la vente de produits du terroir dans la cour de ferme de Frédéric Biason et d'Hervé Vincent.

Les deux producteurs de 34 et 33 ans mettront en vente leurs différentes variétés de pomme de terre et seront accompagnés d'une dizaine d'autres agriculteurs de leur secteur, spécialisés dans la volaille, les fromages, les oignons, les pommes, le vin ou encore les viandes bovines, porcines et ovines. *«Il y aura tout pour satisfaire les consommateurs. Ces derniers pourront discuter avec les producteurs qui seront prêts à échanger en toute transparence et convivialité. Notre dernière édition avait très bien marché en attirant plus de 3 500 personnes»*, indique Hervé Vincent. La production récoltée ces derniers jours à l'EARL de La Sans Fonnaise sera bien entendu de la partie. À ce titre, les quinze hectares de pommes de terre de l'exploitation ont livré des résultats plutôt intéressants, compte tenu des conditions climatiques particulièrement sèches cette année.

Une belle récolte

Un rendement variant de 40 à 50 t/ha a été obtenu avec Manitou et Artémis, les deux variétés à frites de la société. *«Nous avons aussi la variété polyvalente Mona Lisa et des variétés à chair ferme : Charlotte, Gourmandine et Valéry. Pour ces dernières, nous sommes plutôt aux alentours de 30 t/ha, ce qui reste néanmoins correct. Pas moins de sept tours d'eau ont été nécessaires cette année compte tenu de la sécheresse, c'est une grosse année d'irrigation»*, commente le gérant Frédéric Biason. L'exploitation bénéficie d'un important bassin de consommation à proximité et dénombre entre 2 000 et 2 500 clients venant s'approvisionner directement à Domois. Environ 250 tonnes de pommes de terre filets sont écoulées chaque année depuis l'exploitation. La pomme de terre, une affaire qui roule ? *«Oui, à condition de bien maîtriser la culture du début à la fin et de ne pas faire appel à un industriel ou à un négoce»*, répondent unanimement les deux producteurs, *«dans notre cas, nous faisons transformer nos variétés polyvalentes en pommes de terre crues sous vide cubes, lamelles, entières, frites). Nous commercialisons nous-mêmes notre production. Sans intermédiaire, ce métier est beaucoup plus rémunérateur»*. L'EARL cultive également du colza, du blé, de l'orge, de la luzerne, du pois et du soja, sur une surface totale de 159 ha. Contact : page Facebook *«SARL La Sans Fonnaise»*.



Frédéric Biason et Hervé Vincent, producteurs de pommes de terre à Domois près de Fénay, donnent rendez-vous aux visiteurs de 9 heures à 19 heures.

AG

Syndicalisme

Les revendications de la FDSEA et des JA

Les Parlementaires étaient invités lundi matin à Bretenière. Plusieurs sujets ont été exposés.



La sécheresse faisait bien entendu partie des dossiers abordés.

Les responsables de la FDSEA et des JA, en présence du président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, ont rencontré plusieurs parlementaires lundi matin à la Maison de l'agriculture. Ce type de rendez-vous est régulièrement organisé à Bretenière, dans le but d'informer les membres du Parlement sur l'actualité agricole. La réunion a été très riche en revendications, avec des demandes bien précises, résumées en sept thématiques.

Sécheresse, besoins immédiats : le ré´seau FNSEA a obtenu un accord de principe sur l'augmentation de l'acompte des aides Pac pré´vu le 15 octobre. La FDSEA demande à` la DDT de recueillir les éléments nécessaires à` la mise en place du dispositif *«calamités agricoles»*, un dégrèvement de la TFNB permettrait aussi d'alléger les charges des exploitations. Ce dégrèvement doit être automatique et collectif sur l'ensemble des surfaces.

Sécheresse, dispositifs pour l'avenir : le développement des surfaces fourragères cultivées plus productives est bloqué par l'impossibilité de retourner les surfaces en prairies permanentes, y compris pour les remplacer par une autre culture fourragère. La FDSEA demande un assouplissement des réglementations. La fin des non-sens agronomiques est aussi demandée : cet été, des agriculteurs ont engagé des frais dans l'implantation de couverts intermédiaires car la réglementation Pac imposait qu'ils soient présents dès le 6 août. Or, chacun savait qu'ils ne lèveraient pas. Les éleveurs, eux, n'ont pas pu récolter les fourrages disponibles sur les surfaces déclarées en jachères lors de leur déclaration Pac d'avril : cela n'est possible qu'à partir du 1er septembre. À cette date, l'herbe n'a plus aucune valeur fourragère.

Stockage de l'eau : utiliser les excès de pluies hivernales en période sèche réglerait bien des problèmes en agriculture. La construction de stockages doit être possible et encouragée par des accompagnements financiers et une simplification des procédures. L'ouverture d'une ligne de crédit dans le prochain plan de développement rural doit être suivie d'une participation des autres financeurs potentiels, qui sera alors possible.

Fiscalité : la fiscalité agricole est en pleine réforme. La FDSEA souhaite une déduction pour épargne de précaution plus souple et plus efficace que la DPA actuelle (déduction des bénéfices proportionnelle au bénéfice avec prise en compte des actifs chefs d'exploitations, augmentation du plafond pluriannuel à 150 000 euros, limitation de l'obligation d'épargne à 50 % des sommes déduites, assouplissement des conditions de réintégration). Peu développé en agriculture, l'impôt sur les sociétés peut également êêtre intéressant pour certaines structures agricoles, dans le sens où il permet de lisser des déficits sur plusieurs années. Il est indispensable de l'adapter au secteur agricole. La FDSEA demande également que l'évolution des stocks de fourrages et approvisionnements agricoles soit exclue du revenu agricole.

Emplois saisonniers : le Premier ministre a annoncé la suppression des allègements spécifiques travailleurs occasionnels-demandeurs d'emploi. Celle-ci entraînerait une augmentation conséquente des coûts de la main-d'œuvre saisonnière et pénaliserait la compétitivité de certaines productions nécessitant de la main-d'œuvre saisonnière. La FDSEA rappelle aux Parlementaires que 62 842 contrats ont été signés dans la région en 2016 avec une demande d'exonération de charges.

Bords de routes : le Conseil Départemental souhaite mettre en place des conventions de prestations rémunérées pour le fauchage des bords de route. Le cadre juridique lié au droit de la concurrence empêche le monde agricole de rentrer dans le dispositif. La FDSEA invite les ministères concernés à se saisir du sujet pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'une exception similaire à celle qui leur permet de conduire les activités de déneigement. Ceci permettrait une fauche plus efficace des bords de route et pourrait apporter des compléments de revenu aux exploitants déjà équipés en matériel de fauche.

Tribunaux : un projet de loi prévoit de rendre obligatoire la représentation par avocat devant le tribunal paritaire des baux ruraux. Les juristes de FDSEA ne pourraient plus accomplir cette mission, les coûts pour les fermiers ou bailleurs augmenteraient en conséquence. La FDSEA rappelle que les juristes spécialistes du droit rural jouent un rôle essentiel pour les agriculteurs et demande que leur droit à les représenter soit maintenu.

AG

▸ Rendez-vous

Le Goût d'ici
Repas champêtre dimanche midi à Beaune

Comme chaque année depuis 2012, la vingtaine d'exploitations agricoles membres du Goût d'Ici organisent un repas champêtre à la mi-septembre à Beaune. Le rendez-vous se déroule ce dimanche de 11 h à 16 h place Madeleine.

Au menu : du bœuf charolais, né et élevé dans le Pays beaunois, au goût unique et à la qualité irréprochable mais aussi des pommes de terre du val de Saône, des fromages et yaourts locaux, accompagnés de vins beaunois.

Les producteurs partageront leur passion pour leur métier, leurs produits, leurs animaux. La place Madeleine prendra des airs de campagne avec un marché de producteurs fermiers (légumes, volailles, fromages, miel et confitures, viande et charcuterie), avec également une exposition de bœufs charolais. Ce rendez-vous se déroulera une nouvelle fois dans la bonne humeur, et sera une nouvelle occasion de faire la promotion de la marque et de l'agriculture locale.

Le Goût d'Ici écoule chaque année une centaine de bêtes Charolaises dans plusieurs supermarchés et cantines du Pays beaunois et même au-delà, avec une démarche permettant des prix rémunérateurs. Menu adulte ce dimanche (18 euros) avec apéritif, pavé charolais, frites, fromages, dessert. Menu enfant (8 euros) avec saucisse de bœuf charolais, frites, yaourt et dessert. Infos et réservation conseillée sur www.beaune-tourisme.fr

AG

▸ Formations

04/10 et 18/10 à Fontaines (71) Je crée mon élevage de volailles en circuits courts
Contact : Lucile ROUILLARD, CA21 - 03 80 68 66 31 - lucile.rouillard@cote-dor.chambagri.fr

12/10/18 + 4 autres dates - Secteur Auxois Dressage du chien de troupeau - initiation
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

15/10 (ouverture temps à distance), 29/10, 13/11 et 26/11 à Bretenière FMD Fixer un prix de vente rentable
Contact : Lucile ROUILLARD, CA21 - 03 80 68 66 31 - lucile.rouillard@cote-dor.chambagri.fr

08/11/2018 - St Seine l'Abbaye Reconnaître les adventices (stade plantule) dans les céréales d'hiver
Contact : Mathilde MATRAT, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

12/11 - Châtillon; 23/11 - Bretenière; 4/12- Créancey Apprendre à rédiger son Duer
Contact : Aline PARIZE, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Fête de l'Agriculture

Une journée réussie

Pari tenu pour les JA de la Nièvre et l'équipe du canton de Corbigny. Cette fête de l'agriculture à Pazy a fait le plein de spectateurs, attirés en autre par l'animation des vaches landaises, la nouveauté de cette année. Retours en image et en classements.

C'est sous le soleil généreux de Pazy que s'est déroulée cette fête des moissons 2018. Une journée coordonnée par les JA du canton de Corbigny et le bureau départemental. Ces derniers avaient mis les moyens pour faire de ce rendez-vous un moment festif et convivial. Leurs efforts ont été récompensés avec la présence des spectateurs venus nombreux assister aux trois animations proposées cette année. Les courses de traînes-cul ont tout d'abord lancé les festivités. Les équipes constituées en fonction des cantons, devaient effectuer pas moins d'une dizaine de tours de circuit. Mais les courses ont souvent dû être écourtées par les têtes à queue et autres sorties de routes qui n'ont pas manqué de faire rire les spectateurs. C'est le canton de Chatillon-en-Bazois qui l'emporte (voir encadré).
A côté des traîne-culs se trouvait la nouveauté de cette édition : les vaches landaises. Pour cette dernière, les JA ont fait appel à une entreprise spécialisée venue du sud de la France. Ce fut sans nul doute, l'animation la plus suivie de la journée où il ne restait parfois plus une place dans les gradins. Le principe de cette animation est simple : dans un match deux contre deux, il fallait attirer la vache entre les cônes adverses pour remporter un point. Cédric Bernier, le président des JA et Théophile Deboux, trésorier adjoint s'y sont essayés. Les deux hommes ont dû parfois courir vite pour ne pas se retrouver encornés.
La troisième animation fut le fil rouge de la journée, le concours départemental des labours. 35 agriculteurs, répartis en deux catégories brabant et charrue ont pris part à la compétition.
Du côté des juges, Franck Vilain a assuré la présidence du jury, d'une équipe composée d'Alexandre Lorre ; Robert Merlin ; Raphaël Haghebaert ; Daniel Baudiot ; Thierry Cloix et Sylvain Bonnodot.
Enfin, pour les chanceux ayant réservé, un repas dansant a été proposé. Une manière de prolonger ainsi un peu la fête avant le retour aux choses sérieuses.

THÉOPHILE MERCIER

Le panier de produits du terroir mis en jeu par Terres de Bourgogne a été remporté par Guillaume Sansoit de Pazy.



▲ Au premier plan Théophile Deboux et Cédric Bernier derrière, se sont prêtés au jeu.



Les traîne-culs juste avant le départ.

Concours de labours

Labour à plat
Julien Marquis (Château-Chinon), 68 pts
Lucas Arlaud (Châtillon-en-Bazois), 13pts
Baptise Flory (Château-Chinon), 57pts

Brabant
Nicolas Thomas (Saint-Benin-d'Azy)
Jean-Denis Haghebaert (Brinon-sur-Beuvron)
Alexandre Charetier (Saint-Benin-d'Azy)

Traînes-cul
Châtillon-en-Bazois
Château-Chinon
Corbigny
Saint-Benin-d'Azy
Brinon-sur-Beuvron et Moulins-Engilbert.



◀ Les participants au concours départemental de labours au moment du briefing.



Une buvette ambulante a permis aux spectateurs de se rafraîchir sans effort.



Les spectateurs ont répondu présent tout au long de la journée.

Viande bovine

« Stop à la sinistrose ! »

Sur fond de sécheresse et de cours de la viande affaissés, Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB et président de la section bovine FDSEA revient sur la conjoncture de rentrée syndicale à la FNB.

Emmanuel, un point rapide sur la conjoncture du secteur bovin viande en cette rentrée syndicale…

Emmanuel Bernard : *« Le contexte a peu évolué durant l'été tant sur le plan climatique que sur celui des cours. Une chose est claire néanmoins, l'état d'esprit dans les campagnes est altéré. Parce qu'il fait sec, très sec, parce que les prix des animaux, notamment ceux de la viande sont bas et parce que si l'on écoute chaque jour les semeurs de peur et de sinistrose qui passent dans les cours de ferme, il ne nous reste plus qu'à espérer un don du ciel pour croire en des jours meilleurs. Mais à y regarder de plus près, la vérité a un tout autre visage ».*

Quelques précisions…

E. B. : *« Il ne s'agit pas de vendre du rêve aux gens mais simplement de rappeler deux ou trois éléments qui ne souffrent pas la contestation. On nous bassine à longueur de journée sur la baisse de la consommation de viande, mais une étude publiée par le Crédoc durant l'été démontre que les modes de consommation de viande évoluent très vite et qu'en milieu urbain, là où se concentrent 80 % des consommateurs de notre pays, la part de RHF ne cesse de croître et que dans ce mode de restauration, le burger a supplanté le jambon-beurre. L'étude dit aussi que la génération des 18-24 ans, mange du fait de cette évolution plus de viande que ses aînés. Une autre étude « Où va le bœuf » qui va sortir à l'automne laisse apparaître une tendance similaire. Alors je vais vous la faire courte : ça signifie simplement que plutôt que de vendre de la peur aux gens, les acteurs de l'aval doivent se poser la question de l'adaptation à ces nouvelles tendances de consommation… et puis avancer sur le sujet, pas seulement en parler… ».*

Et sur le plan de la sécheresse, quelle vision, quelles actions vont être mises en place ?

E. B. : *« La sécheresse elle est indéniable et les agriculteurs en souffrent, ça c'est clair. La quasi-totalité des éleveurs ont d'ores et déjà tapé dans les stocks hivernaux, les semis de dérobés pour récolter du fourrage ont été très difficiles voire impossibles, et les résultats des ensilages de maïs sont mauvais. On a donc au niveau de la FDSEA mobilisé l'État pour activer le dispositif des calamités et tout ce qui y est rattaché (dispositifs fiscaux, demande d'aide exceptionnelle, etc.). On va faire le boulot sur le sujet mais il ne faut pas se leurrer et résumer le problème plus général de l'élevage à l'aléa climatique ou sanitaire du moment. C'est tentant, ça fait le buzz dans la presse et puis après…*
Non le vrai problème, c'est surtout le monde économique qui le génère. Parce que le maintien artificiel et volontaire des bas prix n'est pas lié à autre chose qu'à la concentration des acheteurs et de la grande distribution. La situation actuelle l'illustre pleinement parce que les statistiques d'abattage dans plusieurs pays sont en hausse, mais il n'y a pas de variation sur les cours pour autant. L'offre et la demande dans tout ça… on n'en parle même pas. Et quand on voit ce que risque de donner le chantier des États Généraux de l'alimentation, on se dit qu'il n'y a pas grand-chose à attendre de l'État, qui a laissé des décennies durant la distribution se concentrer et qui le moment venu d'assumer des choix forts pour le prix payé aux producteurs cède aux lobbys des Leclerc et compagnie. Il ne s'agit pas d'être fataliste mais d'appréhender la situation à laquelle nous sommes confrontés avec pragmatisme. En clair et au vu des tendances de consommation, l'enjeu de la RHF revient sur le devant de la table ».

Des initiatives sont elles envisagées ?

E. B. : *« La part de restauration hors foyer augmente et pour maintenir les équilibres économiques du modèle à bas prix, les opérateurs jouent sur l'importation de viande bovine pour pourvoir aux besoins de ce marché. L'importation de viande bovine a statistiquement bondi de 5 % ces derniers mois et en la matière, l'État et le politique ont une conduite à peine plus éthique que la GMS. Donc on va retourner au-devant de ces acteurs parce qu'ils constituent un débouché important et en progression constante de nos productions ».*



Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB et président de la section bovine FDSEA.

Et sur le marché du vif, quelles tendances ?

E. B. : *« L'export tire même si l'Algérie est fermée pour cause de fièvre aphteuse. Une délégation professionnelle s'y rendra en octobre pour tenter de trouver une solution. Et puis le travail continuera à Cournon avec les Turcs avec lesquels des discussions sont en cours pour effectuer des échanges en direct et via l'Espagne ou la Hongrie. Une délégation « sanitaire » viendra expertiser les modalités de quarantaines possibles et même si les dévaluations monétaires sont le principal argument des acheteurs pour justifier d'un débouché turc en stagnation et donc de petits prix, il faut bien se dire que si la dévaluation de la monnaie affecte notre compétitivité sur ce marché, elle affecte aussi celle des Irlandais ou des Sud-Américains. En somme il n'y a pas de sujet. Retenons seulement que sur le vif, l'export est complètement vital et que notre boulot syndical c'est de continuer à agir pour ouvrir ou rouvrir des marchés. On s'y attachera de manière concrète et ce sujet sera la thématique de la soirée élevage de la section bovine le 5 novembre à Châtillon-en-Bazois. Elle est en cours de construction ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER ET STÉPHANE LAFRANCHISE

▶ Agenda

22/09 Concours de labours

Les JA du canton de Moulins-Engilbert organisent leur concours de labours le 22 septembre à partir de 13 h 30 au lieu-dit Fossembé sur la commune de Saint-Honoré-les-Bains. Jeux d'adresse et de précision tout au long de l'après-midi. Repas le soir à Villapourçon au lieu-dit Montsercin. Inscriptions au 07 50 84 31 98

27/09 Rencontres ovines

La Chambre d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté organise la 13ème édition des rencontres ovines. Rendez-vous à partir de 14 h à Achun au lieu-dit Chevance. Au programme 7 ateliers pour améliorer l'autonomie de son exploitation, la santé de l'éleveur et le suivi de son troupeau. Renseignement auprès de Christophe Rainon
Tel : 06 72 39 76 43 ou christophe.rainon@nievre.chambagri.fr

30/09 Repas de l'amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy

L'amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy organise son traditionnel repas le dimanche 30 septembre à 12 h Celui-ci aura lieu au restaurant « Le Paddock » à Magny-Cours. Pour le plaisir des petits et des grands : salle de jeux avec baby-foot, billard, simulateur de conduite, terrain de pétanque, court de tennis, hammam, sauna, et piscine extérieure chauffée. Tarifs : 30 € pour les adhérents et 34 € pour les non adhérents. Inscriptions au 07 86 88 82 50

10/10 Marché de producteurs locaux

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise un marché de producteurs locaux le 10 octobre à la Ferme du Marault à Magny-Cours. Rdv à partir de 17 h 30. Renseignements : Clémence Guillaumet : 06 47 86 89 21

Syndicalisme

FDSEA La section des anciens a rencontré Perrine Goulet sur le sujet de la réforme générale des retraites

Le 7 septembre dernier, une délégation de la Section Départementale des Anciens Exploitants (SDAE) de la FDSEA composée d'Yves Délfolie, André Bordet et Régine Gaulon a rencontré la députée de la Nièvre, Perrine Goulet, à sa permanence parlementaire de Nevers. Au cœur de cet entretien, la réforme générale des retraites dont les débats au Parlement devraient débuter dès cet automne. Les anciens ont ainsi pu présenter leurs attentes en matière de retraite pour les prochaines décennies, appuyant leur réflexion sur trois piliers : un socle minimal de retraite pour tous et l'atteinte du seuil de 85 % du SMIC à carrière complète financé par la solidarité nationale, la mise en place d'un régime unique par point regroupant l'actuelle retraite de base et la Retraite Complémentaire Obligatoire, et la convergence des règles de liquidation de la retraite tous régimes confonds pour restaurer de l'équité dans le mode de calcul des retraites.
La délégation s'est également longuement attardée sur la situation des actuels retraités de l'agriculture et sur les situations de précarité générées par le faible niveau des pensions et la difficulté de faire face aux charges de la vie courante, notamment pour les veuves. Enfin, le sujet de la mise en place du prélèvement à la source a été évoqué et notamment celui de la prise en compte des revenus fonciers pour les ménages disposant de faibles pensions. Perrine Goulet s'est engagée à revenir au plus vite auprès de la délégation pour apporter des réponses sur ces diverses thématiques.

STÉPHANE LAFRANCHISE

Sécurité alimentation animale sanitaire

L'entreprise OXFORT

FABRIQUÉ EN FRANCE

Entreprise familiale et régionale située à Longvic (Côte d'Or, 21), **OXFORT** est présente sur le marché de l'alimentation animale et plus particulièrement de la **nutrition animale** (aliments minéraux, diététiques, et utilisables en agriculture biologique).

L'**engagement fort** de notre entreprise est d'**accroître** ses **performances** et son **efficacité** afin d'offrir à nos clients des produits et des services d'une **qualité conforme** à leurs exigences tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le souci de **la Qualité et** de **la Satisfaction** de nos **clients** a toujours été la base de nos préoccupations et par-là, le **fondement essentiel de notre stratégie industrielle et commerciale**.

Stratégie payante qui a permis à notre entreprise d'obtenir la **double certification OQUALIM / STNO** « Nourri sans OGM » **avec reconnaissance mutuelle** avec **GMP+ International, AIC, OVOCOM** et **QS** offrant ainsi une garantie supplémentaire à nos clients.

ECO CERT Certifié biologique

Feed Safety Management OQUALIM La Sécurité Sanitaire des Aliments pour Animaux

STNO
Socle Technique
« Nourri sans OGM »

OXFORT SAS, 61 Route de Dijon, 21601 LONGVIC – Tél. : 03.80.66.42.53 – info@oxfort-nutrition.com – www.oxfort-nutrition.com

▶ Formations

25/09 Comptes courants d'associés

GAEC & Sociétés organise une formation sur les comptes courants d'associés le mardi 25 septembre de 9h à 17h à la chambre d'agriculture de Nevers. À l'ordre du jour: définition des CCA, leur alimentation, les conséquences fiscales et sociales d'un abandon de CCA, la transmission d'un CCA Gratuit pour les contributeurs Vivea (autre participant 140€). Intervention d'une juriste fiscaliste. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 92 ou s gaec.societes58@orange

27/09 L'agroforesterie, une opportunité pour les agriculteurs bio en Bourgogne ?

Biobourgogne organise le 27 septembre, une formation sur l'agroforesterie à Châteauneuf Val de Bargis de 9h à 17h30. Le matin rendez-vous dans la salle la Halle et l'après-midi sera consacré au terrain. Au programme : Aspects agroécologiques de l'agroforesterie : fonctionnement, panorama des pratiques, aspects économiques et services agronomiques. Enjeux techniques : objectifs du projet agroforestier, contraintes, mise en place (plantation, matériel, investissement). Visite sur le terrain d'une parcelle agroforestière : mise en place et suivi grâce au témoignage de l'agriculteur. Renseignements : Lola Jeanningros, animatrice-conseillère Bio Bourgogne lola.jeanningros@biobourgogne.org - 06 30 02 24 01

27/09 Dégâts de gibier

La FDSEA 58 organise une formation sur les dégâts de gibier *«droits et devoirs des agriculteurs»* le jeudi 27 septembre de 9h à 17h à la chambre d'agriculture de Nevers. Gratuit pour les contributeurs Vivea. Intervention de Laurent Woltz de la FNSEA. Contact : Lucie ou Maëla au 03 86 93 40 92 ou formation.fdsea58@orange.fr

16/10 Transmission de son exploitation

GAEC & Sociétés organise une formation sur la transmission de son exploitation le mardi 16 octobre de 9h à 17h à la Chambre d'agriculture de Nevers. À l'ordre du jour: l'impact des régimes matrimoniaux dans la transmission, les baux, les donations. Gratuit pour les contributeurs ViveA (autre participant 140€). Intervention d'une juriste fiscaliste. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 92 ou gaec.societes58@orange.fr

18-19/10 Gérer son temps

La FDSEA 58 organise une formation sur la gestion du temps les 18 et 19 octobre la chambre d'agriculture de Nevers. Gratuit pour les contributeurs Vivea. Intervention de Sophie Marcot (consultante qui a accompagné pendant plus de 15 ans des exploitants pour repenser leur organisation). Contact : Lucie ou Maëla au 03 86 93 40 92 ou formation.fdsea58@orange.fr

Rencontres ovines

Travailler sereinement avec ses brebis

La Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté organise dans la Nièvre la 13ème édition des rencontres ovine. Une journée qui va se dérouler le 27 septembre à 14 h 00 à Achun chez Samuel Delobbe, un polyculteur éleveur.



Promouvoir la filière ovine. Tel est l'objectif de la 13ème édition des rencontres ovines. Une journée qui cette année, fait escale dans la Nièvre. Une journée qui s'adresse à tous les éleveurs ovins ayant le désir de conduire différemment leur exploitation.

Sept ateliers vous seront proposés à la fois sur des volets liés à la prévention mais aussi sur l'autonomie de l'exploitation. Une présentation de nouveaux outils comme Oviclic/Ovitel vous sera proposée. Dans le détail vous retrouverez l'intervention de la MSA Bourgogne Franche-Comté qui vous donnera des conseils pour mieux préserver sa santé avec un parc de contention. Sur la même thématique santé, vous étudierez les différentes façons d'aménager d'anciens bâtiments agricoles pour travailler plus facilement. Un dernier atelier sur cette question de la prévention intitulé «*se faire remplacer*» sera à la disposition des éleveurs. C'est Anne-Marie Bolot de Terre d'Ovin qui animera ce dernier.

Cette 13ème édition des rencontres ovines fera la part belle également à l'autonomie dans les exploitations. L'atelier 5 «*installer son projet*» permettra de présenter de nouvelles idées pour être plus efficace dans la conduite de son exploitation. Catherine Bonin d'Alysé et Christophe Rainon, conseiller ovins à la Chambre d'agriculture de la Nièvre en charge de l'animation de cet atelier vont également s'appuyer sur des témoignages pour accréditer leur présentation. Enfin l'autonomie sera au cœur de l'atelier numéro 6 où il sera notamment question de l'intérêt de transformer son exploitation en agriculture biologique pour les ovins mais aussi des limites de la diversification.

Un café-débat sur le thème «*comment intéresser davantage les éleveurs aux actions collectives*» clôturera la journée.

«Je souhaite être plus autonome»

Samuel Delobbe, polyculteur éleveur va donc accueillir cette rencontre ovine. Pour lui ces journées servent avant tout «*à échanger sur les pratiques de chacun et de ne pas rester dans son coin.*» L'éleveur qui est à la tête d'une exploitation de 102 hectares souhaite prochainement passer son cheptel vers l'agriculture biologique. «*L'agnelage étant de plus en plus compliqué, je souhaite voir s'il n'y a pas une autre solution pour être plus autonome*» nous explique-t-il.

Une étude économique a ainsi été lancée en juin dernier. Objectif : étudier la faisabilité d'un tel changement. «*L'idée est d'y aller progressivement. Elle me sert de base économique, mais il n'est pas question de vendre l'ensemble de mes brebis du jour au lendemain*» explique Samuel Delobbe. Actuellement, l'éleveur possède 500 bêtes de race Ile-de-France. Il souhaiterait faire l'acquisition de Charmoise qui ont moins de prolificités mais avec une qualité bouchère néanmoins intéressante. «*Si mon projet aboutit, je pense qu'il faudra patienter entre 5 à 10 ans pour que l'exploitation soit économiquement viable.*» En attendant, son étude sera présentée lors de cette 13ème édition des rencontres ovine.

Contact : Christophe Rainon
Tel : 06 72 39 76 43
Maill : christophe.rainon@nievre.chambagri.fr

THÉOPHILE MERCIER

Enseignement

«Je rêve de devenir DEA»

Depuis le 3 septembre, Sarah Ghibaudo a pris les fonctions de cheffe de projet au Legta de Nevers-Challuy. Objectif : étudier la durabilité et la résilience des exploitations des lycées agricole. Explications.

C'est une tâche qui s'annonce longue et fastidieuse. Sarah Ghibaudo, 22 ans est depuis la rentrée scolaire 2018, la toute nouvelle cheffe de projet du Legta de Nevers-Challuy. Elle va tenter durant trois ans d'étudier la résilience et la pertinence des systèmes de polyculture élevage dans les lycées agricoles.

Sa mission fait suite à ses études à AgroSupDijon commencées en 2005 en tant qu'ingénieur agronome fonctionnaire. «*Durant ce cursus vous êtes considérés comme fonctionnaire et rémunérés. Vous devez ensuite vous engager à travailler pour l'État durant huit ans*». Si son affectation est à Nevers, son rayonnement est lui régional. Pour mener à bien sa mission Sarah doit dans un premier temps mettre au point une méthode d'analyse des exploitations agricoles. Cette dernière va être mise en place sur le site de Nevers-Challuy jusqu'à la mi-octobre. Dans un second temps, la jeune femme va s'immerger dans les huit lycées pour tenter d'en comprendre le fonctionnement. L'idée est ensuite de pouvoir dupliquer son AGEA sur l'ensemble des huit exploitations de l'académie de Dijon. Les éléments de l'étude pourront servir de pistes d'amélioration dans l'évolution des établissements étudiés.

«J'ai été très bien accueillie»

Arrivée directement de Beaune, Sarah Ghibaudo est pour l'instant ravie de son intégration. «*Les équipes (de direction, de l'exploitation et pédagogique) ont été bienveillantes à mon égard*», nous dit-elle. Même si cette chargée de projet se dit encore un peu perdue, sa présence dans cette mission doit rien au hasard. «*J'ai toujours aimé l'agriculture, les animaux et en particulier les animaux d'élevage. J'ai ainsi effectué une prépa BCPST dans l'optique de devenir vétérinaire ou ingénieur agronome. Mon rêve est de devenir un jour Directeur d'Exploitation Agricole*».


Sarah Ghibaudo dans son bureau à Nevers.

Mais pour l'heure, elle n'en est qu'au début de sa mission qui va durer trois ans et qui pourra peut-être être renouvelée. Bonne chance à elle.

THÉOPHILE MERCIER

▶ Repères

La Bourgogne Franche-Comté compte huit établissements Publics Locaux d'Enseignements et de Formation Professionnel Agricole (Eplefpa). Ces derniers ont tous des exploitations agricoles pédagogiques en lien avec l'établissement. Dans le détail :

- 1 exploitation dans la Nièvre à Nevers
- 1 dans l'Yonne à Auxerre
- 2 en Côtes d'Or à la Barotte et à Dijon.
- 2 en Saône-et-Loire à Fontaine et Charolles
- 1 dans le Jura à Montmorot
- 1 dans le Doubs à Besançon
- 1 en Haute-Saône à Vesoul.

Tournesol

La campagne se termine

Il ne reste plus aucun chantier ou presque dans le département. La campagne de moisson du tournesol touche à sa fin dans la Nièvre. Exemple, avec Jean-Charles Zwaenepoel, un agriculteur installé sur la commune de Raveau.

Son chantier est allé vite. En à peine deux après-midi, Jean-Charles Zwaenepoel, a réussi à moissonner ses 28 ha de tournesol.

Cet agriculteur installé à Raveau depuis 2006 a choisi de refaire du tournesol depuis 2 ans en remplacement partiel du colza. *«C'est une culture qui est plus facile. Nous avons avec le tournesol beaucoup moins de problèmes de désherbage qu'avec le colza. En plus, il est toujours bien d'intégrer une culture de printemps pour la lutte contre le vulpin»* nous dit-il. quatre étapes sont nécessaires pour cette culture : le labour, le semis, le vibroculteur et la herse. *«Cette année, j'ai choisi un inter-rangs de 60 cm, que je pense être optimum»*.

«Une culture à 300 euros l'hectare»

Du point de vue des charges opérationnelles, cette culture nécessite trois postes de dépenses incompressibles. Il y a tout d'abord la semence estimée selon Jean-Charles à 110 euros/ha, le désherbage ensuite à 90 euros/ha, enfin l'engrais à 100 euros/ha de 15-15-15 à 350 kg/ha. *«Je ne mets pas d'insecticide. Au total c'est une culture qui me coûte 300 euros à l'hectare»* nous précise-t-il. Du côté du rendement, cette campagne ne restera pas dans les annales. *«Je devrais m'en sortir entre 28 et 30 q/ha. Nous sommes loin des chiffres de l'an passé avec des rendements à 35 q/ha, où ce fut une très bonne année. Au plus fort de son cycle, il aurait fallu 50 mm d'eau supplémentaire, mais c'est ainsi»* dit-il avec le sourire.

«Une perte de 87 euros à l'hectare»

Le manque d'eau a joué sur la croissance des plantes. Ainsi en termes de P.-S. Jean-Charles estime entre 34 et 37 ses poids spécifiques. *«Cette année, le tournesol devrait se vendre autour des 350 euros la tonne contre 325 euros/T en 2017. Mais ces tarifs ne devraient pas compenser le produit brut qui est lui moins élevé. En 2017, il était de 1 137 euros/ha et cette année 1 050 euros/ha, soit une perte de 87 euros/ha»* nous dit-il calculette en mains. Prochaine étape pour Jean-Charles, c'est le stockage de son tournesol avant que celui-ci ne soit vendu. *«Et dans quelques jours, il faudrait revenir dans la parcelle pour déchaumer»* conclut-il.

Théophile Mercier



Jean-Charles Zwaenepoel dans sa moissonneuse durant la moisson du Tournesol.

L'exploitation en chiffres

Jean-Charles Zwaenepoel est installé en EARL depuis 2006 sur la commune de Raveau. Son exploitation totalise 360 hectares dont 30 ha de pré ; 15 ha de jachères et 315 ha de cultures. En 2018, il a donc choisi de semer 28 ha de tournesol et 54 ha de colza.

Économie

L'Assiette d'Arthur & Alex: la promotion du goût comme philosophie

Depuis cet hiver, la start-up *«l'Assiette d'Arthur & Alex»* a ouvert ses portes dans la zone des Grands Champs dans la banlieue de Nevers. L'occasion de s'intéresser a ce concept et de connaître son fonctionnement.

Connaissez-vous l'Assiette d'Arthur & Alex ? Au départ, c'est le pari de deux cousins, Arthur Wagner et Alexandre Nillès de se lancer dans la vente en ligne. Issus d'une école de commerce, ils se sont décidés à implanter leur entreprise dédiée aux produits du terroir dans la Nièvre. C'est ainsi qu'est née la start-up l'Assiette d'Arthur & Alex. L'objectif : permettre aux consommateurs de s'approvisionner en produit frais directement chez le producteur et avec des produits 100 % français. Prudents, les deux chefs d'entreprises ont d'abord lancé une plateforme appelée *«terroirosphère»* sur laquelle on peut commander leurs produits et se faire livrer chez soi. Des produits expédiés en 24 heures par le producteur lui-même via Chronofresh.

Depuis février 2018, la start-up est passée du virtuel au physique avec un magasin situé à Saint-Hilière-Fontaine dans la Zone des Grands Champs dans l'agglomération nivernaise et trois points relais à Nevers et Decize. Ce développement leur a permis la mise en place d'un drive. Désormais, cette start-up emploie cinq personnes.

Des producteurs triés sur le volet

Pour travailler pour l'Assiette d'Arthur & Alex, les producteurs ne sont pas choisis par hasard. Simon Vaudelin, le responsable approvisionnement tient à rencontrer chaque fournisseur potentiel pour s'assurer dans un premier temps qu'il adhère au projet mais aussi qu'il soit capable de répondre à la problématique du volume. *«Au départ de notre aventure, nous avons bien tenté de travailler avec les producteurs de fruits et légumes de la Nièvre, mais le département n'étant pas une terre de maraîchage, il était difficile d'avoir un volume constant»* nous explique Manon Loubeyre, la chargée de communication et marketing. Actuellement, 80 producteurs de toute la France dont 40 Nivernais garnissent l'Assiette d'Arthur & Alex. Même si les approvisionnements ne viennent pas à 100 % de la Nièvre, *«des offres spéciales avec des producteurs locaux sont possibles»* indique Manon Loubeyre.

L'intérêt réside dans l'absence d'intermédiaire. *«Ce sont les fournisseurs eux-mêmes qui fixent leurs prix. Nous appliquons simplement une commission de 5 euros, ce qui nous permet de faire notre marge»* explique la responsable marketing. Des produits qui ne sont pas forcément bios mais qui sont certifiés *«haute valeur environnementale»*. À terme, la start-up souhaiterait ouvrir d'autres boutiques en France, *«mais pas avant 2019»* précise Manon Loubeyre.



Arthur Wagner, le responsable et Manon Loubeyre la chargée de communication dans leur H@lle à Saint-Hilière-Fontaine.

Des petits plus plébiscités

En marge de la vente à la boutique *«l'Assiette d'Arthur & Alex»* propose des cours de cuisines avec la chef Élodie Delaroche. Une Nivernaise qui a longtemps travaillé dans des restaurants étoilés en France et en Belgique. Par groupe de 6 personnes, elle vous propose de vous initier à la cuisine avec des produits directement issus de la H@lle, le nom donné à la boutique. Pour bénéficier de ces initiations mieux vaut s'y prendre à l'avance car les cours sont rapidement pris d'assaut.

Théophile Mercier

Contact :lassiettedarthuretalex.fr

▸ Agenda

Concours photo sur le thème des vendanges

Le Crédit Agricole lance un concours photo sur Instagram pour valoriser les acteurs de la filière viticole. Le thème des vendanges sera mis à l'honneur avec à la clé des lots de 125 à 400€ pour les gagnants sélectionnés par le jury le 1er octobre. Pour participer, il suffit de publier sa photo (sur un profil public) avant le 30 septembre avec le Hashtag #VendangesEnChampagneBourgogne et de s'abonner à la page @CA_ChampagneBourgogne.

25/09 Réunion des producteurs-transformateurs de lait

Les producteurs de fromage ont la volonté de structurer un collectif dans le département. Après une première rencontre encourageante, une deuxième rencontre aura lieu le 25 septembre à 14h à la Chambre d'agriculture à Auxerre. Tous les producteurs-transformateurs laitiers sont conviés.

27/09 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le jeudi 27 septembre à la chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52 dijon@apecita.com

21/09 Marché à la ferme Bouy Vieux à Brienon-Sur-Armançon

De 16h à 22h, la ferme Bouy Vieux organise le «Show Patate», avec un marché à la ferme regroupant des producteurs, artisans et artistes locaux. Retrouvez des jeux et ateliers autour de la patate. Le soir, un repas avec les producteurs et un karaoké sont prévus.

Exposition Villeneuve en noir et blanc

Jusqu'au 23 septembre, le parcours d'art *«Villeneuve… en passant»* expose les photos de Villeneuve-sur-Yonne réalisées par Carine Ricordi. Elles seront visibles en extérieur, quai Roland-Bonnion et rue Carnot.

Journée Innov'Action

H'Api agri: des couverts et des abeilles

Une rentrée fleurie et bourdonnante pour Innov'action et le groupe Dephy. Une journée portes ouvertes a été organisée vendredi dernier sur le thème des couverts et des abeilles.

Xavier, agriculteur à Venizy, membre actif de l'Apad (Association de promotion de l'agriculture durable) ouvrait les portes de son exploitation du 14 au 16 septembre dans le cadre des journées nationales du patrimoine sol. Il lui tenait à cœur de présenter ses techniques et ses manières de travailler. Vendredi 14 septembre, le programme co-construit avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le Cerd et Terres Inovia, était plus particulièrement ciblé sur les liens existants entre les céréaliers et les apiculteurs.
«Je suis profondément blessé par les critiques qui sont adressées aux agriculteurs. Je le prends comme un jugement qui m'est directement envoyé». Xavier avait à cœur en cette journée d'échange, de montrer ce qu'est l'agriculture de conservation des sols, que ses pratiques sont respectueuses de l'environnement. *«Pour travailler en semis direct, je dois obligatoirement couvrir mes sols»*. Que ce soit par des couverts d'interculture gélifs ou par des couverts permanents, il y a toujours des végétaux pour protéger, améliorer les sols de l'exploitation. Quant à l'usage des produits phytosanitaires, *«avec mes objectifs de rendement moyens je peux limiter l'usage d'intrants. C'est afin de comparer ma stratégie, de vérifier si oui ou non j'utilise beaucoup de produits phytosanitaires, que j'ai intégrés en 2018 le groupe Dephy grandes cultures de l'Yonne»*.

L'IFT : un indice révélateur

Ce groupe animé par Sarah Gonzalez, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a pour objectif de réunir des agriculteurs volontaires autour de l'enjeu de réduction de l'usage des produits phytosanitaires en utilisant tous les leviers possibles. Chaque exploitation suit pour cela son usage de produit phytosanitaire par culture et par campagne via l'IFT (indice de fréquence de traitement). Créé en 2010, il a permis à certains de se rassurer dans le bon niveau environnemental de leur système. Inversement, pour d'autres, il a permis une prise de conscience sur les défis à relever. Quant à Xavier, Sarah le confirme, avec un IFT de 2,9, il est nettement en dessous de la moyenne régionale de 5,5.
Éric Boulet, agriculteur à Saint Privé, est également membre du groupe Dephy grandes cultures de l'Yonne, depuis sa création. Lui aussi travaille en agriculture de conservation des sols. Ses résultats sont sans appel, il a un IFT de 2,3 et il n'utilise plus d'insecticide. *«Pour demain je réfléchis à une conversion à l'agriculture biologique»*.
Si Éric et Xavier sont convaincus de l'intérêt de leur technique de non-travail du sol pour la vie du sol, ils s'interrogent aujourd'hui sur la compatibilité de leur système avec les pollinisateurs.

Les couverts pour nourrir les abeilles

Xavier explique que pour ses sols et ses cultures, il a besoin de matière verte, rapidement dégradable. *«Je broie donc mes couverts avant leur floraison»*. Cela pose la question de la disponibilité de la ressource alimentaire pour les abeilles. Pascal Vigneau et Christine Busson, apiculteurs dans l'Yonne, confirment leur intérêt pour les couverts végétaux, source de pollen et de nectar pour les abeilles. Mais il faut en effet qu'ils soient en fleur ! Éric lui, attend beaucoup des abeilles pour ses productions de cultures porte-graine de luzerne et trèfle. Il travaille déjà en partenariat avec un apiculteur qui met des ruches à proximité de ses parcelles. Elle facilite ainsi la pollinisation des fleurs et donc améliore le rendement final. La luzerne quant à elle, produit du nectar nécessaire à l'alimentation de la ruche.
Pour Nicolas Cerrutti, chargé de mission à Terres Inovia, l'importance pour les abeilles est avant tout l'accès continu à la ressource alimentaire constituée du pollen et du nectar. Le pollen leur fournit les protéines quand le nectar leur fournit de l'énergie. Selon les espèces, les plantes fournissent plutôt l'un ou l'autre. Pascal Vigneau précise qu'une même plante, la luzerne par exemple, fournira ou pas du nectar ou du pollen en fonction du sol sur lequel elle est implantée. Les apiculteurs sont donc attentifs au milieu dans lequel sont cultivées les différentes espèces qui les intéressent. Parmi les plus intéressantes nous pourrons retenir :
- La phacélie. Produite en interculture elle assure une source importante de pollen et de nectar à une période où la ressource se fait plus rare : fin de l'été début de l'automne.
- Le sarrasin qui peut être cultivé en dérobé, apporte du nectar lors de la période estivale où les fleurs sont plus rares.
- La féverole, le tournesol et la moutarde sont également des plantes mellifères qui peuvent être utilisées en interculture et nourrir les abeilles.
Pour plus d'informations vous pouvez retrouver tous les contenus présentés lors de cette journée sur le site internet de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Une journée autour des couverts et des abeilles.

Gaec du Beau Sablon

Des agriculteurs désemparés face à une série d'incendies criminels

Cela fait longtemps que Marie-Odile et Guy Maillaux, ainsi que leur fils Jérôme, éleveurs laitiers aux Cognats (hameau de Diges) ont perdu le sommeil. Depuis qu'un incendie criminel a dévasté leur principal hangar de stockage, suivi de plusieurs autres départs de feu en quelques jours, c'est l'angoisse. L'auteur présumé réside à proximité et le temps que la justice suive son cours, la famille d'agriculteurs est désemparée.



Une famille au bord de la crise de nerfs et un outil de travail dévasté



Les tracteurs anciens, mais en parfait ordre de marche et toujours utilisés, ne pourront pas être remplacés… Témoignages du passé, ils faisaient partie intégrante de l'histoire familiale sur huit générations.



Les poutrelles vrillées témoignent de l'intensité du feu.

Le cauchemar a commencé dans la nuit du 24 juin 2018, une lueur vers la salle de traite et le bâtiment des petits veaux a alerté le voisinage. Le grand bâtiment métallique qui abrite le foin, les approvisionnements, le matériel et les tracteurs s'est embrasé. Tout le stock de foin qui vient d'être rentré y est passé, sauf quelques ballots restés au champ. La chaleur du brasier était telle que Marie-Odile et Guy Maillaux et leur fils Jérôme ont entendu exploser les pneus des véhicules remisés et même le béton qui enserre les poutrelles. Les pompiers ont pu empêcher le sinistre de gagner les bâtiments à proximité, mais pour le hangar de stockage et tout ce qu'il contient, la messe est dite. Tout est dévasté, irrécupérable… C'est un drame pour cette famille d'éleveurs laitiers bio qui ne vivent que par et pour leur ferme et leurs 100 vaches laitières.

Un drame aussi parce que les Maillaux ont eu l'impression en cette première nuit d'incendie que l'histoire se répétait, car une vingtaine d'années auparavant, un pyromane avait déjà sévi sur la commune. Les causes accidentelles ont rapidement été écartées pour ce premier sinistre et les craintes de la famille se sont renforcées quand un second feu, puis un troisième départ de feu ont concerné d'autres bâtiments les nuits suivantes. Les gendarmes désormais sur le qui-vive ont dû se rendre à l'évidence d'une main criminelle. Des rondes et des enquêtes de voisinage ont assuré un répit d'une semaine, jusqu'à ce qu'un quatrième départ de feu achève de mettre à vif les nerfs de la famille.

Depuis ces incendies, avec un auteur présumé des faits identifié, qui a en partie reconnu les faits, mais qui réside toujours dans le hameau, les agriculteurs ne vivent plus, ils restent constamment en alerte, la nuit surtout, craignant pour leur troupeau, leur gagne-pain et pour eux-mêmes. La justice suit son cours, les services du Procureur sont saisis de l'affaire mais la crainte empoisonne la vie des associés du Gaec.

Bien sûr, l'assureur a fait son job, on parle là d'un sinistre à 700 000 euros et plus… Mais au-delà du préjudice financier ces éleveurs laitiers passionnés, dont le fils Jérôme représente la 8ème génération, sont touchés au cœur. Avec les tracteurs anciens dévastés, carcasses aujourd'hui calcinées et noircies, c'est tout un pan d'histoire de la famille qui s'efface. Leur désarroi est palpable. Économiquement, ce n'est pas simple non plus. Les locations de matériel pour parer au plus pressé grèvent rapidement les sommes allouées sans rendre les mêmes services que les tracteurs incendiés, vétustes certes, mais parfaitement en ordre de service et *«tous attelés»* confirme Marie-Odile. La ferme située sur *«des terres ingrates avec des handicaps de structure conséquents»* se serait bien passée de ces sinistres à répétition. *«Il nous a fallu vingt ans pour en arriver là et dix ans pour moderniser nos installations. Au moment où notre fils est en train de s'installer c'est un coup dur et un vrai drame familial»* témoigne Marie-Odile. Pour ne rien arranger, le projet d'installation de Jérôme, lancé en 2017, patine lui aussi, tout comme la construction d'une nouvelle salle de traite pour les 100 VL en production, ce qui renforce les inquiétudes sur l'avenir. Heureusement, la solidarité au sein du réseau bio a joué à plein et la famille a pu reconstituer un peu de stock de foin rapidement, *«les vaches pourront passer l'hiver»*. Dans le village et alentour le voisinage s'est mobilisé et des rondes ont été organisées pour surveiller toute intrusion suspecte. Les associés du Gaec, Marie-Odile et Jérôme, ne manquent pas de ressort, mais ils ont dû quand même contacter la MSA dans le cadre de l'aide au répit pour éviter de sombrer complètement moralement. «*Quand on est au fond du trou, toutes les petites ficelles que l'on peut nous tendre sont bonnes à prendre*». L'aide du service de remplacement a été la bienvenue. La réalité de la situation les rattrape cependant chaque nuit… de crainte que le cauchemar ne recommence et que «*la galère empire*». L'audience au tribunal correctionnel est prévue pour le 8 novembre, mais d'ici là comment peut-on aider cette famille d'éleveurs à retrouver le sommeil et un peu de sérénité ?

ANNE-MARIE KLEIN



Le hangar dévasté dans son ensemble est irrécupérable

Jean-Jacques Mongin, agent général Aviva

«Côté assurance, c'est un dossier de sinistre à 700 000 euros au bas mot, qui a déjà été indemnisé pour une part et qui suit son cours. Maintenant, au-delà des chiffres, ces éleveurs passionnés doivent être entendus et aidés. La personne qui a allumé les incendies fait partie de leur voisinage et pour le moment rien ne l'empêche de recommencer. La société d'assurance a mis en cause juridiquement la société de tutelle du pyromane présumé et une réunion d'expertise est programmée. Mais il faut aussi tenir compte de la situation actuelle et trouver des solutions pour permettre à la famille Maillaux de passer ce cap difficile tout en évitant un nouveau drame.»

Pyromanie et pyromane

La pyromanie est une impulsion caractérisée par une fascination excessive pour le feu. Elle pousse la personne à provoquer des incendies pour se libérer d'une tension extrême. L'incendie provoque alors satisfaction et gratification chez le pyromane, qui est en quelque sorte dans un état second de dépersonnalisation, à tel point qu'il doute parfois du fait accompli. La pyromanie est un symptôme de certains troubles mentaux tels que le trouble de la personnalité antisociale. C'est une pathologie assez rare, son taux d'incidence étant évalué à moins d'un pour cent, mais elle peut avoir des conséquences dramatiques autant pour la personne souffrante que pour son entourage. Le traitement de la pyromanie peut combiner la médication et les thérapies comportementales et cognitives.

▸Agenda

Exposition sur les enseignes à Avallon

Jusqu'au 11 novembre, le Musée de l'Avallonnais consacre une exposition aux enseignes et autres témoins de l'artisanat et du commerce à Avallon. Enseignes, lanternes, clés, publicités, factures, papiers d'emballage, journaux…, extraits des collections du musée ou prêtés par des Avallonnais, illustrent de la vitalité des activités et artisanales et commerciales au fil des temps jadis. Tlj, sauf le mardi, de 14 h à 18 h

Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Dans le cadre du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, les Archives Départementales de l'Yonne réalisent un travail de valorisation des lieux de mémoire et de souvenir icaunais. Afin de compléter les documents qu'elles conservent, elles lancent un appel à tous les détenteurs de clichés photographiques et/ou de cartes postales illustrant les manifestations populaires s'étant déroulées dans l'Yonne : inaugurations et commémorations devant les monuments aux morts, poses de plaques du souvenir, etc… : Tel 03 86 94 86 00 - archives@yonne.fr

Exposition *«La nature monte le son»*

Le Museum d'Histoire Naturelle, 5 bd Vauban à Auxerre, vous emmène au cœur des paysages sonores, avec son exposition « La nature monte le son », complétée par l'exposition photographique « Bestiaire sonore », portant sur certaines espèces d'animaux sauvages de France et de Bourgogne. Parmi elles, certaines facilement observables et audibles, alors que d'autres sont moins connues et plus discrètes. Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 13h30 à 17h30 ; mercredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; dimanche, de 14h à 17h30. Fermé les samedis et jours fériés. Entrée libre

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Créer et animer ma page Facebook, initiation.

Formation d'une journée + 2h de cours en ligne. La séquence à distance sera ouverte durant une quinzaine de jours en septembre et sera suivie de la journée en salle le 16 octobre 2018. Contact : Alice Demolder, 03 86 94 26 33

Diagnostiquer simplement mes sols en autonomie.

Le 31 octobre 2018, formation exclusivement sur le terrain ! Contact : Valérie Duchenes, 03 86 94 28 40

Mes p@rcelles : solution internet pour piloter mes cultures.

Les 6 et 13 novembre 2018 à Venoy. Contact : Sandra Martinet 03 86 94 28 42

Loup

De nouvelles victimes du prédateur

À Mélisey à la frontière de l'Aube, les éleveurs ont une nouvelle fois trouvé des cadavres de brebis, deux mois après les premières attaques. Plus de quinze moutons au total ont péri sous les crocs du présumé loup à l'EARL des îles.


Le présumé loup a fait de nouvelles victimes à la frontière de l'Aube.

Le présumé loup était déjà venu, au mois de juin, *«goûter»* aux brebis de Laurence et Sébastien Godin sur leurs prairies d'Arthonnay, à la frontière de l'Aube. À première vue, le prédateur les a trouvées à son goût, puisque les éleveurs ont tristement trouvé, le 8 septembre, une nouvelle carcasse éventrée. Cette fois, c'est à seulement 50 mètres de leur maison à Melisey que la bête est venue faire son œuvre. Les agents de l'ONCFS ont constaté l'attaque, et *«ils m'ont dit que c'était typique d'un loup…»* explique Laurence. Un petit groupe de brebis passait la nuit dans le pré autour de la bergerie dans une zone *«à découvert»*, où le prédateur n'a pas manqué l'occasion de laisser une victime, à deux pas du bâtiment abritant le reste du troupeau. *«Notre border collie était vraiment agité les quatre jours précédant l'attaque. Elle fonçait dans les parcs la nuit, ce qu'elle ne fait jamais ! Elle aboyait à 2 ou 3 heures du matin… ça a peut-être retardé l'attaque, mais elle ne fait pas le poids contre un loup !»* En cherchant un peu plus dans le parc, une autre brebis tuée deux ou trois jours auparavant a également été retrouvée, présentant elle aussi, selon les dires de l'ONCFS à l'éleveuse, les signes distinctifs d'une attaque de loup : côtes brisées, intestins répartis à un mètre du cadavre… *«Nous avons aussi retrouvé deux carcasses assez anciennes, nous pensions que c'était un accident mais finalement c'était peut-être le loup… Il y a aussi un agneau que je ne retrouve plus depuis lundi dernier…»* Le couple a lancé une procédure d'indemnisation, possible uniquement pour la brebis la plus *«fraîchement tuée»*. Au total, 16 brebis de l'EARL des îles ont été reconnues victimes du loup, mais c'est une vingtaine qui a été tuée.

Des conséquences multiples

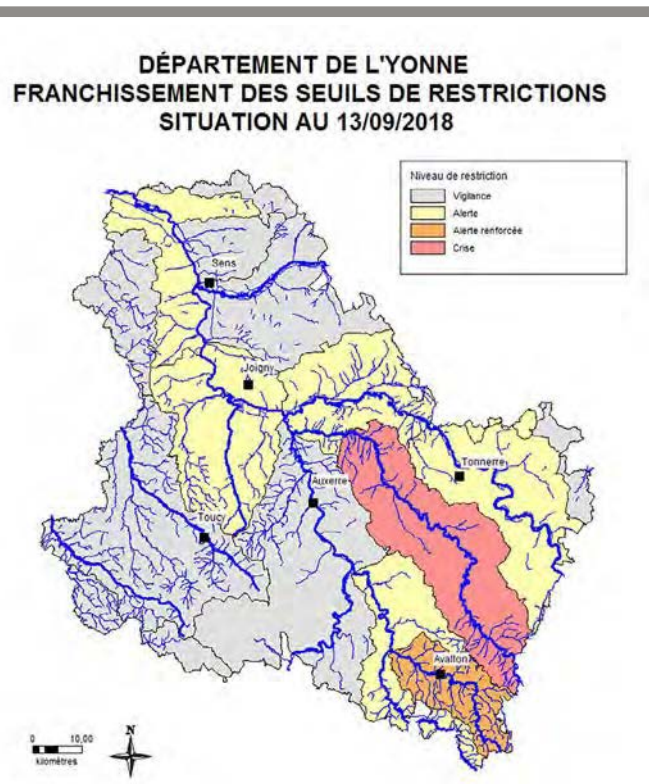
Le désespoir est grand pour Laurence : *«Après deux mois de tranquillité toute relative, voilà que ça recommence… Certes on va être indemnisés, mais les conséquences sont plus étendues et les gens ne s'en rendent pas compte. On verra aux agnelages de novembre si on a les agneaux prévus ou si les brebis ont avorté au moment des attaques de juin… On a laissé le bélier deux mois de plus pour limiter les dégâts… Aujourd'hui il ne reste que 30 brebis dehors, tout le reste est dans la bergerie. Pour le moment il n'y a pas d'herbe donc ce n'est pas grave mais on voulait faire pâturer les couverts végétaux plus tard, et les laisser dehors cet hiver, qu'elles profitent de l'herbe… On a un plan de relance ovine dans l'Yonne, et ce plan c'est de produire des agneaux pour l'hiver… Mais ça, ce n'est pas possible s'il y a un loup !»*
Les impacts de ces attaques ne se limitent pas au côté professionnel de la vie des éleveurs *«Psychologiquement c'est très dur, ça fait deux mois qu'on ne dort plus, ma fille fait des cauchemars, elle est inquiète pour son papa et pour les moutons… Il faut quand même rappeler qu'il y a quatre ans, l'éleveur Aubois touché par les attaques de loup a fini par se suicider…»*
Laurence va mettre en place des parcs de protection, et envisage peut-être d'introduire un chien de protection dans son troupeau. *«J'ai fait venir la DDT pour qu'ils se rendent compte de la réalité de nos exploitations. Avec de nombreuses petites parcelles, la mise en place de parcs est compliquée…»*
Suivant une initiative locale, la FDSEA de l'Aube a organisé un rassemblement pour protester contre la présence du prédateur. L'occasion pour les éleveurs d'échanger et de parler des solutions possibles. *«Pour moi la solution, c'est la chasse. Elle a repris cette semaine, j'espère qu'elle va le déranger dans son habitat et le déloger de là !»*
La FDSEA 89 a réagi dans un communiqué suite à ces nouvelles attaques. Le syndicat déplore les conséquences néfastes sur les élevages ovins et refuse l'installation du prédateur dans l'Yonne. Il demande entre autres au Préfet la mise en place des mesures de protection des troupeaux prévues par le plan national Loup et l'amélioration des délais de traitement des dossiers.

ORIANNE MOUTON

Sécheresse

Restriction d'eau dans 7 secteurs

La préfecture de l'Yonne a annoncé dans un communiqué la progression de l'alerte sécheresse. Les secteurs concernés par des mesures de limitation ou de suspension de certains usages de l'eau concernent l'Armançon Amont, le Serein Armançon Aval, l'Yonne aval et le Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques qui restent en alerte, rejoins par le secteur de la Cure. Le Cousin reste en alerte renforcée. Le secteur du Serein Amont passe en situation de crise, avec de nombreuses restrictions :
- Interdiction de l'arrosage des jardins et pelouses privées y compris les potagers.
- Interdiction de l'arrosage des pelouses et espaces verts, massifs fleuris et jardinières, terrains de golf, de sports (sauf green et tees -aires de départ possibles après 19 h et avant 8 h 00).
- Interdiction du lavage des façades, voies et trottoirs.
- Interdiction de l'irrigation, sauf cultures maraîchères et horticoles, pépinières, et arboriculture fruitière, dont l'arrosage est possible avant 10 h 00 et après 18 h 00.
- Interdiction du lavage des véhicules, sauf en stations professionnelles, et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires, alimentaires ou techniques, type bétonnières) et pour ceux des services ayant des missions de sécurité.
- Interdiction du fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert.
- Interdiction du remplissage des piscines privées, hors chantiers en cours.
- Interdiction du remplissage et de la vidange des plans d'eau (sauf activités commerciales déclarées).
- Obligation de maintenir les vannes des biefs de moulins fermées, et respect du débit réservé dans les cours d'eau.
- Les travaux en rivières sont interdits. Les opérations effectuées en dehors du lit mineur du cours d'eau, du type recépage de la végétation et élagage des arbres de rive restent possibles.-
Surveillance des rejets de stations d'épuration, limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire et analyses des rejets à fréquence soutenue des installations classées.
- Sur demande des services de la DDT, les collectivités peuvent être tenues de contrôler les rejets de stations d'épuration.



Les autres secteurs du département restent placés en vigilance. Les mesures de restriction applicables pour les secteurs en vigilance, alerte et alerte renforcée sont disponibles sur www.yonne.gouv.fr.

Dégâts de sanglier

«Nous voulons donner un coup d'arrêt à cette situation !»

Interview de Thierry Chalmin, président de la commission Faune sauvage à la FNSEA.

Près de 700 000 sangliers ont été prélevés en 2017, soit 20 fois plus qu'au début des années 1970. La situation est particulièrement problématique pour l'activité agricole, puisque le sanglier est le gibier qui provoque le plus de dégâts sur les exploitations. Malgré cela, la Fédération nationale des chasseurs (FNC) a proposé le 24 juillet dernier de retirer le sanglier de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et d'allonger la période de chasse d'un mois.

Les seules indemnisations versées par les fédérations départementales des chasseurs aux agriculteurs victimes de dommages agricoles déclarés s'élèvent annuellement à plus de 30 M€. Cette proposition de la FNC a provoqué la colère des agriculteurs qui se sont mobilisés cet été, avec la FNSEA, pour mettre en avant l'importance des dégâts provoqués par les sangliers et l'impact sur leur activité.

Après votre mobilisation vis-à-vis des pouvoirs publics, pensez-vous avoir été entendus ?
Thierry Chalmin : *«La mobilisation syndicale de la FNSEA aura permis de faire prendre conscience aux deux ministres concernés, le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert et le secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique, Sébastien Lecornu, de la difficulté de notre situation face aux dégâts de sanglier. Les champs de maïs, blé, colza, les vignobles sont dévastés, les prairies sont retournées… Et c'est plus pernicieux que cela, à force, l'usure est psychologique chez les agriculteurs. Rien n'est pire que de trembler le matin en se demandant ce que les sangliers ont ravagé pendant la nuit sur son exploitation. Les agriculteurs n'en peuvent plus de devoir calculer où ils doivent semer leur maïs, de prévenir la société de chasse pour qu'elle protège le champ quand le maïs est très appétant pour les sangliers, de faire des déclarations de dégâts auprès de la fédération départementale de chasse sans se tromper… Notre boulot d'agriculteur n'est pas de se protéger de la faune sauvage !»*

Que vous répondent les chasseurs ?
T. C.: *«En face de nous, la Fédération nationale des chasseurs (FNC) nous dit que l'on exagère car seulement 15 % des communes françaises supportent 80 % des dégâts, mais les 33 millions d'euros de dégâts imputés au sanglier se répartissent partout sur le territoire. Les chasseurs nous assurent qu'ils s'occupent de tout…*

Il y a trente ans, on avait 100 000 prélèvements de sangliers par an. L'année dernière, c'était plus de 700 000. À ce rythme-là, on en sera à un million de sangliers prélevés dans trois ans. Ce n'est pas possible de continuer comme ça ! L'agriculture constitue une source de biodiversité et la terre, notre principal outil de production, est mise à disposition des chasseurs pour la pratique de leur passion et de leur sport favori. Il faut revenir à des relations apaisées et constructives entre les principaux acteurs du monde rural. Il y va de la vitalité de nos territoires ruraux».

Que proposez-vous de votre côté ?
T. C. : *«Nous voulons donner un coup d'arrêt à cette situation, or les outils proposés aujourd'hui à travers la réforme de la chasse ne sont pas de nature à réduire les populations comme nous le souhaitons. Nous demandons la mise en œuvre de tous les moyens possibles de régulation de l'espèce, parallèlement à la régulation par les chasseurs. C'est la raison pour laquelle la FNSEA s'est fermement opposée à la proposition portée par la FNC au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) du 24 juillet dernier d'allonger la période de chasse du sanglier et de le retirer en parallèle de la liste des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Le sanglier est l'espèce qui cause le plus de dégâts à l'activité agricole ! On ne cédera pas là-dessus ! Nous proposons d'abandonner les plans de chasse et d'autoriser les tirs libres pendant trois ou quatre saisons, puis de faire les comptes à la fin. Il faut également arrêter de donner des consignes de tir, notamment pour protéger les laies. Dans certains départements, la pression de la chasse ne suffira pas à réduire les populations. Il faut accepter de confier une partie de la régulation aux préfets, et maintenir le droit de destruction pour les agriculteurs. D'autant plus qu'à l'heure où la peste porcine africaine sévit dans plusieurs pays de l'Union européenne, la régulation des populations de sangliers est indispensable pour prévenir le risque d'introduction et de diffusion de maladies animales».*

Faut-il également revoir la procédure d'indemnisation ?
T.C. : *«De nombreux départements font le constat de conséquences négatives de la réforme d'indemnisation découlant de la loi n° 2012-325 du 7 mars 2012 et du décret n° 2013-1221 du 23 décembre 2013. Nos fédérations départementales notent une baisse du nombre de demandes d'indemnisation sans corrélation avec une diminution des dégâts constatés ou ressentis. Ce phénomène serait la conséquence d'une revalorisation des seuils de déclenchement, dont l'objectif initial était de ne plus indemniser les petits dossiers au profit des dégâts les plus significatifs, et de la non-déclaration de dégâts de la part d'agriculteurs qui craignent de ne pas atteindre les seuils de déclenchement et qui risqueraient, de ce fait, une facturation des frais d'estimation. En outre, depuis la mise en place de la nouvelle procédure d'indemnisation et malgré une première communication commune avec la FNC, certains messages diffusés par des représentants départementaux et nationaux des chasseurs se sont révélés erronés voire contraires à l'esprit des discussions que nous avions eues à l'occasion de la préparation des textes. Malgré les imperfections, nous réaffirmons notre attachement au mécanisme actuel qui repose sur un principe fondamental inscrit dans le code de l'environnement : les fédérations des chasseurs payent les indemnisations de dégâts car elles sont gestionnaires des populations, et donc responsables d'une éventuelle mauvaise gestion. Notre demande principale vise aujourd'hui à activer la clause de revoyure que nous avions inscrite à l'issue des négociations avec les chasseurs et qui avaient abouti à l'actuelle législation. Il est urgent de réformer et simplifier la procédure d'indemnisation. Depuis le protocole d'accord signé avec la FNC en 2012, le contexte a évolué. La population est grandissante et, comme les prélèvements, les modes d'agriculture changent. Il est donc temps de rediscuter de l'indemnisation afin que le juste prix soit réglé aux agriculteurs qui subissent des dégâts».*

Pensez-vous que vos demandes vont aboutir ?
T. C. : *«La mobilisation de la FNSEA a permis la mise en place du Comité national de lutte contre la faune sauvage (N.D.L.R. : dont la première réunion s'est tenue le 6 septembre) et l'engagement verbal des deux ministres de tout mettre en œuvre pour réduire de 50 % en trois ans les dégâts liés au sanglier. On espère sincèrement que ce qui s'est passé cet été va déboucher sur quelque chose de plus positif pour nous. La FNSEA participera activement à ce comité national pour obtenir les réformes nécessaires».*

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANE LAFRANCHISE, FDSEA 58

Les principales propositions de la FNSEA

Objectif 1 : Prévenir et réguler
- Assortir l'application du plan de maîtrise du sanglier d'une obligation de résultat qui pèserait sur les préfets chargés de le mettre en œuvre.
- Renforcer l'expertise sur les risques sanitaires et l'impact négatif de cette surpopulation sur la biodiversité.
- Interdire strictement les lâchers de sangliers.
- Interdire toute limitation de pratique cynégétique (en particulier les tirs sélectifs) dans les règlements intérieurs des associations de chasse locales.
- Exiger le classement exceptionnel du sanglier en tant qu'espèce nuisible.
- Suspendre l'application des plans de chasse et de gestion
- Veiller à ce que l'État soit exemplaire sur la pression de chasse dans les territoires qu'il possède ou gère, en particulier via l'ONF.
- Autoriser le piégeage du sanglier, en plus des possibilités déjà ouvertes pour les lieutenants de louveterie.

Objectif 2 : En cas de dégâts : améliorer l'indemnisation
- Dématérialiser la procédure de déclaration des dégâts (mise en ligne de la fiche de déclaration et déclaration en ligne).
- Faciliter et simplifier la procédure d'indemnisation
- Englober, dans le système d'indemnisation, l'ensemble des dommages résultant des dégâts causés aux cultures ou aux récoltes. Exemples : produits récoltés et stockés (dégâts aux silos, fourrage enrubanné…) ; fruits tombés à terre (noix, châtaignes ou fruits à coques…) ; valorisation du produit…



▶ En bref

Lait Hausse de la collecte en juillet

La collecte française de lait de vache a progressé de 1,2 % en juillet par rapport à l'an passé, indique Agreste dans une note de conjoncture de septembre. Après une légère baisse en juin, les conditions climatiques et la bonne pousse de l'herbe ont permis une relance de la production. Les plus fortes hausses sont observées dans le Grand-Est (+4,6 % en juillet par rapport à juillet 2017) et dans le Centre (+2,9 %). La collecte progresse également dans le Grand-Ouest (+1 %) et en Normandie (+1,6 %). La part de la collecte de lait AOP/IGP est stable par rapport à l'an passé. Elle progresse fortement pour le lait bio, de 2,7 % de la collecte en juillet 2017 à 3,7 % en juillet 2018. A contrario, le prix du lait (tous types de lait) à teneurs réelles est en retrait de 1% par rapport à juillet 2017 à 347 €/ 1000 litres. Il s'établit à 332 €/ 1000 litres dans le Grand-Ouest et à 342,5 € / 1000 litres en Normandie. Le prix du lait bio à teneurs réelles décline de 1,7 % à 463 €/ 1000 litres.

Indicateurs S. Travert assure disposer de leviers de pression

«*Mon rôle, c'est de mettre la pression sur l'ensemble des opérateurs pour que l'on puisse réussir cette négociation*», a déclaré Stéphane Travert lors d'une conférence de presse le 18 septembre. Aux reproches des syndicats dénonçant l'absence de sanction en cas de défaut des interprofessions dans l'élaboration des indicateurs de coûts de production et de prix, le ministre de l'Agriculture assure disposer de leviers de pression: la reconnaissance même des interprofessions qui se fait par arrêté ministériel et l'extension par les Pouvoirs publics des accords interprofessionnels. «*Sur le sujet des indicateurs, nous sommes allés au bout de ce que nous pouvons faire en droit,* a-t-il tranché. *L'essentiel du texte est calé*». Sans dévier de sa ligne directrice, il a rappelé que l'OFPM et le médiateur des relations commerciales pourront venir en appui des interprofessions pour les aider à élaborer et diffuser les indicateurs prévus par le projet de loi.



Élections aux Chambres d'agriculture 2019

«Avançons ensemble les pieds sur terre»: FNSEA et JA lancent leur projet de campagne

Les réseaux FNSEA et JA lancent la campagne des élections aux chambres d'agriculture de janvier 2019. Interview croisée de Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, et de Jérémy Decerle, président de Jeunes agriculteurs.


Photo: Actuagri
Jérémy Decerle, président de Jeunes Agriculteurs.


Photo: Actuagri
Christiane Lambert, présidente de la FNSEA.

■ Qu'est-ce qui a changé depuis les dernières élections ? Comment appréhendez-vous celles de 2019 ?

Christiane Lambert : «*Ces dernières années, nous avons été témoins d'une perte graduelle de repères de nos responsables politiques, des décideurs économiques et de nos concitoyens sur le rôle et les missions de l'agriculture. En 2013, il était déjà question de transformations et nous avions su y répondre en incarnant un syndicalisme de solutions. En six ans, cette tendance s'est non seulement accélérée mais aussi complexifiée. Jamais le monde agricole n'a eu à répondre à autant d'enjeux simultanément. Le projet que nous portons dans le cadre de ces élections est de faire de cette mutation profonde une opportunité pour permettre aux agriculteurs d'avoir des conditions de vie et de revenu dignes !*»

> Christiane Lambert : *Les réponses aux défis de l'agriculture passeront nécessairement par un syndicalisme de projets.*

■ Quelle vision de l'agriculture défendez-vous pour ces élections ?

Jérémy Decerle : «*Face à ces défis, nous ne voulons pas subir mais agir. Tous ceux qui prétendent qu'il suffit de revenir à des schémas déjà éprouvés se trompent. Nous, FNSEA + JA, faisons le choix d'aller de l'avant en portant un projet réaliste et audacieux. Ce que l'on doit réussir avant tout c'est donner à tous les agriculteurs des outils pour s'adapter aux changements. Car notre vision de l'agriculture donne place, dignité et revenu à chacun dans la diversité de son exploitation. Notre profession a perdu trop d'actifs ces quinze dernières années, il est temps de réagir en défendant des politiques agricoles cohérentes et ambitieuses à tous les échelons. Pour donner envie, il faut gagner sa vie !*»

■ Comment le projet que vous portez répond-il concrètement aux attentes des agriculteurs ?

C.L : «*Nous défendons avant tout une agriculture de production qui soit compétitive, durable et résiliente et qui contribue à structurer les territoires. Notre projet poursuit l'action engagée dans le cadre des chantiers des EGA : redonner du revenu aux agriculteurs. Avec la loi, les plans de filières et le Grand Plan d'investissement, nous avons des leviers nouveaux. Nos produits doivent être payés à leur juste valeur, grâce à une construction équitable du prix. C'est ce qui redonnera du sens à notre métier et nous permettra d'être autonomes dans nos choix et en mesure de porter des projets individuels et collectifs. Les réponses aux défis de l'agriculture passeront nécessairement par un syndicalisme de projets. Notre réseau, par sa présence sur tout le territoire, est le seul à s'investir sur des projets de développement économique et à affirmer que l'agriculture doit s'inscrire au cœur du projet européen*».

J. D. : «*Notre projet vise aussi à préparer demain, à dire aux jeunes que notre métier a de l'avenir. Notre richesse ce sont les hommes, si on perd des individus, on perd aussi en économie. C'est pourquoi nous devons impérativement enrayer l'érosion démographique catastrophique en attirant talents et compétences : un agriculteur sur deux partira à la retraite dans la décennie à venir. Nous proposons d'améliorer l'accompagnement à l'installation, de faciliter la transmission. Mais pour attirer des jeunes, il faut aussi renforcer l'attractivité des territoires dans lesquels on travaille, cela fait partie du projet global. Nous avons aussi besoin de dispositifs d'accompagnement et de formation adaptés et renforcés. Notre combat passe enfin par la communication. Nous devons faire la promotion des métiers très diversifiés de notre secteur, et mettre en avant l'agriculture française et ses atouts*».

> Jérémy Decerle : *Notre combat passe par la communication. Nous devons faire la promotion des métiers très diversifiés de notre secteur, et mettre en avant l'agriculture française et ses atouts*

C.L : «*Dans la mise en œuvre de notre projet, les Chambres d'agriculture constituent un rouage essentiel : elles doivent être accessibles à tous et à tous les types de projets, un relais auprès des élus locaux et un médiateur du territoire. Elles doivent être à la pointe de l'innovation et du progrès, leader sur l'expérimentation, ayant des liens forts avec les instituts techniques ou les établissements d'enseignement. Enfin, elles ne sont pas au service de l'administration mais constituent un outil puissant au service de la profession agricole et pilotées par des agriculteurs et des agricultrices élus et motivés*».

ACTUAGRI

Zoom FNSEA et JA lancent la campagne

Les réseaux FNSEA et JA ont réuni 356 de leurs représentants le 18 septembre à Paris pour lancer la campagne des élections aux chambres d'agriculture de janvier 2019.
Ils partent à la bataille derrière un slogan – «*Avançons ensemble les pieds sur terre*» – dont ils soulignent la dimension «*collective*» et «*réaliste*», dans le prolongement du syndicalisme de «*solutions*» déjà revendiqué.
«*Nous espérons gagner dans les départements où nous sommes majoritaires et en regagner d'autres, par exemple le Calvados, la Charente, le Puy-de-Dôme, la Réunion ou Mayotte*», a déclaré Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, mais sans afficher de score à atteindre. «*Être meilleurs partout*», a ajouté Jérémy Decerle, président des JA.
La plateforme électorale des deux syndicats se décline selon cinq axes: une agriculture «*attractive*», «*de progrès*», «*reconnue*», «*au cœur du projet européen*» et «*de projets*».
Lors des précédentes élections aux chambres d'agriculture de 2013, FNSEA et JA avaient réuni 53,4 % des voix, devant la Coordination Rurale (20,5 %) et la Confédération Paysanne (18,5%).

Lutte contre les altises adultes sur colza

Anticiper, observer et réagir

La campagne 2017-2018 a confirmé la résistance de certaines populations de grosse altise (et de charançon du bourgeon terminal) aux pyréthrinoïdes. Différents mécanismes de résistance peuvent cohabiter au sein d'une même population et la lutte chimique s'est complexifiée.

La lutte contre ces coléoptères d'automne sera efficace si elle remet l'agronomie au cœur du système, en soignant l'implantation et en favorisant une croissance dynamique du couvert (fertilisation, association légumineuses) et en utilisant les insecticides uniquement comme complément.
Un semis tardif ou des précipitations insuffisantes pour assurer la levée n'ont pas permis au colza d'atteindre l'objectif 4 feuilles avant l'arrivée des altises petites ou grosses. Que faire ?


Dégâts d'altise. N'intervenir que si 8 pieds/10 présentent des morsures ou si la culture est menacée avant 4 feuilles.

Grosse altise adulte : il ne faut traiter que si la culture est en péril. Toute décision d'intervention ne se décide que par une observation sur plantes. Le piège enterré ne donne qu'une indication sur la présence et l'activité du ravageur.
Contre les altises adultes, intervenir au seuil de 8 pieds sur 10 avec morsures avant le stade 4 feuilles. Attention, cette fréquence de pieds peut rapidement être atteinte en 24 à 48 heures en cas d'arrivée massive du ravageur. Ce seuil indicatif correspond à un risque de perte de pieds important dans les parcelles, en lien avec les attaques pendant la phase de croissance lente des plantes. En cas de levée tardive (après le 1er octobre), la phase de croissance lente du colza dure plus longtemps et le seuil sur adulte peut être abaissé à 3 pieds sur 10 avec morsures.
Intervenir de préférence en soirée ou en début de nuit (l'adulte est plus actif en début de nuit).
Si une intervention est nécessaire contre les adultes, privilégier le phosmet (BORAVI WG 1,0 kg/ha – à incorporer dans une eau acide).
Si le phosmet n'est pas disponible, utiliser DASKOR 440® ou PATTON M® à 0,625 l/ha (association chlorpyriphos méthyl et cypermethrine) pour réduire la pression de sélection sur les pyréthrinoïdes.


Grosse altise adulte

TERRES INOVIA - L.RUCK – M.GELOEN

Plus d'informations dans votre BSV régional et sur www. terresinovia.fr

Altises des crucifères ou petites altises

Les attaques sont souvent précoces et ont lieu en bordure de parcelles, ; les accumulations de dégâts peuvent être très rapides. En cas d'infestation massive et précoce, intervenir avec un pyréthrinoïde autorisé si le seuil de 8 pieds sur 10 avec morsures avant le stade 4 feuilles est dépassé.
Privilégier un pyréthrinoïde autorisé pour réserver en priorité les organophosphorés sur grosse altise et charançon résistants.


Petites altises sur cotylédons

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

L'Eleveur Bourguignon
Bacs à eau, Barrières d'herbage, piles, clôtures électriques, rateliers, nourrisseurs 2 et 3m.
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Récolte

Quelle coupe vous irait le mieux ?



La Sarl Giacomel, concessionnaire John Deere à Auxonne (21) a invité ses clients le 12 septembre dernier à Brazey en Plaine, à une démonstration des différents modèles de coupes disponibles sur les moissonneuses-batteuses du constructeur américain et principalement sur les machines non conventionnelles de la série S. Plus de 80 agriculteurs ont fait le déplacement pour la plus grande satisfaction de Cédric Boillaud, Jean-Pierre Giacomel et Didier Largy, organisateurs de cet évènement. Gilles Gasnet, directeur de la division récolte de John Deere, était présent pour répondre aux interrogations des visiteurs.
John Deere propose 5 types de coupes pour répondre à une exigence optimale de récolte des cultures qui se diversifient depuis quelques années, notamment avec le développement du soja, des pois ou des lentilles. Pour la prochaine récolte, le constructeur propose de nombreuses améliorations sur les coupes de ses modèles. Les coupes sont classées en deux catégories. Dites coupes à alimentation naturelle, les séries 600R, 600X avec tablier extensible hydrauliquement de 800 mm et avec barre de coupe flexible 600F proposent des largeurs de 4,90 à 10,70 m (jusqu'à 12,20 m en série X). Mais les principales évolutions se font surtout sur les coupes dites à alimentation active. Ces dernières évoluent pour répondre aux volumes de récoltes européens (colza volumineux et gros volume de paille), partant du constat qu'une machine bien alimentée procure une bonne propreté de grain et des débits de chantier supérieurs. La coupe à tapis 600 D Draper poursuit son évolution avec l'arrivée de la 700D Draper avec des largeurs disponibles de 7,60 à 12,20 m. Le tapis de 1 m de large comporte des crampons de 25 mm de haut rendus étanches pour les petites graines. Elle reçoit une vis de convergence de grand diamètre, augmenté à 450 mm, des limiteurs de couple plus robustes et des roues de jauge de plus grand diamètre qui améliorent le suivi du sol. Pour optimiser l'alimentation de la machine, le tapis est inclinable depuis la cabine. Cette coupe est disponible en version lamier flexible baptisée FD Flex Draper, de 9,15 à 13,70 m, permet de raser le sol pour un ramassage des cultures basses. Pour faciliter le travail sur terrain irrégulier, la coupe flexible se déplace sur 19 cm à la verticale sur toute la largeur. Cette nouveauté permet une hauteur de coupe à 38 mm du sol, ce qui améliore la récolte du soja, des pois ou des récoltes versées. Le constructeur annonce avec cette coupe une amélioration des performances de 10 % par rapport aux machines équipées de coupes à vis rigides standard, amélioration due à une alimentation plus homogène des cultures dans la machine avec les épis en premier.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 18/09/2018	Bourg-en-Bresse 18/09/2018	St-Christophe-en B. 12/09/2018	National 12/09 au 18/09/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	3,45 € →	3,95 € →	3,83 € →
	R	3,35 € →	3,10 € →	3,68 € →	3,52 € →
	O	3,20 € →	-	-	3,24 € →
Vaches mixte (M)	R	3,25 € →	3,00 € →	-	3,25 € →
	O	3,15 € →		-	3,17 € →
Vaches lait (L)	O	2,95 € →	-	-	2,92 € →
	P	2,80 € →	2,40 € →	-	2,63 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,42 € ↘	4,09 € ↘
	R	3,25 € →	3,55 € →	3,81 € →	3,58 € ↗
	O	3,20 € →	2,90 € →		3,16 € →
Taureaux VML	URO	2,75 € →	2,60 € →	3,05 € →	2,83 € ↗

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/09/2018**

Effectif total: 616 - Taux de vente: 76%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	E	300-350	-	-	-	
			450-500	-	-	-	-
		U	200-250	2,95 €	3,09 €	3,00 €	
			250-300	2,89 €	3,00 €	2,91 €	-0,08
			300-350	2,79 €	2,95 €	2,85 €	-0,07
			350-400	2,63 €	2,95 €	2,77 €	=
			400-450	2,58 €	2,76 €	2,67 €	-0,05
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,88 €	2,95 €	2,90 €	-0,05
			300-350	2,65 €	2,76 €	2,72 €	-0,07
			350-400	2,59 €	2,73 €	2,64 €	-0,03
			400-450	2,48 €	2,64 €	2,59 €	-0,03
	F	U	250-300	2,83 €	2,87 €	2,84 €	+0,07
			300-350	2,75 €	2,87 €	2,83 €	+0,05
			350-400	-	-	-	-
		R	250-300	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-

BROUTARDS : Vente quasi totale. On observe toutefois un tassement des cours malgré la présence d'acheteurs plus nombreux. Seuls les lots de 300 à 400 kg vaccinés FCO 8 et 4 depuis plus de 60 jours voient leurs tarifs reconduits.

LAITONNES : L'offre est insuffisante pour couvrir la demande et les tarifs poursuivent leur progression.

Effectif total: 283 - Taux de vente: 75%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS							
	M	U	300-350	2,56 €	2,66 €	2,64 €	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	2,43 €	2,56 €	2,53 €	
			500 et +	2,432 €	2,65 €	2,38 €	-
		R	300-350	2,27 €	2,63 €	2,48 €	-
			400-450	-	-	-	-
	F	U	300-350	-	-	-	-
			350-400	2,56 €	2,74 €	2,62 €	+0,12
			400-450	2,26 €	2,54 €	2,39 €	-0,05
		R	300-350	2,24 €	2,31 €	2,29 €	-
			450 et +	-	-	-	-

GENISSES 18 MOIS : Forte demande dans les animaux de moins de 16 mois qui servent à palier le déficit en laitonnes. Placement plus aléatoire dépendant du poids et de la qualité dans les sujets plus âgés.

Effectif total: 333 - Taux de vente: 85%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES							
GÉNISSES - TAUREAUX							
	F	E	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,79 €	2,20 €	1,91 €	-0,05
			5 à 10 ans	1,73 €	2,15 €	1,86 €	-0,02
			+ 10 ans	1,66 €	2,01 €	1,76 €	-0,03
		R	- 5 ans	1,62 €	1,84 €	1,75 €	-0,09
			5 à 10 ans	1,651 €	1,77 €	1,68 €	-0,06
			+ 10 ans	1,50 €	1,73 €	1,65 €	=
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	1,39 €	1,50 €	1,43 €	-
			+ 10 ans	1,39 €	1,50 €	1,43 €	-
	F	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
		U	24 à 36 mois	1,95 €	2,33 €	2,09 €	+0,05
		R	24 à 36 mois	1,87 €	1,98 €	1,91 €	-
	M	TAUREAUX					
		U	+ 500 kg	1,74 €	1,78 €	1,76 €	-
		R	+ 500 kg	1,50 €	1,61 €	1,56 €	-

VACHES : Cours en baisse. L'effet sécheresse et la hausse des coûts de l'alimentation se répercutent sur les tarifs.

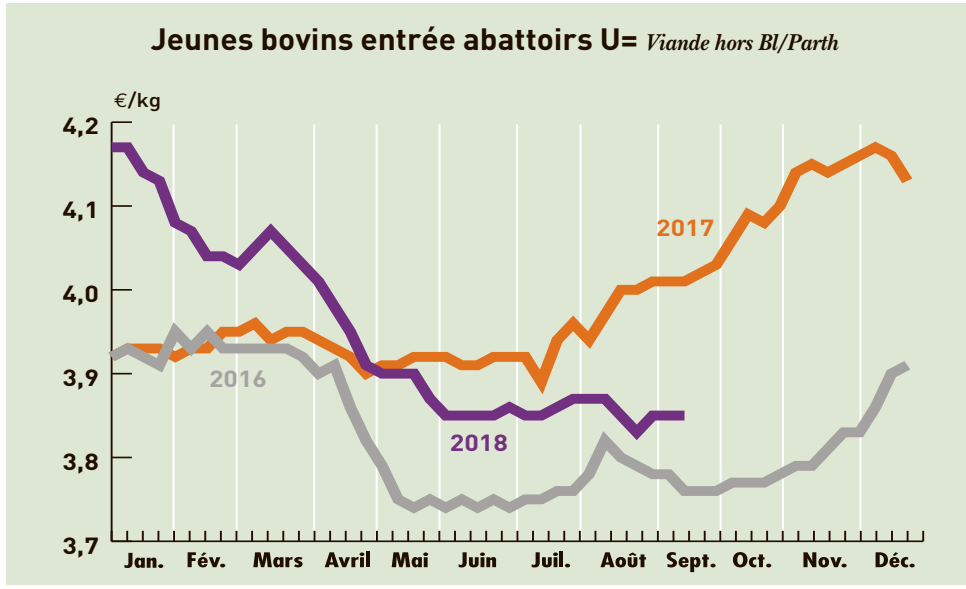
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 10/09 au 16/09/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,85 €	3,68 €	-			
Races mixte		-	3,37 €	3,36 €	3,33 €	-	
Races lait					-	3,19 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,40 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,88 €	3,80 €	3,52 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,98 €	3,87 €	3,80 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,92 €				
Races mixte				3,36 €	3,28 €		
Races lait					3,07 €	3,00 €	2,93 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,56 €	4,24 €	3,96 €	3,82 €			

Tendance : marché encombré surtout dans les vaches.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 10/09 au 16/09/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,86 €	3,83 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,64 €	4,54 €	4,12 €	3,95 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,97 €	3,77 €				
Races mixte					3,44 €	3,44 €		
Races lait						-	3,00 €	2,94 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,69 €	4,49 €	4,30 €	3,99 €				

Tendances SEM. 38/2018

Bovins de boucherie

Les marchés sont correctement approvisionnés après la période des ensilages, mais l'offre n'est pas surabondante pour que les abatteurs exercent une pression sur les prix. Le commerce est régulier avec un maintien des prix dans les génisses et jeunes vaches Limousines ou Charolaises de qualité bouchère. Dans le domaine des réformes allaitantes de choix secondaire, les vaches viandées et correctement finies se vendent normalement avec des cours stables. Le commerce tend à se durcir dans les vaches de moindre conformation, âgées ou en manque de finition. En réformes laitières, les industriels couvrent leurs besoins, mais ces derniers observent surtout une dégradation de la qualité des animaux. Les vaches n'ont pas pu se maintenir en état avec la sécheresse. Les transactions sont plus sélectives dans les abattoirs avec de la baisse dans les vaches maigres. En jeunes bovins, la faiblesse de la demande italienne dans les arrières pèse sur la tendance avec des tarifs qui se dégradent dans les campagnes

Broutards

Les disponibilités en broutards de qualité correctement vaccinés restent modestes, car tous les éleveurs ne vaccinent pas. Or ,aujourd'hui l'Espagne à moins de besoins et la réapparition de cas de FCO 8 complique sérieusement les échanges. Sur les marchés et les cadrans, le commerce reste assez régulier avec des tarifs qui résistent à la pression des acheteurs dans les bons Charolais vaccinés FCO 8/4. Le climat commercial est plus lourd avec de gros écarts de valorisation dans la marchandise plus commune et surtout dans les non-vaccinés à destination de l'Espagne. Dans les femelles, la demande est soutenue pour les bonnes Charolaises destinées à l'export sur l'Italie. Les tarifs sont stables dans les ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La progression saisonnière de l'offre laisse les intégrateurs libres de pratiquer les prix qu'ils veulent sans réelle concurrence. Le marché export est également couvert avec une demande qui cible les bons veaux, mais qui laisse sur le carreau les veaux légers. La recrudescence de la FCO 8 complique les échanges avec des cas positifs difficiles à gérer. Les tarifs sont à la baisse dans les Montbéliards et les Holsteins. La tension reste forte dans les croisés laitiers de moyenne conformation. Dans les veaux jaunes, Blanc bleus U de conformation, les tarifs se tiennent face à des disponibilités réduites. ■

Laurent Chupin

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 10/09/2018

Bovins (306)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
310 à 400 kg	850 - 1120	2,68 - 2,81
410 à 450 kg	1130 - 1200	2,65 - 2,82
Taurillons d'herbe		
355 à 395 kg	-	-
405 à 465 kg	-	-
Génisses		
330 à 460 kg (16-24mois)	-	-
430 à 770 kg (24-36mois)	780 - 1680	1,82 - 2,08
Laitonnes		
365 à 400 kg	970 - 1020	2,48 - 2,71
Taureaux		
620 à 1175 kg	1150 - 1960	1,61 - 1,86
Vaches		
Vaches légères	910 - 1160	
Vaches entre deux	1180 - 1350	
Vaches lourdes	1370 - 1710	

En broutards, la vente est fluide en sujets supérieurs, légère baisse en ordinaires. Peu d'invendus. Peu de sorties en laitonnes tirant les prix vers le haut. Demande sélective en génisses d'export pénalisant les femelles âgées (+de 16 mois) ou trop légères entrainant des invendus. Prés de 100 vaches à la vente cette semaine avec des animaux de bonne conformation et en état permettant un placement rapide à des tarifs plus fermes.
Bovins gras : 25
Génisses de viande : 3,68 à 4,10 Đ kg de viande.
Vaches de viande :3,40 à 3,66 Đ kg de viande.
La présentation demeure de bonne qualité avec des animaux lourds et bien finis qui correspondent à la demande entrainant une vente quasi-totale à des tarifs fermes.
Prochain marché le lundi 17 Septembre 2018 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/09/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 112 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,93 €	2,30 €	1,98 €	=
			5 à 10 ans	1,74 €	1,90 €	1,89 €	=
			+ 10 ans	1,40 €	1,90 €	1,73 €	+0,03
		R	- 5 ans	1,71 €	1,94 €	1,89 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,68 €	1,86€	1,77 €	-0,02
			+ 10 ans	-	-	-	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,97 €	2,29 €	2,19 €	+0,14
		R	24 à 36 mois	1,78 €	1,96 €	1,89 €	-0,04

Beaucoup trop d'animaux non annoncés ralentissent la fluidité de la vente. Cependant, les cours sont encore attractifs pour la saison

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/09/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 92 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	2,97 €	3,21 €	3,00 €	+0,05
			300 - 350	2,86 €	-	2,91 €	-
			350 - 400	2,54 €	2,77€	2,74 €	-

Le manque d'apports cette semaine ne permet pas d'en tirer des tendances claires. La demande en broutards vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours reste forte et la marchandise correspondant se défend à des prix toujours attractifs. Inversement les non vaccinés sont pénalisés. Pas de cotations en femelles.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **10/09/2018**

Effectif total: 955 - Taux de vente: 88%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : La demande est en retrait et les cours fléchissent sensiblement malgré la présence d'acheteurs plus nombreux.		U	de 32 à 38 kg	2,61 €	3,13 €	2,95 €	-
			de 38 à 44 kg	2,46 €	3,04 €	2,78 €	-
			de 44 à 50 kg	2,18 €	3,33 €	2,66 €	-
			> 50 kg	1,98 €	2,60 €	2,36 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,39 €	2,82€	2,60 €	-
			de 38 à 44 kg	2,32 €	2,64 €	2,50 €	-
Effectif total: - Taux de vente :				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M			-	-	-	-
	F	U	> 60 kg (F)	-	-	-	-
		R	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	-	-	-	-
		O	< 60 kg (F)	-	-	-	-
Effectif total: - Taux de vente :				AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 à 38 kg	-	-	-	
			38 à 44 kg	-	-	-	
			> 44 kg	-	-	-	
		R	38 à 44 kg	-	-	-	
Effectif total: 99 - Taux de vente : 89%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres		R	25 - 35 KG	44€	96 €	70 €	-
Effectif total: 13 - Taux de vente : 100%				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F	O	-	20€	37 €	29 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 03/09/2018*

Ovins : 260	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	70 - 100	1,94 - 3,06
Agneaux gras	110 - 136	2,28 - 3,18
Brebis	30 - 120	0,63 - 1,46
Béliers	80 - 125	-

Commerce plus actif en agneaux légers à des tarifs qui progressent. Placement plus discutés en agneaux lourds (+ de 44 kg) avec quelques invendus. Cours plus fermes en bonnes brebis.

Prochain marchés ovins le lundi 17 septembre aux horaires habituels.

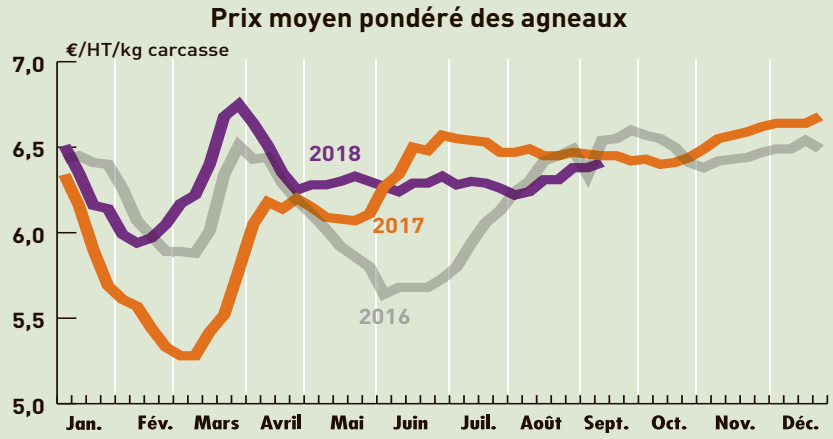
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 10/09 au 16/09/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,84 €	6,40 €
Couvert	16 -19 kg	7,04 €	6,79 €	6,32 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,96 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 10/09 au 16/09/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,41 €	-	2,52 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 10/09/2018 au 16/09/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	9 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,63 -0,01	6,61 0,01	5,94 -0,01	-	-	-	-
	R Var.	6,23 =	6,35 =	6,38 -0,01	-	6,85 -0,04	6,75 =	6,64 0,06	-
	O Var.	-	-	-	-	6,31 0,16	6,33 0,10	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,57 -0,07	6,59 -0,08	5,65 -0,09	-	7,04 0,03	6,77 -0,01	5,96 -0,01
	R Var.	6,30 -0,11	6,39 -0,03	6,39 -0,02	5,25 -0,05	6,84 -0,03	6,79 0,04	6,59 0,07	6,04 0,11
	O Var.	-	5,96	-	-	6,40 0,16	6,32 0,15	6,14 0,10	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,96	5,68 0,12	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : dans un commerce aux volumes restreints, la qualité est globalement irrégulière et les cours tendent à la baisse. Brebis : beaucoup de brebis moyennes à maigres à cause de la sécheresse. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

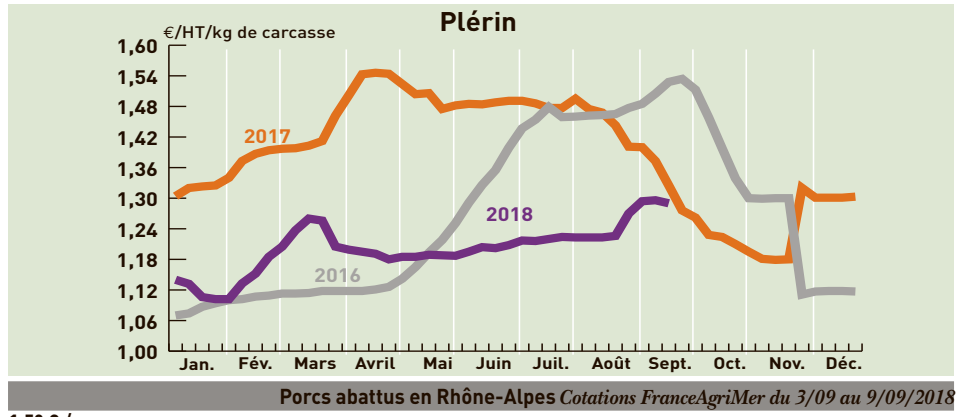
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 17 septembre 2018) :

«Cours reconduits»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 773 porcs présentés) *Cotations du lundi 17 septembre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,290 €**



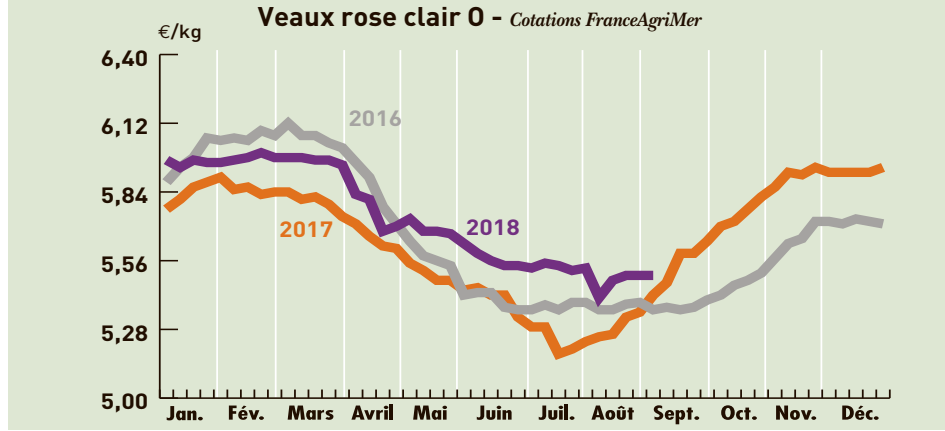
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 3/09 au 9/09/2018*

1,53 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 10/09 au 16/09/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,68 €	-	-
U	-	7,35 €	5,98 €	-
R	-	6,08 €	4,48 €	3,80 €
O	-	5,50 €	4,58 €	3,88 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 10/09 au 16/09/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	984	Plus d'apport, cours en baisse
La Talaudière	625	Vente calme en toutes catégories, surtout en marchandises inferieures

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	197	-9
Femelles	117	-8
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	102	- 8,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 3/09 au 9/09/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,80	0,20	7,14 %

Céréales

Marché du 13 septembre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	188	T C
	fourrager	oct.-déc	182	N C
Nord Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	188	T C
	fourrager	oct.-déc	182	N C
Aube/Yonne	meunier	sept-déc.	188	N C
	fourrager	sept-déc.	183	N C
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	sept-déc.	187	N C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	sept-déc.	185	T C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	sept-déc	185	T C
AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	sept-déc	165	N C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	sept-déc	150	N C
SEIGLE PANIFIABLE — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or		-	inc.	C
TRITICALE — RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/Haute Saône		oct.-déc	185	N C
Yonne			inc.	C
MAÏS — RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	flat base juil. 2018	sept.	186	N C
MAÏS — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		oct.-déc.	177	N C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire			inc.	C
SORGHO — RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Yonne	alim.animale	-	inc.	- C
POIS — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	sept-déc	205	N C
Yonne	fourrager	sept-déc	205	N C
Aube	fourrager	sept-déc	210	N C
Luzerne déshydratée — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	18% 1ère main		inc.	- -
Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	- -

Matériel

Tracteur

38 - Vds Same Silver 110, 4 rm relevage avant 5200 hrs Année 2003 : 18000 euros sans TVA, TBE.
✆ 06 87 40 25 93

38 - Vds pneus 14/24 neuf moteur Ford 4 cyl. 240 l E verrins simple et double effets 1 pneu tp 12/4/24 neuf.
✆ 06 75 04 60 70

70 - Vds tracteur Cérès 85, année 99, 6200h, boite 40, vitesse rampante, 11500 € HT.
✆ 06 70 95 81 80

71 - Vends 2 tracteurs Renault 145 TX, 1 Brabant, 4 socs, Huard, 1 herse Kuhn 4001, 1 semoir, 4 m.
✆ 03 87 02 13 93

Travail sol

01 - Cause retraite vends charrue Kuhn multi master 150, 4 corps, sécurité NSH grand dégagement très bon état 4000 euros.
✆ 04 79 42 00 05

21 - Vends déchaumeur à dents Vaderstad Swist 440, - charrue déchaumeuse Rapidlab Bugnot 11 socs, le tout BE. (réf. 370A)
✆ 03 80 93 24 14 HR

38 - Vds charrue 4 corps Kongskilde neuve : 6000 euros - pulvérisateur Tecnoma 800 l, 15 m : 1000 euros
✆ 06 87 40 25 93

71 - Vds charrue Huard, 365 NSM, portée 3 corps, non stop mécanique, axe de retournement neuf, versoirs neufs, bon état, 2.500 €, vibroculteur Siam, 28 dents, largeur 2,80 m, 250 €.
✆ 06 09 44 66 09

Récolte

42 - Vds matériel fenaison, épandeur à fumier, ancienne charrette à cheval.
✆ 04 77 24 91 29

84 - Vends calibreuse à cerises Calibrex longue avec tapis de tri : 9 000 euros à débattre.
✆ 06 09 11 81 83

Arbo-viti

11 - Vends ciseau électrique FELCO, petit prix, 500 euros l'unité.
✆ 06 24 12 69 94

26 - Vds épand. engrais KUHN 600 porté 2 ass. TBE 1200 euros + Rem basse susp. air 4 R miplat. 5 m2 x 1m1 hors t. 1m9 rénovée fin 2017 4800 euros TTC
✆ 07 57 54 16 14 après 18 h

Agri. divers

01 - Vds cse retraite faneue 7m70 Lely charrue Naud 4 corps semoir engrais Kuhn 1500 kg MDS 932 scie ruban volant 70.
✆ 06 26 94 75 70

01 - Vds 1 paire de charrue bisoc - vis à grain diam 12 - moulin à farine - tombereau - bétaillère - cuve à fioul 1100 L.
✆ 04 74 25 94 78 après 18 h

01 - Vds herse rot. 2m50 - sulfateuse 400L avec rampe, lance et tuyaux 15m - charrue Huard 3 socs sécurité boulons - vibro - 6 roues de char pour déco - armoire Louis Philippe.
✆ 04 74 51 70 32

03 - AV MB MF 87 année 1965 1000 euros faucheuse GMD 600 GII Kuhn année 2002 2000 euros.
✆ 06 32 93 18 63

07 - Cherche fendeuse à buches 14T + semoir à céréales 3m de largeur 21 rangs, bon état
✆ 06 77 01 42 90

18 - Vends brabants, Naud NS, 4 socs - Rabe Werck, 5 socs, S.B. - herse rotative KE 303 - semoirs Pneumassem 2, 5 rangs - Nodet, 3 m.
✆ 06 74 32 70 61

21 - Vends pulvérisateur Hardi 12 m., TBE, - remorque 7 T. Duchesne, - charrue simple 5 socs non stop, - vis à grains diam. 90 (réf. 2902)
✆ 06 98 38 19 62

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 380A)
✆ 06 29 81 80 05

26 - Vds ancien élévateur D modèle DVHM1622 Desta sur pneus LEV H3 3 m dans état moyen 1400 euros sans TVA - Epandeur engrais KUHN 600 2 ass + agitateur TBE 1200 euros
✆ 06 03 95 64 56 ap 17 h

58 - ACHETE tracteurs agricoles 4 RM en panne, épave ou brulé, - Chariots élévateurs ou engin TP (360A)
✆ 06 38 78 36 28

71 - Vends citerne à eau acier galvanisé 3 500 l. sur chassis, bon état (réf. 37VB1)
✆ 06 33 60 15 96

71 - Vds filet brise vent beige sur rail, l. 42 m, h. 4,35 m, dont 2 m pleins, TBE, 3.500 €.
✆ 06 77 37 27 89

71 - Vends benne IH 7 tonnes, monocoque, bennage flexible, portes avec 2 battants. Benne 8 tonnes Leboulch monocoque, portes automatiques, béquille hydraulique, bennage flexible, T.B.E. Benne 10 tonnes Brimont bougie, bequille. Hydraulique, B. E. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

84 - CHERCHE MF 152 avec vitesse rampante + dérouleuse plastique.
✆ 06 13 24 23 15

84 - Vends bac à raisin B.E. : 200 euros, charrue tourne-oreille monosocle B.E. : 250 euros.
✆ 04 90 34 53 87 HR

Véhicule

Utilitaire

07 - Citroën Jumpy frigo 78000km, groupe froid carrier+ET-moteur et froid refaits. Bon état 5200 euros HT
✆ 06 81 87 70 74

10 - Vds camion 19T, année 2002, bétaillère toute intox, pont hydraulique, suspension à air, 695000 km, boîte refaite, mine 06/19, 21000 € HT.
✆ 06 70 95 81 80

21 - Vends Peugeot Partner, bon état, CT OK, année 2008, 98 895 kms, prix à débattre (réf. 3802)
✆ 06 08 70 17 69

26 - Vds Kangoo 190 tolé BL 10-2000 148 000 km C.U.625 Emb. Dist. C.T. ok 4200 euros TTC
✆ 07 57 54 16 14 après 18 h

42 - Vds remorque magasin réfrigéré Euromag, type Alizé, long. 4,50 m, an. 2007 08 prix 24 000 € TTC.
✆ 06 36 51 17 67

42 - Vds Renault Kangoo 65 cv, 2003, 220 000 km, attelage, toit ouvrant, diesel, 5p, idéal us. agric., 3 000 €.
✆ 06 65 65 43 86

71 - Vends camion bétaillère 3,5 T Mercedès 407 D, bon état, contrôle OK (réf. 370D)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vds camion bétaillère Volkswagen, LT40, VL, 84.000 km, contrôle ok, très bon état, cause cessation.
✆ 06 76 99 18 69

73 - Vends camion bétaillère Scania 19 t 14 bovins cause cessation, renseignement et photo sur demande 12 K euros
✆ 06 58 24 56 21

Tourisme

42 - Vds camping-car Notin, année 2011, Mercedes 316 CDI, 163 Ch, boite automatique, 36 000 km, confort s/Privilège. Renseignement / tél. ou mail.
✆ 04 77 24 55 71
ou gdelmoure@gmail.com

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds environ 5T maïs grain séché cribs + 6 ha maïs ensilage
✆ 06 33 82 27 61

01 - Recherche maïs plante entière enrubanné Ain Savoie et département limitrophe
✆ 06 79 26 62 35

26 - Vds coupe bois sur pied (chêne et autres) sur 2 parcelles à Margès 1.5 ha environ prix à débat.
✆ 06 87 51 48 38

39 - Vds paille blé orge colza foin de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


42 - Agri du 42 vds maïs ensilage irrigués, épis, en balles enrubannées, tb qual. livré.
✆ 04 77 36 74 81
ou 06 66 93 88 00

42 - Vds maïs ensilage, foin, foin de luzerne et enrubannage de luzerne.
✆ 06 82 29 74 85

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

18 - Vends paille blé, bottes rectangles - maïs ensilage, plante entière en bottes rondes 120 x 130, par camion remorque complet, départ du 18, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83

26 - Cherche prairie, luzerne, couverts, colline à faire pâturer pour troupeau, étudie toute proposition
✆ 06 87 71 31 35

63 - AV foin luzerne bio 2nde coupe TB récolté 40 tonnes.
✆ 06 78 38 99 88

69 - Urgent achète foin et paille BR ou HD, région Rhône et Alpes et Bourgogne. Paiement comptant. Faire offre quantité et prix (si raisonnable).
✆ 04 74 00 30 70 ou rép.

74 - Vends foin, regain, paille en petites bottes, livraison possible.
✆ 06 66 57 06 20

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ 06 03 27 81 28

15 - A vendre un très beau 4 x 4 Land Rover Defender 110 avec Hard Top + 4 roues neige + velles aubrac écornées, très dociles, inscrites au Herd book aubrac, IBRA.
✆ 06 64 81 60 70

Société Limousine spécialisée dans l'acacia
achète sur pied ou sur route toutes quantités stères ou grumes d'acacia
Contact **03 84 68 40 14** (heures bureau) ou **06 72 89 34 47** ou mail : naturwood@orange.fr

38 - Vds meuble SAM-Télévision en chêne massif par ébéniste, état neuf 250 euros L 1,56 l0,50 h1,03
✆ 04 76 64 54 40

63 - Achète médailles, vêtements, casques, jouets et autres objets anciens.
✆ 06 15 16 00 73

73 - Urgent, vends mobilhome bon état pour agriculteur ou construction 2 500 € à débattre.
✆ 06 13 24 06 11

74 - Vends banques alimentaire, bon état de marche, pour magasin fermier.
✆ 07 67 00 89 24

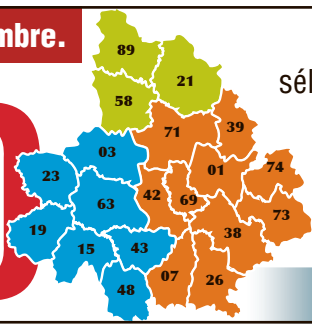
88 - Vds 2 stations DAC 2013 Delaval avec 85 colliers 4500 E, 1 appareil Atiben pour réduire phytos de 35% 8000 €.
✆ 06 99 21 99 51

Offre

Emploi

01 - La commune de Saint Jean de Thurigneux recherche un agent d'entretien polyvalent contractuel pour une durée d'une année renouvelable à raison de 20 heures par semaine. Ses missions : entretien des espaces verts, arrosage, tonte, bonnes références en taille de végétaux, sécurité scolaire, astreinte neige, proximité. Poste à pourvoir au 17 septembre 2018. Envoyer lettre de motivation et cv à Monsieur le Maire de Saint Jean de Thurigneux
59 place de l'Eglise
01390 Saint Jean
de Thurigneux

À découvrir dans votre journal ou sur la page Facebook, dès le 24 septembre.
Les Occasions et offres d'emploi puissance 20



• Des **listes de matériels** sélectionnées par des professionnels proches de chez vous
• Des **offres d'emploi** machinisme sur un panel de 20 départements

Les occasions puissance 20

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services







42 - Sud Pilat cherche salarié pour exploitation caprins lait.
✆ 06 11 75 54 69

58 - Elevage bovin-ovin RECHERCHE salarié à temps plein, sérieux et dynamique. GAEC Nandrot (réf. 3801)
✆ 06 82 98 16 60

73 - Exploitation bovins lait zone Beaufort cherche apprenti ou salarié CDD.
✆ 06 85 31 41 27

74 - Ferme pleine expansion offre emploi à resp. vacher-conducteur divers (spl souhaité). CDI bonne rémunération.
✆ 06 08 53 93 69

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges fertilisation. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ 06 61 52 27 99

73 - Cherche à reprendre activité forestière, déneigement ou autre.
✆ 02 54 71 08 56 ap 20h

Demande

Emploi

71 - Jeune femme sérieuse recherche travail en tant qu'aide à domicile, dame de compagnie ou dans les soins pour personnes âgées ou handicapées, entre Fleury et Saint-Georges-de-Reneins.
✆ 04 74 04 48 61

Mariage

Rencontre

42 - Dame de 59 ans cherche homme de 50-65 ans pour relation sérieuse.
Ecrire au journal Paysans de la Loire n° 758, 43, avenue Albert Raimond, bp 30031, 42272 St-Priest-en-Jarez cedex qui transmettra

Bâtiment

AGRI STANDARD 2000

A partir de 22 €/m²
HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr – 08090 TOURNES

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ 06 21 88 22 77

21 - Elevage HBC Vends 17 taureaux 10 – 12 mois dont 10 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 7 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 350F)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand

01 - Vds 30 génisses Montb croisées Holst. + 7 génisses Montb à saillir + vaches au lait.
✆ 06 22 48 68 03

01 - Vds mâle repro Blond Aquitaine 5 ans inscrit production visible + jeune 12-16 mois
✆ 06 35 57 41 83

03 - Vds laitonnes Limousines HBL mixte viande IDEM IBR BVD Paratuberculose 10/12 mois.
✆ 06 31 11 31 70

15 - A vendre (cause cessation) vaches salers pleines charolais, indemnes IBR et paratub.
✆ 06 70 33 52 12

18 - Vends 1 taureau limousin adulte, inscrit, indem IBR, type mixte viande, indexé, origine Bourboulux (19).
✆ 06 71 42 90 07

18 - Vends 6 vaches charolaises, inscrites, indemne IBR, vêlage automne, cause surplus
✆ 06 76 42 45 96

38 - Vds génisses Aubrac 18 mois très belles et gestantes Aubrac indemn IBR.
✆ 06 21 13 05 06

39 - Vds 40 bons veaux limousin mâles et femelles 1 an IDM IBR vaccinés FCO 4 et 8 poss livraison
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds génisses Montbéliardes et Mo x PH, terme 25/09/2018.
✆ 06 62 76 48 95

42 - Vds génisses Ch. vêlées ou à vêler, IA SC.
✆ 06 23 50 44 12

42 - Vds cause départ en retraite Trpx limousin HBL 35 vaches, 5 génisses 3 ans, 8 gén 2 ans, 9 gén 10/12mois, jeunes reproducteurs sans cornes. Toutes garanties sanitaires.
✆ 06 75 32 54 55

58 - Vends veaux reproducteurs IBR A, bonnes origines à partir de 1 800 euros. Elevage charolais inscrit (réf. 3701)
✆ 06 50 30 32 26

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 370B)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends vaches et génisses pleines CHAROLAISES, IBR A, vêlage novembre, décembre (réf. 370C)
✆ 06 15 97 93 39

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, Vends taureaux 21 mois et veaux reproducteurs. Visite permanente sur simple appel. Offre promotionnelle. Livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Eleveur-naisseur VEND 5 taureaux charolais de forme, 30 mois, issus de vêlage facile + 2 culardes (réf. 370G)
✆ 06 68 67 23 23

58 - Vends 10 génisses CHAROLAISES pleines, vêlage début novembre 2018, IA, HBC, IBR A, élevage qualifié sabot d'argent (réf. 380B)
✆ 06 28 71 13 10

58 - Vends taureaux LIMOUSINS 18 mois, IBR A, origine Rousset 03 - Chougny (réf. 38VB2)
✆ 06 19 60 33 60

68 - Vends 15 génisses pleines HBFalers. Vêlage mi-octobre.
✆ 06 82 02 81 91
ou 06 69 14 18 91

69 - Elev. Limousin vds cause réduc cheptel 1 taureau 4 ans – 4 vaches suitées 2M+2F + 4 veaux reproducteurs dont 1 homozigothe. Le tout inscrit calme docile et tte garantie sanitaire. Prix raisonnable. Poss Livr.
✆ 06 82 22 56 77

69 - AV génisses prêtes Holstein terme fin septembre et fin octobre cause cessation. Ronno.
✆ 06 50 00 99 01

69 - Vends 2 génisses Aubrac Veler depuis 8 jours. Richaud G Mornant 69.
✆ 06 29 41 82 24
ou 04 78 44 02 09

69 - Vds cause cess vaches montb. IA 38 terme 09 - 11 - 12 TGS prix à déb.
✆ 06 43 90 85 42

71 - Vds cheptel charolais HBC, vaches et génisses 30 mois, pleines, taureaux 18 mois, 4 ans.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Vds taureaux charolais 18 mois, non inscrits, IBR A. Lorton Thierry, 71430 Palinges.
✆ 06 35 28 34 63

71 - Vds génisses pleines 66 39, termes 15/09/2018, cause cessation.
✆ 06 83 13 82 29

71 - Vds taureaux HBC, 18 mois, IBR A, divers origines, TGS. Gaec de Baugy, Issy-l'Evêque.
✆ 06 77 09 68 07

71 - Elevage charolais HBC, portes ouvertes des 28, 29 et 30 septembre. Vente de 70 taureaux de 20 mois. Très beau lot, très bonnes qualités et origines, http://gaecbonnot.free.fr, Gaec Bonnot Fernand et fils, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - 6 élevages charolais HBC du Val d'Arroux, vous accueillent jeudi 27 et vendredi 28 septembre 2018, 180 repro. mâles et femelles ttes catégories. Gaec la Condemine - 71 Vendenesse/Arroux - 06 23 21 95 20 - Gaec Pierre - 71 Gueugnon - 06 80 44 08 26 - Gaec Demeule et Fils - 71 Rigny/Arroux - 06 08 77 90 86 - El. Gagnepain-Champenois - 71 Rigny/Arroux - 06 85 51 07 90 - Gaec Pornet JM et Guillaume - 71 Digoin - 06 21 06 16 60 - Pallot J.Ch. - 71 Oudry.
✆ 06 16 50 72 21

71 - 4 élevages charolais HBC, vous ouvrent leurs portes vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 septembre 2018. Berthier Pierre, Les Apports, 71 Marizy, 06 07 08 76 39 - EARL Chemarin, Les Tatins, 71 Marizy, 06 83 89 75 08 - Ducert Claude, Fin, 71 Martigny-le-Comte, 06 07 75 81 61 - Gaec Pornon, La Combe, 71 Viry.
✆ 06 74 53 49 72

VISIONAUTE
Venez découvrir nos nouveautés du
03 au 05 octobre
à Cournon au
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
NOUVEAUTÉ

Hall 3 A41
www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

74 - Vends génisses pleines et 1 taureau charolais 16 mois FCO et IBR ok
✆ 06 19 33 56 77

74 - Vends VL ou génisses Montb prêtes ou vélées troup à plus de 9000, alim foin et vaches morpho pour collect
✆ 06 60 29 24 08

89 - PROPOSE génisses AUBRAC pleines (vêlage décembre) ou prête à saillir, bonnes origines issues du berceau. A réserver pour l'automne mâles reproducteurs, parents qualifiés, bonne souche avec lait, facilité de naissance et viande. IBR A. TGS. Emmanuel Hivert - Sceaux (réf. 240A)
✆ 06 38 83 04 06

Caprin

26 - Vds troupeau 70 chèvres gestantes Saanen bon état sanitaire + remorque de marché parasol
✆ 06 76 19 80 71

26 - Vds Chevrettes et Boucs AxA Saanen nés en sept 2018 Adhérent CAPGENES 1134 l/ch TP 35 TB 39
✆ 0602114039

38 - Vds Troupeau de moutons Préalpes du sud 25 agnelles 25 brebis, 1 bélier sélection génotype de 2 ans
✆ 06 88 35 36 22

38 - Vds boucs alpins de 20 mois issus d'IA élevage cl Capgènes.
✆ 06 37 22 29 00

Ovin

38 - Vends brebis suitées + belles agnelles grivettes
✆ 06 79 32 62 12

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux 15 à 45 kg.
✆ 06 07 96 23 40

71 - Vds 11 agnelles charollaises inscrites ou non, TBO, GS, peut livrer. Fénéon Dutrion Amandine.
✆ 06 71 20 13 94

73 - Vends béliers Hampshire 7 mois inscrits et pas arr/arr suivi sanit.
✆ 07 70 61 84 26

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Equin

38 - Vends 2 juments Comtoise 7 ans, 3 ans - 1 pouliche 9 mois : couple de poneys Appaloosa.
✆ 06 76 93 45 96

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PORTES OUVERTES d'élevage



ELEVAGE CHAROLAIS HBC
GAEC BONNOT Fernand & Fils - 71220 La Guiche
Portes Ouvertes
28, 29 et 30 septembre 2018
Vente de Veaux mâles de l'année
Vente de 70 taureaux de 20 mois
Très bon lot, très bonnes qualités et origines. Livraison possible
06 81 89 18 52 http://gaecbonnot.free.fr

PORTES OUVERTES
Vendredi 21 et Samedi 22 septembre
Taureau 18 mois, veaux de l'année,
qualification IBR A HBC ou non
Gaec PAUTET
Le Bois Gizet - 58170 Savigny Poil Fol
03 86 30 85 24 - 06 13 33 44 38 - 06 09 40 50 63

PORTES OUVERTES les 28, 29, 30 septembre
ÉLEVAGE CHAROLAIS HBC VEND
reproducteurs veaux et taureaux18 mois TGS,
SCA LEMAITRE Raymond - Chevannes - 58250 Montaron
03 86 30 61 65 - 06 72 29 06 85

VISITES D'ÉLEVAGES DANS
3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C., IBRA et garanties sanitaires
Jeudi 27 et vendredi 28 septembre 2018
90 veaux mâles de l'année, 20 taureaux 18 mois,
6 taureaux adultes et 10 génisses pleines vêlage décembre

CACD GAEC CORNELOUP	Beaulon	06 77 68 78 58
>> Animaux rassemblés à Santigny le Haut - 03230 Beaulon		
GAEC BLANDIN-CURY	Vaumas	06 30 20 98 12
EARL ALEXANDRE	Paray-le-Frésil	06 10 44 20 67

VIDÉO VISIBLE SUR simongenetic.com
LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

À la découverte de la race limousine
JOURNÉES PORTES OUVERTES LES 29 ET 30 SEPTEMBRE
Génisses, vaches pleines,
mâles 1 et 2 ans, Animaux sans cornes
Visite complète des troupeaux
- **BREUGNOT François** Rangleau 58120 Blismes 06 76 29 30 60
- **THOULE David** Le Couault - 58340 - Diennes Aubigny 06 10 09 65 69

PORTES OUVERTES
29 et 30 septembre
Veaux de l'année,
taureaux 18 mois et adultes
élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

PERRIN Guy • 03 86 85 06 37 • 06 87 48 78 23
Theury, 58120 St Léger de Fougeret
Élevage HBC vous invite à découvrir son troupeau
LES 28, 29, 30 SEPTEMBRE
Le meilleur accueil vous sera réservé



GAEC DES MORILLATS
ÉLEVAGE DUVERNOY
PORTES **ouvertes**
28, 29 & 30 SEPTEMBRE
VEAUX REPRODUCTEURS
1 lot vêlage facile IA
issu de Celsius Bayonne - Sapristi
HBC - TGS - Prix raisonnable
Le meilleur accueil vous sera réservé
LES MORILLATS
58360 Préporché
Tel. 06 33 49 46 88

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 21 ET SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018
Portes Ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Elevage Gaudet Fabien
71420 Marly/Arroux - Tél 06 62 14 35 44
Elevage Guillaume Mateuil
71420 OUDRY - Tél. 06 85 67 72 75

PORTES OUVERTES
Vendredi 21
et samedi 22 septembre
Olivier VIEUX
Chérault - 58270 St Benin d'Azy
07 86 72 80 09
VEAUX de l'année - TAUREAUX adultes et 18 mois
élevages HBC, IBR A, TGS
Le meilleur accueil vous sera réservé

PORTES OUVERTES **28, 29 & 30 SEPTEMBRE**
AVEC LES ÉLEVAGES

Gaec SAVRE	Domaine Fleury - 58300 Decize	**06 89 28 18 82**
Scea RAYMOND JC et S	Villecourt - 58300 Decize	JC **06 81 06 35 07**
		Sophie **06 87 47 38 99**
Earl BAUDOT RAYMOND	Villecourt - 58300 Decize	**06 80 20 55 39**
Gaec TOUILLON MOIRON	Le Grand Saisy - 58300 Decize	**06 19 82 08 94**
Pierre BERNARDET	Crécy-les-Forges - 58300 Decize	**06 16 63 93 25**

LE GAEC GAUTHÉ VOUS PROPOSE
une vente organisée le vendredi 28 septembre
20 taureaux de 18 mois HBC
5 taureaux de 18 mois HBC sans corne
30 veaux reproducteurs HBC
5 veaux reproducteurs HBC sans corne
VISITE À PARTIR DE 10H - VENTE À 14H00
Domaine St Etienne - 58290 Vandenesse

Fabienne et Jean-Michel CHATILLON
Elevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70
PORTES OUVERTES
Vend. 21 et Sam. 22 Septembre
Veaux, taureaux de 18 mois,
exposés au pré. Prix raisonnables
Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

6 élevages Charolais HBC du Val d'Arroux vous accueillent
Jeudi 27 et vendredi 28 septembre 2018
180 Reprod. mâles et femelles ttes catégories
- **GAEC LA CONDEMINE** - 71 Vendenesse/Arroux - 06 23 21 95 20
- **GAEC PIERRE** - 71 Gueugnon - 06 80 44 08 26
- **GAEC DEMEULE et Fils** - 71 Rigny/Arroux - 06 08 77 90 86
- **EL. GAGNEPAIN-CHAMPENOIS** - 71 Rigny/Arroux - 06 85 51 07 90
- **GAEC PORNET JM et Guillaume** - 71 Digoin - 06 21 06 16 60
- **PALLOT J. Ch.** – 71 Oudry 06 16 50 72 21

Ttes garanties sanitaires - Prix raisonnables

CHAROLLES (71) - MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018 - 14H
100 REPRODUCTEURS HBC EN VENTE
L'Ass des Eleveurs Charolais d'entre Saône vous invite à la
VENTE AUX ENCHÈRES (63 veaux mâles, d'automne, vêlage facile et sans corne)
VENTE AMIABLE de taureaux
Expo dès 9 H - Les meilleurs des élevages de la région
Tél. : 03 85 24 17 54 - Catalogue visible sur le site internet : www.charolais71.fr

CHAROLAIS SUD MORVAN - 58 LUZY
La Génétique du Sud Nivernais- L'image et la fierté d'un terroir
VENTE AMIABLE
de taureaux charolais 18 mois
SAMEDI 29 SEPTEMBRE
à la Grande Halle - Exposition - vente de 9h00 à 18h00
Renseignements: 06 07 51 04 99

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
SAS Ferme du ROMPOUÉ
VOUS INVITE à leurs **PORTES OUVERTES**
LES 28, 29, ET 30 SEPTEMBRE
au lieu-dit de Cuy - 58110 CHOUGNY
VENTE de veaux reproducteurs ainsi que veaux
à aptitudes vêlages faciles + Taureaux de 18 mois
Contact:
Hervé **06 26 01 58 72** • Olivier **06 26 01 58 71** • Jérôme **06 09 97 30 97**



NOM ELEVAGE - ADRESSE			TELEPHONE
EARL GABORY BRUNO	21460	JEUX LES BARD	06 87 43 40 33
EARL LECHENAULT Yves	21230	FOISSY	06 68 67 74 41
EARL POILLOT BOYER	21320	VANDENESSE EN AUXOIS	06 07 35 67 46
EARL TURSIN	21210	VILLARGOIX	06 73 95 62 82
GAEC BAULOT Yannick et Xavier	21140	VILLARS ET VILLENOTTE	06 70 12 20 09
GAEC DE LA FONTAINE	21320	SAINTE SABINE	06 77 00 86 27
GAEC DE PERGEOT	21320	CHATELLENOT	06 24 69 61 13
GAEC FROIDUROT	21450	JOURS LES BAIGNEUX	06 80 01 02 55
GAEC MENETRIER PARIZOT	21350	AVOSNES	06 88 00 66 35
GAEC MIMEUR	21320	THOISY LE DESERT	06 72 00 34 70
LUCAND François	21210	MOLPHEY	06 76 52 81 85
PERRIN GUY	58120	SAINT LEGER DE FOUGERET	06 87 48 78 23
SCEA LUCOTTE JEAN-MARC	21320	CREANCEY	06 80 98 96 57

Des éleveurs de reproducteurs au service de votre performance
Nombreux reproducteurs à vendre
Renseignements, liste d'éleveurs participants sur simple demande
✆ : 03.80.90.68.80 🖷 : 03.80.90.76.14 HB
Site internet : http://cote-dor.chambagri.fr

4 élevages Charolais HBC
vous ouvrent leurs PORTES
Vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 septembre 2018

• **BERTHIER Pierre**, Les Apports, 71 Marizy	Tél. 06 07 08 76 39
• **EARL CHEMARIN**, Les Tatins, 71 Marizy	Tél. 06 83 89 75 08
• **DUCERT Claude**, Fin, 71 Martigny-le-comte	Tél. 06 07 75 81 61
• **GAEC PORNON**, La Combe, 71 Viry	Tél. 06 74 53 49 72



Rappel de Championnat Paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89 420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
BAISSE D'EFFECTIF **PORTES OUVERTES** visite de l'élevage au pré
les 28, 29 et 30 septembre
40 taureaux de 18 mois - 20 génisses de 18 mois - 100 mâles repro de l'année - 30 vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

PORTES OUVERTES
LES VENDREDI 5, SAMEDI 6 & DIMANCHE 7 OCTOBRE
DANS LES ÉLEVAGES
• BATHO Serge l'Hatenon
58 - Saxi Bourdon **06 83 68 07 96**
• BATHO Roger - Pontillard
58 - Saxi Bourdon **06 74 69 21 83**
CESSATION D'ACTIVITÉ

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ SUCCESSION

SUCCESSION

Par testament olographe du 28/12/2016, M. Gilbert DELAUNAY, demeurant à DIJON (21000), 57bis rue du Faubourg Raines, né à TONNERRE (89700) le 18/10/1929, décédé à LODEVE (34700) le 20/02/2018 a institué un légataire universel. Ce testament déposé au rang des minutes de Me Agnès MAURIN, notaire à GIGNAC (34150) 2 bd de l'Esplanade suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 11/09/2018. Les oppositions pourront être formées auprès de Me Agnès MAURIN notaire chargé de la succession, référence CRPCEN 34076, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, le Notaire

AL213822388

→ TRANSFERT DE SIÈGE

KAP VIESTE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
5 rue Mavia, 70100 Gray
818 813 958 RCS Vesoul

Aux termes d'une délibération en date du 19/07/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée KAP VIESTE a décidé de transférer le siège social du 5 rue Mavia, 70100 GRAY au 3 rue des Murgers 21310 MIREBEAU SUR BEZE à compter rétroactivement du 01/07/2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS, Le Président

AL213822378

FRADINNI

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
20 rue du Volnay 21000 Dijon
818 463 598 RCS Dijon

Le 13/08/2018 l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 20 rue du Volnay, 21000 DIJON au 19 lotissement Saint Vincent, 21490 BELLEFOND à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La gérance

AL213822381

SCI S.T.A.B.

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000€
Siège social
34 Avenue Touzet du Vigier 21000 Dijon
RCS (Dijon) N° 499834307

L'AG du 5 septembre 2018 a décidé de transférer le siège social de la société au 9 Rue de la Riotte 21380 EPAGNY, à compter du 05 septembre 2018.

AL213822384

SCI MUSAINE

Société civile immobilière
au capital de 3 811,23 euros
Siège social
101 avenue Roland Carraz 21300 Chenôve
378 235 659 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7/09/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 27 rue Musette – 21000 DIJON au 101 avenue Roland CARRAZ – 21300 CHENOVE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis et mention, La Gérance

AL213822391

PATI-PRESTIGE BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège : 2, rue Joseph Jacquard
21800 Sennecey les Dijon
478 745 359 RCS Dijon

Le 04.06.2018, le Président a décidé de transférer le siège social au 193 Voie Isaac Newton – Parc d'Activité Alpespace, 73800 SAINTE HELENE DU LAC à compter du même jour.

POUR AVIS

Le Président

AL213822393

→ MODIFICATION DE STATUTS

ATTITUDE-4X4

SARL au capital: 100€. 2 RUE DE LA CROIX, 21460 MONTBERTHAULT RCS: 841264880 de DIJON. En date du 01/08/2018, L'unanimité des associés décide de modifier ainsi l'objet: Négociant automobile, Achats/Ventes de pièces détachées neuves ou d'occasions, Rapatriements, Enlèvements d'épaves, Recyclages, Locations de Véhicules. Prestation de service de conduite pour particuliers et entreprise. Exploitations Forestières, Achats - Ventes de bois de chauffage.Modification au RCS de DIJON

AL213822313

SARL K'DO

4 Rue du Pautet
21110 Longchamp

Par AGE en date du 01 août 2018 il a été décidé du transfert du siège social de la société SARL K'DO du 4 rue du Pautet 21110 Longchamp au 2 allée François Villon à 11100 COURSAN

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

D'autre part par acte sous seing privé du 31 juillet 2018, Madame Annie Curchod a cédé l'intégralité de ses parts (50 parts de 10.00€ chacune) à Madame Patricia Forestier. En conséquence, a été modifié les articles 9 des statuts

AL213822379

DOMAINE DE LA GALOPIERE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 174 500 euros
Siège social : 6 rue de l'Eglise
21200 BLIGNY LES BEAUNE
800 428 617 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de réalisation de toutes prestations de services de nature agricole et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis.

AL213822389

HOSPITALIA

Société par actions simplifiée
au capital de 12 810 000 euros
Siège social
16 boulevard de Sévigné, 21000 Dijon
451 315 188 RCS Dijon

Par une assemblée générale ordinaire annuelle du 20 juin 2018, l'assemblée des associés a constaté l'arrivée du terme des mandats des co-commissaires aux comptes titulaire, la société SEREG, et suppléant, la société ADVOLIS SA, et a décidé de ne pas procéder à leur renouvellement. Ils ne seront pas remplacés les seuils nécessitant la nomination de co-commissaires aux comptes avyant été relevés par la Loi.

Pour avis

Le Président

AL213822397

→ CESSION

SARL CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé à DIJON, en date du 7 septembre 2018, enregistré le 13 septembre 2018 au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE DIJON 1, dossier 2018 46035/référence 2018 A 04491

L'EURL ELIE NAVASQUEZ EURL, sise 7 Rue du Champ Bresson, 21310 Belleneuve RCS DIJON 510613821,

A cédé à la SARL DOUX au capital de 50 000 euros, sise 48 Rue de Fontaine, 21310 Arceau, RCS DIJON 841313729,

Moyennant le prix de 390 000 € euros le fonds de commerce comportant : une tournée réalisée avec un camion, une activité de rôtisserie exploitée par l'intermédiaire de la remorque basée devant le restaurant sis 13 Rue Virolot - 21490 SAINT JULIEN, une activité exploitée à partir du restaurant situé à SAINT JULIEN (21490), 13 Rue Virolot, une activité de fournisseur de produits à destination de pizzaiolo dans un local situé 7 Rue du Champ Bresson - 21310 BELLENEUVE.

Entrée en jouissance au 7 septembre 2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance au Cabinet d'Avocats SARL CANNET MIGNOT 2 Bis Rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

AL213822403

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 21/09/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DIJON : TAV AOP Bourgogne

15 a 60 ca - Chaudois: HS-216

POMMARD : Fond libre - Vignes en appellation AOC POMMARD, BOURGOGNE COTE D'OR et COTEAUX BOURGUIGNONS.

84 a 29 ca - En la taupe: AN-61 - La croix planet: AZ-53 - Les blanches: BM-92 - Les noizons: AH-65 - Mont poulain: AX-29

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 08/10/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213822402

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DOMAINE AURELIE BERTHOD

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 50 000,00 euros
Siège social : 6 rue de l'Eglise
21200 Bligny les Beaune
829 792 928 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 9 août 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Vincent FOURNIER de ses fonctions de gérant au 10 août 2018 et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Aurélie BERTHOD demeurant 13 rue Jacques Copeau 21190 MERCEUIL, pour une durée indéterminée à compter du 10 août 2018.

Pour avis.

AL213822390

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU PETIT BOIS
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
24 avenue Victor Hugo
21000 DIJON
Siège de liquidation :
24 avenue Victor Hugo
21000 DIJON
518 316 799 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie 31/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Bertrand DIDIER, demeurant 24 Montée de l'Etang - 21370 VELARS SUR OUCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 24 avenue Victor Hugo - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis – Le Liquidateur

AL213822236

ZENON

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 300 euros
Siège social
13 rue Marguerite Yourcenar
21000 Dijon
Siège de liquidation
13 rue Marguerite Yourcenar
21000 Dijon
813 594 918 RCS Dijon

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur David FOUCHARD, demeurant 12 rue Tescelin le roux – 21121 FONTAINE LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 13 rue Marguerite Yourcenar – 21000 DIJON.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis - Le Liquidateur

AL213822366

BISTROT DES GODRANS

SARL au capital de 20 000 €
ayant son siège
40 Rue de la Préfecture 21000 Dijon
immat RCS Dijon 800 078 552

L'AGE du 31/08/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2018, a nommé liquidateur Jean-Pierre FOURNIER (Quartier le Pas Vieux 83340 LE LUC) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de liquidation est fixé 40 Rue de la Préfecture 21000 DIJON. Dépôt RCS DIJON.

Pour avis.

AL213822370

BISTROT DES GODRANS

S.A.R.L. en liquidation
au capital de 20 000 €
ayant son siège
40 rue de la Préfecture 21000 Dijon
RCS Dijon 800 078 552

L'AGOE du 31/08/2018, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL213822371

AUTOS GREEN

EURL au capital de 2 000 €
Siège social
44 Rue de Mazy, 21160 Marsannay-la-Côte
521 852 590 RCS de Dijon

En date du 31/05/2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/05/2018, a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Rodney MORVAN, demeurant 44 Rue de Mazy, 21160 MARSANNAY-LA-COTE et fixe le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Dijon. Pour avis

AL213822385

J.R.I CONCIERGERIE

Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social LBA centres d'affaires
11 avenue du 8 septembre 1944
21200 Beaune 831 480 397 RCS Dijon

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'AGE, à compter du 3/07/2018 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Idriss BENHAMADA, demeurant à MONTCEAU-LES-MINES (Saône et Loire) 18 Rue de la Sablière, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BEAUNE (Côte d'Or) LBA centres d'affaires11 avenue du 8 septembre 1944. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de DIJON. Pour avis, le représentant légal.

AL213822387

THELYS AVOCATS
Me BASTIANELLI
35 rue St Jacques
13006 MARSEILLE

FP-CONSEILS&SERVICES

SAS au capital de 45 219 €
Siège social
24 av. Aristide Briand, 21000 Dijon
753 656 313 RCS de Dijon

L'AGE du 10/09/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour,nommé en qualité de liquidateur M. PIETRI Frédéric, demeurant 8 rue du Colonel Driant, 31400 Toulouse, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Dijon

AL213822399

→ AVIS DE CONSTITUTION

Société Civile Professionnelle
«Romain BRUCHON, Clémentine
COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT
notaires associés»
titulaire d'un Office Notarial
à Dijon (21000)
16 avenue Victor Hugo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire à DIJON, le 14 septembre 2018, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : PIETRA

Siège : DIJON (21000), 52bis rue de Larrey

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, administration, gestion par location, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, exceptionnellement, aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, et acquisition et gestion de valeurs mobilières, actions, parts sociales, parts d'intérêts

Capital social : TROIS CENT EUROS (300,00 €)

Apports en numéraire : TROIS CENT EUROS (300,00 €)

Gérant : Monsieur Jean-Noël LOMBARD et Madame Marie LECA demeurant ensemble à DIJON (21000), 52bis rue de Larrey

Immatriculation au RCS de DIJON

Cession de parts : existence de clauses d'agrément pour toute cession hors associés et hors descendants.

Pour avis et mention

Me Romain BRUCHON, Notaire

AL213822318

AVIS DE CONSTITUTION

Le 31/08/2018 à ANCEY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AUREL'TAXI

Siège social : 4 impasse du Clos Coquet, 21410 ANCEY

Objet social : exploitation d'une licence de taxi, transport sanitaire en taxi conventionné

Durée de la Société : 99 ans à compter l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Aurélien LARGE, demeurant 4 impasse du Clos Coquet 21410 ANCEY

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL213822346

AVIS DE CONSTITUTION

Le 05/09/2018 à PLOMBIERES LES DIJON il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ANVIN

Siège : 50 rue Albert Remy, 21370 PLOMBIERES LES DIJON

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : la création, la propriété, l'exploitation de tout commerce ayant pour objet le négoce de vins, négoce de vins, spiritueux et de toute autre boisson alcoolique ou non, toute prestation de services, toute vente de produits en rapport avec cette activité, dégustation de vins et produits de la vigne, oenologie,œnotourisme, plus généralement, toute activité de conseil et toute activité commerciale permettant le développement de l'activité économique de la société

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Vincent RAVIER demeurant 50 rue Albert REMY, 21370 PLOMBIERES LES DIJON

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL213822357

AVIS DE CONSTITUTION

Le 30/08/2018 à HAUTEVILLE LES DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : 2 PRES 2 LOIN

Siège : 24 rue de la Vigne au Loup, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 500 euros

Objet : le commerce de détail non alimentaire

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Véronique BARRILLOT, demeurant 24 rue de la Vigne au Loup, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL213822380

SCI ABRICOTINE

Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
7 rue de l'Abreuvoir- 21121 Etaules

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 13 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : SCI ABRICOTINE

Siège social : 7 rue de l'Abreuvoir – 21121 Etaules

Objet : L'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits mobiliers ou immobiliers. Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée : 99 ans

Capital : 100 €

Gérance : Monsieur Pierre-Henry BILLARD et Madame Nadège FUSINA, demeurant tous deux 7 rue de l'Abreuvoir – 21121 Etaules

Immatriculation : RCS de Dijon.

AL213822383

CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7 septembre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : EB JUMPING

Siège social : 1, petite rue de l'église - 21360 BESSEY EN CHAUME

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au

Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Capital social : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune entièrement souscrites et libérées

Objet : Activité principale : Toutes opérations de prestations, de formation, d'achat, de vente, de courtage et de commission relatives aux chevaux et plus généralement toutes opérations relatives aux activités équestres.

Présidence : Madame Elodie BARRER demeurant à 5, chemin de Mouzimpré - Bât 1 54270 ESSEY LES NANCY

Pour avis.

AL213822394

NIÈVRE

→ NOMINATION

TECHNIC'ELEC 58

SARL au capital de 120 000 euros
Siège social
31 Boulevard du Pré Plantin - 58000 Nevers
RCS Nevers 398 711 283

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22.06.2018 :

Monsieur Dominique SALEM, 14B rue du 19 mars 1962 - 58000 CHALLUY est remplacé par Monsieur Philippe ROBERT, 17 rue d'Artois - 21121 FONTAINE LES DIJON,

nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La SELARL CPB AUDIT, Dragne - 58370 VILLAPOURCON est remplacée par Madame Marie-Bernadette ROPARS, les Tenains - 89170 SAINT-FARGEAU nommée en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Mention sera faite au RCS : NEVERS.

Pour avis.

AL583822494

DETERGENCE INDUSTRIELLE FRANCAISE - DIF

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social
Rue de Villechaud - ZI du Tremblat
58200 Cosne Cours sur Loire
302 555 222 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 5 septembre 2018, l'associée unique a nommé la société PSAI DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 4320 euros, dont le siège social est 815 C, Chemin du Razas - Z.I. Les Plaines à MALATAVERNE (26780), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 537 904 088, représentée par Monsieur Jérôme COUILLAUD, en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jérôme COUILLAUD, démissionnaire, pour une durée illimitée à compter du 5 septembre 2018.

POUR AVIS

Le Président

AL583822495

→ TRANSFERT DE SIÈGE

SASU LES CRECHES DE MELUSINE

Capital social : 5 000 euros
Locaterie Boudot – 58380 Lucenay-lès-Aix
RCS de Nevers 812123628

Transfert de siège social

Le 10/09/2018, L AGE , à décider de transferer le siège social au : ZA Les Jalfrettes 03500 Saint Pourcain sur Sioules, à compter du 10/09/2018. Modification au RCS de Cusset

AL583822388

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

BOURGOGNE FORMATION INCENDIE B.F.I.

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social
Marigny sur Yonne (Nièvre)
Rue Bernet
RCS Nevers : 477 803 357**

Décision : Assemblée Générale du 12/09/2018 (à compter du 01/09/2018)
TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
Ancienne mention :
MARIGNY SUR YONNE (Nièvre), Rue Bernet
Nouvelle mention :
NEVERS (Nièvre) – 19, rue Edmé Laborde.
Pour avis

AL583822389

SARL PIZZERIA ITALIA

**SARL au capital de 8 000 euros
Siège social
19 rue de Vertpré 58000 Nevers
441 865 508 RCS Nevers**

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 04/09/2018, les associés ont décidé :
- de transférer le siège social du «19 rue de Vertpré 58000 NEVERS» au «83 bld Camille Dagonneau 58640 VARENNES-VAUZELLES», avec effet rétroactif au 31 mai 2016, et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL583822500

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL
Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 11 septembre 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :
Monsieur Raymond Maurice QUILLARD, retraité, et Madame Nicole Marie Renée BARAGE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SAUVIGNY-LES-BOIS (58160) 2 impasse des Lauriers, La Turlurette.
Monsieur est né à PREPORCHE (58360) le 6 octobre 1939,
Madame est née à IMPHY (58160) le 10 décembre 1944.
Mariés à la mairie d'IMPHY (58160) le 12 septembre 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur et Madame sont de nationalité française.
Les époux ont convenu à titre de convention de mariage, conformément aux dispositions des articles 1520, 1524 et 1525 du Code civil, qu'en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un d'eux, et seulement dans ce cas, tous les biens meubles et immeubles qui composeront ladite communauté sans exception, appartiendront en pleine propriété au survivant, sans que les héritiers ou représentants du prédécédé puissent prétendre avoir droit, à la reprise des apports et capitaux entrés du chef de celui-ci dans la communauté. En profitant du bénéfice de cette stipulation qui s'appliquera qu'il existe ou non des enfants du mariage, l'époux survivant sera seul tenu d'acquitter les dettes et charges de la communauté.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire.

AL583822385

MODIFICATION DE STATUTS

M.R.C
L'associé unique a décidé, le 10.9.2018, a décidé de transformer la société M.R.C, EURL au capital de 100€, 2 route de Suilly La Tour, Champcelee, 58150 Suilly La Tour, 838 346 484 RCS Nevers en SARL sans la création d'un être moral nouveau, au 15.9.2018. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés. Gérance : Mme DA CONCEICAO Aurélie, 90 rue saint Symphorien, 58150 Suilly La Tour, Mr BOOM Nicolas, 29 route de Jussy, 18140 Saint Léger Le Petit. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Nevers

AL583822497

MAISON DE SANTE DU PAYS CHARITOIS

**41 avenue du Champ du Seigneur
58400 La Charité sur Loire
R.C.S. Nevers 328 812 565**

Décision du 19.06.2018
Anciennes mentions :
Capital social : 182,94 euros
Siège social : 41 avenue du Champ du Seigneur 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Nouvelles mentions :
Capital social : Capital variable de 100 euros. Montant minium : 100 euros.
Siège social : 17 Bis rue de la Violette 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Gérants : M. Sébastien BAUDAT demeurant 4 route de la Forêt, Le Chazeau 58400 CHAULGNES et M. Robin COUTURIER demeurant 15 rue Prieuré 18140 HERRY.
Pour avis.

AL583822380

DDPI

**S.A.R.L au capital de 1000 €
3, rue Porte Randan,
58500 Clamecy**

MODIFICATION
Par acte sous seing privé en date du 30 août 2019 l'entreprise unipersonelle DDPI à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège a été déplacé à Clamecy, 19, chemin de la côte d'or, a nommé Madame Cécile Durand comme gérante jusqu'au terme du premier exercice le 30 juin 2019.
Pour avis et mention
Madame Cécile Durand, gérante

AL583822492

CESSION

CESSION
Suivant acte ssp en date à IMPHY (58) du 11/09/2018, enregistré au Service de la Publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1, le 11/09/2018, dossier 2018 18993, référence 2018 A 01126.
Monsieur Sylvain FABRE demeurant 20 Route du Plan d'Eau 58160 CHEVENON immatriculé au RCS de NEVERS sous le n°477 624 860,
A CEDE A :
la «PHARMACIE FABRE», SELARL de Pharmacien d'Officine au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 21 avenue Jean Jaurès 58160 IMPHY, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°837 745 777, représentée par le gérant Monsieur Sylvain FABRE, un fonds de commerce d'officine de pharmacie, sis et exploité sous l'enseigne «PHARMACIE FABRE» 21 avenue Jean Jaurès 58160 IMPHY, moyennant le prix de 1 400 000 euros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 11/09/2018.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au domicile de Monsieur Sylvain FABRE fixé 20 Route du Plan d'eau 58160 CHEVENON.

AL583822493

CESSION
Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS du 04/09/2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 06/09/2018, Dossier 2018 18653 référence 2018 A 01110, la société AU RELAIS NIVERNAIS, SARL au capital de 8 000 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 85, Faubourg du Grand Mouësse, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 523 157 311 a cédé à la société AGELANDRE SARL, SARL au capital de 8 000 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 85, Faubourg du Grand Mouësse, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 440 114 189, un fonds de commerce d'hôtel connu sous l'enseigne «AU RELAIS NIVERNAIS» sis et exploité à NEVERS (58) – 85, Faubourg du Grand Mouësse, moyennant le prix de 110 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 01/07/2018.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL583822498

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CREA'STYLE
AVIS DE MODIFICATION DE LA GERANCE
Aux termes d'une assemblée générale en date du 11 avril 2018, les associés de la société dénommée CREA'STYLE, société civile immobilière, au capital de 1.000,00 EUR , dont le siège est à DOMPIERRE SUR NIEVRE (58350), Le Bourg , immatriculée au RCS de NEVERS (58000), sous le numéro SIREN 518811393, ont pris acte de la démission de Madame Martine BAILLY, de ses fonctions de gérante, et ont agréé, à compter du 11 avril 2018, Madame Aurélie BAILLY, demeurant à SAINTE COLOMBE DES BOIS (58220), lieu-dit Champdoux, comme gérante de la société.

AL583822382

KILIC PERE ET FILS

**SCI au capital de 9 000 €
Siège social
10 rue du Maréchal Lyautey,
58000 Nevers
822 136 685 RCS de Nevers**

L'AGE du 02/08/2018 a nommé en qualité de gérant M. KILIC Bunyamin, demeurant 10 rue du Maréchal Lyautey, 58000 Nevers en remplacement de M. KILIC Nizamettin, à compter du même jour.
Modification au RCS de Nevers

AL583822491

FIN DE LOCATION GÉRANCE
La location-gérance du fonds de commerce de pizzeria et préparation de plats à emporter, sis et exploité 19, rue de Vertpré 58000 NEVERS, consentie par acte sous seing privé en date du 05/04/2002 à NEVERS par Madame Catherine GRASSO, propriétaire dudit fonds, demeurant 19 rue de Vertpré 58000 NEVERS, au profit de la SARL PIZZERIA ITALIA, au capital de 8 000 euros, dont le siège est situé 83 bld Camille Dagonneau 58640 VARENNES VAUZELLES, immatriculée au RCS sous le numéro 441 865 508, a pris fin à la date du 31 mai 2016.
Pour avis

AL583822499

GARAGE TENAILLES AUTO - G.T.A.

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 462 600 €
Siège Social
RN 7 - 58640 Varennes-Vauzelles
391 574 191 RCS Nevers**

Aux termes de ses décisions du 07/09/2018, l'Associée Unique a décidé de nommer Mr Rodolphe VINCENT dt à NEVERS (58) – 23, rue Adam Billault en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du même jour en remplacement de Mr Jean-Pierre TENAILLES, démissionnaire.

AL583822502

MENUISERIE RETIF

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social
41, Rue du Château Gaillard
58150 Pouilly sur Loire
804 051 340 RCS Nevers**

Aux termes d'un acte ssp du 03/09/2018, les associés ont décidé de nommer Mr Hugues RETIF dt à URZY (58) – 158, rue du Moulin du Greux en qualité de co-gérant pour une durée illimitée à compter du 01/09/2018 en remplacement de Mr Noël RETIF, démissionnaire.

AL583822503

SCI LE GRAND CHAMP

**Société Civile Immobilière
au capital de 213 400 €
Siège Social
RN 7 - 58640 Varennes-Vauzelles
429 912 793 RCS Nevers**

Aux termes d'un acte ssp du 07/09/2018, les associés ont décidé de nommer Mr Rodolphe VINCENT dt à NEVERS (58) – 23, rue Adam Billault en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du même jour en remplacement de Mr Jean-Pierre TENAILLES, démissionnaire.

AL583822504

NON DISSOLUTION

AU FIL DES SAISONS SERVICES

**EURL au capital de 5000 €
Siège social : 27 chemin du Vieux Vauzelles,
58640 Varennes-Vauzelles
528 047 673 RCS de Nevers**

Par une décision du 29/06/2018, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Nevers.

AL583822387

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI VAILLANT 26 LA PLAINE

**Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 120 000 €
Siège Social
8, Lieudit Saint-Baudière – 58180 Marzy
528 501 018 RCS Nevers**

Aux termes d'un assp du 24/08/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2018 et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.
Mr Dominique VAILLANT dt à MARZY (58) – 8, Lieudit Saint Baudière a été nommé liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL583822383

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche**

AUBERGE DE GACOGNE

**SARL en liquidation amiable
au capital de 5 000 euros
Siège social : Le Bourg 58140 Gacogne
Siège de la liquidation
Le Bourg - 58140 Gacogne
RCS Nevers 820 825 685**

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
Selon AGE du 28.08.18, les associés ont :
- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 18/07/18 ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation après avoir constaté qu'il y a lieu à répartition d'un boni de liquidation.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,

AL583822384

TOME III

**Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 30 489.8 €
Siège social
10 bis rue Vauban 58000 Nevers (Nièvre)
411 761 000 RCS Nevers**

L'AGE du 31/08/2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2018 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires, a nommé comme liquidateur M. Pascal SOULIER, demeurant à TRESNAY (Nièvre) Alligny Domaines des Sagets, a fixé le siège de la liquidation au siège social à NEVERS (Nièvre) 10 bis rue Vauban. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur

AL583822392

CPEDERF

**SARL au capital de 7 622.45 euros
7 Marré 58700 Lurcy le Bourg
R.C.S. Nevers 328 763 479**

Assemblée Générale Extraordinaire du 02/08/2018 :
Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Liquidateur : M. David BANCROFT dt 7 Marré 58700 LURCY-LE-BOURG, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur 7 Marré 58700 LURCY-LE-BOURG.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.
La Gérance

AL583822496

EARL DES GRANDS CHAMPS

**Chevannes – 58270 Billy Chevannes
Société civile en liquidation
au capital de 68 000 €
RCS Nevers – 342.326.832**

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2018, la collectivité des associés de l'EARL des Grands Champs a décidé la dissolution de la société à compter du 31 août 2018.
Elle a nommé en qualité de liquidateurs M. et Mme GAUTHIER Denis et Madeleine et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL des Grands Champs en liquidation – Chevannes – 58270 Billy Chevannes, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis. Les liquidateurs

AL583822505

EARL DU DOMAINE DE CHEVANNES

**Les Grands Champs – 58270 Billy Chevannes
Société civile en liquidation
au capital de 101 670 €
RCS Nevers – 489.999.508**

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2018, la collectivité des associés de l'EARL des Grands Champs a décidé la dissolution de la société à compter du 31 août 2018.
Elle a nommé en qualité de liquidateurs M. et Mme GAUTHIER Denis et Madeleine et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL du Domaine de Chevannes en liquidation – Les Grands Champs – 58270 Billy Chevannes, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis. Les liquidateurs

AL583822506

AVIS DE CONSTITUTION

CONSTITUTIONS
Par acte SSP en date à LA CHARITE SUR LOIRE du 11/09/2018 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : OVIDE
FORME : SNC OBJET : la création, l'acquisition, la propriété, l'exploitation, la location et la vente de fonds de commerce de CAFE - BAR - HOTEL - RESTAURANT – VENTE DE TABACS - BRASSERIE – SNACK - JEUX – PRESSE - JOURNAUX - BIMBELOTERIE ET CONFISERIE SIEGE SOCIAL : LA CHARITE SUR LOIRE (58400) – 67 rue Camille Barrère CAPITAL : 1500 € divisé en 150 parts de 10 € chacune DUREE : 60 ans ASSOCIES EN NOM- Mr Denis BOULEAU- Mme Joëlle BOULEAU née URDIALES demeurant ensemble à LA RICHE (37520) – 23 Levée de la Loire – Appartement 62 Résidence Saint Cosme GERANCE : Mr BOULEAU associé a été nommé en qualité de Gérant pour une durée illimitée. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL583822390

**SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 Moulins**

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT-BENIN-D'AZY du 08/08/2018, il a été constitué une société civile immobilière dénommée «SCI DES DOCTEURS ROBISSON ET THIEBOT» présentant les caractéristiques suivantes :
Siège social : 3 Rue des Brosses, 58270 SAINT-BENIN-D'AZY
Objet social : L'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un bâtiment à usage professionnel et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société/ L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel / La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ou dont elle aura la jouissance,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.
Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Anaïs ROBISSON et Rémi THIEBOT demeurant ensemble 42 Rue des Acacias, 58000 SAINT-ELOI Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales, requis dans tous les cas. Immatriculation de la Société au R.C.S. de NEVERS.

AL583822379

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte SSP en date du 11/09/2018, il a été constitué la société suivante :
Forme : Société civile immobilière.
Dénomination : SCI 3P.
Siège social : 11, Chemin de la Cour Blaud 58400 TRONSANGES.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérant : Philippe POMMIER, demeurant 11, Chemin de la Cour Blaud 58400 TRONSANGES, Benoit POMMIER, demeurant 2, Chemin des Sèvres 58400 TRONSANGES.
Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL583822386

VALENTIN PLANCHON
Acte sous seing privé en date à NEVERS du 12/09/2018:
Constitution d'une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : VALENTIN PLANCHON
Siège social : 10 Rue Porte Randan 58500 CLAMECY
Objet social: Achat, vente de café, thé, chocolat et plus généralement, de toutes boissons non alcoolisées à consommer sur place ou à emporter ou de manière sédentaire; Torréfaction de café; Salon de thé; Achat, vente de pâtisseries, viennoiseries, biscuits à consommer
sur place ou à emporter ; de produits alimentaires, de tous produits (livres…) en rapport avec cette activité ; de produits artisanaux et régionaux; Organisation de tous types d'évènements : expositions, réunions, réceptions, séminaires se rattachant à cet objet;
Location de salles ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Valentin PLANCHON, dt 10 Rue Porte Randan 58500 CLAMECY
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis La Gérance.

AL583822391

Notaires

AVIS DE CONSTITUTION
Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse, le QUATORZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : «SCI MOSSÉ».
Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 €).
Siège social : MARZY (Nièvre), 3 rue de la Chaume des Drus.
Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire :
Monsieur Benjamin GIRARD-DEVILLE-CHAIZE : la somme de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,00 €)
Madame Margault MICHEL : la somme de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,00 €)
Gérance :
Monsieur Benjamin GIRARD-DEVILLE-CHAIZE, demeurant a MARZY (NIEVRE), 3 rue de la chaume des drus.
Immatriculation : RCS DE NEVERS
Cession de parts sociales - Agrément :
Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL583822501

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 6 mars 2011, Monsieur Jean MIQUELAT, retraité, demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000) 6, route de Chevannes, veuf de Madame Etiennette Marie RIEUTORT et non remarié, Né à PARIS (75014) le 8 juin 1925, décédé à AUXERRE (89000) le 16 juin 2018.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 3 septembre 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380) 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter de la date du 07 septembre 2018.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893822480

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 7 décembre 2015, Monsieur Alain BOUILLOT a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Cécile BALASTRE. Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «ETASSE et associés, notaires», titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PARIS (17ème) 6 Rue Biot, le 12 septembre 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Cécile BALASTRE, notaire à PARIS (75017), référence CRPCEN : 75073, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893822490

SUCCESSION
Madame Monique Lucienne PETIT, en son vivant demeurant à AUXERRE (89000), 85 avenue Saint-Georges, née à (51300) VITRY-LE-FRANÇOIS le 28/10/1935, décédée le 09/03/2018, a, par testament, consenti un legs universel, ainsi constaté conformément à l'article 1007 du code civil.
Oppositions à cette constatation seront reçues auprès de Me Xavier SOUDÉ, notaire à PARIS (75001), 10 rue de Castiglione, en charge du règlement de la succession

AL893822493

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

TRANSFERT DE SIÈGE

MONT BLANC INVESTISSEMENT

SARL au capital de 15 000 euros
Siège social
8 bis avenue Thiers 77000 Melun
515198091 RCS Melun

Le 21/07/18, les associés ont décidé de transférer le siège social au 20 rue du professeur RAMON 89140 CUY; Objet: LOCATION LOGEMENTS Gérance: Jean-Yves CHEVREAU, 20 rue du professeur RAMON 89140 CUY

Radiation au RCS de MELUN Inscription au RCS de Sens

AL893822350

ADIMMOS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20.000,00 euros
Siège social
535, boulevard de la Guillaumée
89OOO Saint Georges sur Baulche
R.C.S. Auxerre 814 556 635

Suivont décision extroordinoire des associés du 01 septembre 2018, l'assemblée générale prend acte gue le siège social est transféré, ou 15 bis, rue du Châteou - 89OOO SAINT GEORGES SUR BAULCHE, ò compter du 1er septembre 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Menlion sera faite ou RCS d'Auxerre.

Pour avis
La Gérance

AL893822398

ALB

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social
15 promenade des Champs Plaisants
89100 SENS
824 259 659 R.C.S. Sens

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2018, l'actionnaire unique a transféré le siège social qui était 15 promenade des Champs Plaisants 89100 SENS, au 7 chemin de la Grande ruelle, 89100 ROSOY, et ce à compter du 1er septembre 2018. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

Pour avis, la gérance.

AL893822499

ROGÉLEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 4 Le Sansot
89630 Quarré les Tombes
RCS Auxerre 814 769 451

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 4 Le Sansot, 89630 QUARRE LES TOMBES au 24 route de Brassy - Le Bourg 58140 MARIGNY L'EGLISE à compter du 1er septembre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre sous le numéro 814 769 451 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre

du commerce et des sociétés de Nevers.

Gérance : Monsieur Nicolas ROGE, demeurant 24 route de Brassy, Le Bourg 58140 MARIGNY L'EGLISE

Pour avis
La Gérance

AL893822500

MODIFICATION DE CAPITAL

PHARMACIE NOUVELLE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 45 300 euros
Siège social Les Portes de Bourgogne
89100 Sens
499 394 492 RCS Sens

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5/09/2018 a décidé d'augmenter le montant du capital social de 45 300 € à 105 300 € par voie d'émission de 600 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 100 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis et mention.

AL893822402

CERFRANCE YONNE

SARL CHARMELIEU

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000,00 euros
Siège social
Charmelieu – Puits de Courson
89800 Saint Cyr les Colons
RCS Auxerre 491 653 234

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 16 août 2018, les associés ont décidé d'augmenter le capital social pour le fixer à 400 000 euros par l'incorporation de bénéfices approuvés à hauteur de 360 000 euros.

Ancienne mention « capital social fixé à 40 000 euros »

Nouvelle mention « capital social fixé à 400 000 euros »

Pour insertion, la gérance.

AL893822469

SARL ATELIER DE SOUS-TRAITANCE GENERALE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
10, avenue Compagnie F. Moreau
89500 Villeneuve sur Yonne
414 201 822 RCS Sens

1°) La réduction du capital social de 7 622,45 euros à 3 964.85 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 13 juillet 2018 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 27août 2018.

2°) L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 30 juin 2018 a décidé d'augmenter le capital social de 6 035.15 euros par l'incorporation directe de réserves au capital simultanément à la réduction de capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7 622,45 euros) divisé en 500 parts de 15.24 € chacune.
Nouvelle mention :

Le capital social fixé à dix mille euros (10 000 euros) divisé en 260 parts.

AL893822505

ADDITIF

THOMAS JÉRUSALEM AVOCAT

Avocat aux barreaux de Dijon et Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme :** société civile immobilière
- **Dénomination :** DES VIOLETTES
- **Siège social :** 25 rue haute 89160 VILLIERS LES HAUTS
- **Objet :** acquisition, détention, vente de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis
- **Durée :** 99 années
- **Capital :** 99 euros apporté en numéraire
- **Gérance :** Francine PETIT demeurant 25 rue haute 89160 VILLIERS LES HAUTS et Patrice PETIT demeurant 25 rue haute 89160 VILLIERS LES HAUTS
- **Cession de parts :** agrément préalable obligatoire après notification du projet de cession aux associés en cas de cession auprès de tiers
- **Immatriculation :** RCS d'AUXERRE

AL893822441

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE TREIGNY

Avis de mise à l'enquête
publique préalable
à l'aliénation du chemin rural n° 127
dit de la Morvanderie

Par arrêté en date du 14 septembre 2018, le Maire de la commune de TREIGNY informe qu'une enquête publique est ouverte du 6 octobre 2018 à 10 h au 23 octobre 2018 à 16 h 30, relative au projet d'aliénation du chemin rural n° 127 dit de la Morvanderie. Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie, consultable dès le 6 octobre 2018 à 10 h, ainsi que les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, jusqu'au 23 octobre 2018 à 16 h 30, pour que le public puisse en prendre connaissance et formuler, le cas échéant, ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les personnes ne pouvant pas se déplacer pourront adresser un courrier à M. Michel Breuillé, qui a été désigné commissaire enquêteur, à la mairie TREIGNY. IL se tiendra à la disposition du public en mairie le samedi 6 octobre de 10 h à 12 h et le mardi 23 octobre de 14 h 30 à 16 h 30.

AL893822502

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 14 septembre 2018, concernant l'EURL FOUREAU MULTI-SERVICES, il fallait lire aux termes d'un ASSP en date du 12 septembre 2018 et non du 10 septembre 2018 et Concernant le siège social, il fallait lire 3 Rue du Hangar et non 3 bis Rue du Hangar.

AL893822488

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale parue le 29/06/2018 concernant la SCP « Laboratoire agrée Analyses médicales central associés B. Savie – P. Vincent », il convient de lire : au siège social et non au domicile du liquidateur

AL893822491

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DEL'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEAUVILLIERS – terre, pré, bâtiments d'habitation et d'exploitation – bail SAFER en cours

45 ha 14 a 55 ca - Du moulin: C-2 - Sully: C-1- Champ chatrane: C-158 - Champs d avril: C-169-170-172 - Champs du rup: C-160-162-163-164 - Goulot de roche: C-37 - La fourtelle: C-187-189-190-191-242- La grande mouille: C-178-179-181-182-183-184-185-186 - La soue: C-38-39-40 - Le creux ves: A-126 - Le pre de devant: C-204-205 - Les comes: C-47-48-49-50-51 - Les froids mirats: C-41-42-43-44-45-46 - Les roles: C-173-176-177 - Moingenot: C-52-57 - Sully: C-12-13-250-252-254

BUSSIERES – pré - bail SAFER en cours

1 ha 55 a 20 ca - Le closeau: D-81 - Pres mauvais: D-114

LICHERES-PRES-AIGREMONT - bois-taillis et lande

2 ha 88 a 84 ca - La vallee des aubepins: B-137 - La vallee des vignes: B-437 - Le bas du cota de la fonta: A-577-601 - Le cota de la fontaine: ZL-67[1177] - Le cota fafignon: A-915-942 - Le noyer chaudron: A-1054

- Les crous a coulisse: ZL-9 - Les mechants pres: ZL-14-56[122] - Les sept sovillats: B-615

MELISEY - bois-taillis et terre - bien non délimité

5 ha 53 a 51 ca - Le cotat de la brosse: D-1286[33](B)-1287[33](B)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 8 octobre 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893822512

MODIFICATION DE STATUTS

ABJ

SASU au capital de 4 000 euros
Siège social
1 Bis impasse de La Madeleine
89000 Auxerre
833 153 125 RCS Auxerre

L'AGE du 07/09/2018, a décidé d'étendre l'objet social à: Electricité courant fort, courant faible et installation de caméra de surveillance, commerce de gros et de détail, import, export et vente de tous produits non réglementés

Dépôt au RCS de Auxerre.

AL893822451

AGENCE DU VIEUX PONT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 €
Siège Social
7 Place Eugène Petit
89140 Pont sur Yonne
518 094 297 RCS de Sens

Changement de dénomination sociale

L'AGE du 12/09/2018 a décidé de changer la dénomination sociale au 12/09/2018 de la façon suivante :

Ancienne dénomination sociale : AGENCE DU VIEUX PONT

Nouvelle dénomination sociale : BIEN CHEZ VOUS

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt au RCS Sens.

La gérance.

AL893822458

GFA DE CHARMELIEU

Groupement Foncier Agricole
au capital de 602 700 €
Ferme de Charmelieu
89800 Saint Cyr les Colons
429 927 353 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2018, la collectivité des associés a :

- Nommé aux fonctions de gérant, à compter du 7 septembre2018, pour une durée non limitée M. Philippe THIBAULT demeurant à SAINT-CYR-LES-COLONS (Yonne), 8 chemin des Fossés.

- Décidé de transférer le siège social de la société à CHABLIS (Yonne), 4 rue de l'Hôpital. La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis, la gérance.

AL893822470

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE DE FONTENOY

GFA au capital de 645 469,14 €
Maulnes - 89740 Cruzy le Châtel
328 907 373 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2018, la collectivité des associés a :

- Nommé aux fonctions de gérant, à compter du 7 septembre 2018, pour une durée non limitée : Mme Nicole GIROUX épouse THIBAULT, demeurant à CHABLIS (Yonne), 4 rue de l'Hôpital et M. Philippe THIBAULT, demeurant à SAINT CYR-LES-COLONS (Yonne), 8 chemin des Fossés.

- Décidé de transférer le siège social de la société à CHABLIS (Yonne), 4 rue de l'Hôpital. La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe de tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis, la gérance.

AL893822471

GFA DES GRANDS VENTS

Groupement Foncier Agricole
au capital de 88 500 €
Charmelieu - 89800 Saint-Cyr-Les-Colons
323 402 164 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2018, la collectivité des associés a :

- Nommé aux fonctions de gérants, à compter du 7 septembre 2018, M. Philippe THIBAULT, demeurant à SAINT-CYR-LES-COLONS (Yonne), 8 chemin des Fossés, et M. Daniel THIBAULT demeurant à CHABLIS (Yonne), 4 rue de l'Hôpital.

- Décidé de transférer le siège social de la société à CHABLIS (Yonne), 4 rue de l'Hôpital. La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis, la gérance.

AL893822472

S.J.B. Société d'Avocats

MULTIDIS

Société civile de moyens
au capital de 457.35 euros
Siège social
33 Rue de la Porte Percy 89300 Joigny
429 608 441 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 juillet 2018 a :

1°) autorisé le retrait de trois associés et constaté la réduction du capital social de 457.35 euros à 365.88 euros par rachat et annulation de 3 parts sociales, à effet du 31 juillet 2018, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital est fixé à 457.35 euros divisé en 15 parts sociales de 30,49 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital est fixé à 365.88 euros divisé en 12 parts sociales de 30,49 euros chacune.

2°) réitéré la démission de Madame Delphine MALCOIFFE de ses fonctions de cogérante à effet du 31 juillet 2018 et nommé Monsieur Stéphane DURDAN, demeurant 5 Route de Joigny Le Grand Longueron 89300 CHAMPLAY en qualité de cogérant à effet du 1er août 2018.

3°) pris acte de la démission de Monsieur Gérard GERMOND de ses fonctions de co-gérant à effet du 31 juillet 2018 et nommé Monsieur Frédéric ROMIEU, demeurant 6 Rue du Maillet d'Or 89300 JOIGNY en qualité de co-gérant à effet du 1er août 2018.

Pour avis

AL893822475

DOMAINE PAGNIER

EARL au capital de 20 000 €
2 avenue Sébastien Rigout - 89700 Béru
752 878 827 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2018 a :

- nommé Mme Isabelle PERRIN-PAGNIER aux fonctions de gérant.

- transformé l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Viticole.

- augmenté le capital social de 16 700 €, ce qui a pour effet de le porter à 36 700 €. A compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : DOMAINE PAGNIER.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 36 700 €.

Siège social : 2 avenue Sébastien Rigout - 89700 Béru.

Durée : Jusqu'au 23 juillet 2111.

Gérants : M. Jean-Pierre PAGNIER et Mme Isabelle PERRIN-PAGNIER demeurant ensemble à BÉRU (Yonne), 2 avenue Sébastien Rigout.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas. Pour avis, la gérance.

AL893822487

TRANSPORT COLIS EXPRESS 89

Société coopérative à responsabilité limitée
au capital de 3.840 €
Siège social : 28 Chemin de la Chapelle
Parc Technologique de la Chapelle
89470 MONETEAU
RCS Auxerre 447 514 217

Par ordonnance du 5 septembre 2018, rendue par le Tribunal de Commerce d'Auxerre, il a été mis un terme au mandat d'Administrateur Provisoire de la société TCE 89 de Monsieur Thierry VANDENBROUCQUE, sis 29 rue Louis de Broglie à DIJON(21000)

AL893822494

SAS DOS REIS

Au capital de 5 000 €
12, rue Blaise Rigault
89140 SERGINE
837 848 415 R.C.S. SENS

L'AGE du 06/09/18 a décidé d'adjoindre à l'objet social les activités de plomberie, électricité, couverture, charpente, pose de carrelages et de revêtements de sols.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL893822495

PA MANAGEMENT

Aux termes d'une décision en date du 8 juin 2018, l'associé unique de PA MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros ayant son siège social 60 Route de la Mothe 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, immatriculée 838517654 RCS SENS, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de courtage, de pension travail pour équidés, d'élevage d'équidés et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. Le Président

AL893822508

AFRIQUE TELECOM

Société anonyme
au capital de 312.012,40 €
Siège social :
7, plaine des Isles
89000 Auxerre
480 305 630 R.C.S. Auxerre

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2018 :

Ancien Administrateur :

TMM CONSULTING sa, dont le mandat est arrivé à expiration.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE

AL893822509

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seings privés en date à AUXERRE (Yonne) du 3 septembre 2018,

enregistré à AUXERRE 1 (Yonne), le 6 Septembre 2018, Dossier 2018 25701, référence 2018 A 02036, La Société VTC 89, Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros Siège social : 2, quai de l'Yonne, 89290 VINCELOTTES 811 874 528 RCS AUXERRE A vendu à La société LA BONNE ROUTE, Société par actions simplifiée au capital de 250 euros Siège social : 6, route de Luchy – Bas d'Auvergne 89110 POILLY SUR THOLON 837 522 598 RCS SENS le fichier clients attaché à l'activité « transports de personnes en véhicule haut de gamme de tourisme avec chauffeur et bagages, transports de colis et de voiture avec plateau remorque» exploité 2, quai de l'Yonne, 89290 VINCELOTTES pour lequel la Société VTC 89 est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 811 874 528 RCS AUXERRE, code 4932Z, SIRET 811 874 528 00011.

L'entrée en jouissance a été fixée au 3 septembre 2018. La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix total de 20 000 €.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège social de la Société LA BONNE ROUTE, mais spécialement pour la réception des oppositions au siège social de la Société S.J.B., Cabinet d'Avocats, 43 Rue du Clos – 89000 AUXERRE.

Pour insertion.

AL893822473

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant ASSP en date à AUXERRE (Yonne) du 3 septembre 2018, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 6 septembre 2018, Dossier 2018 25722, référence 2018 A 02034, la Société CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE JOVINIEN - C.C.T.A.J., Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 65 Bis Avenue Jean Jaurès – 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n°521 443 036 RCS AUXERRE, a vendu à la Société AUTOSECUR JOIGNY, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est 86 Route d'Auxerre – 89380 APPOIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 838 244 515 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de centre de contrôle technique sis 49 Rue des Entrepreneurs – Parc Commercial de la Petite Ile – 89300 JOIGNY pour lequel la Société C.C.T.A.J. est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à titre principal sous le numéro 521 443 036 RCS SENS et à l'INSEE sous le numéro SIREN 521 443 036 00038, code NAF 7120A.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2018. La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 160 000 euros.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 Rue du Clos – 89000 AUXERRE, pour la correspondance.

Pour insertion

AL893822474

SCP «Stéphane DROUET, Notaire» dont le siège est à Migennes (89400) 75 bis avenue Jean Jaurès

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES, le 10 septembre 2018, enregistré à AUXERRE 1, le 12 septembre 2018, dossier 2018 26297, référence 2018 N 01004, a été cédé par :

Monsieur Jean-Luc Fernand Pierre CARTON, divorcé de Madame Patricia Pascale DANIEL, demeurant à MIGENNES (89400), 36 avenue Edouard Branly.

À la Société dénommée LA GAZETTE, Société en nom collectif, au capital de 2.000,00 €, dont le siège est à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017), 55 rue Navier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 531507374,

Un fonds de commerce de CAFE, BAR, TABACS, JEUX, PETITE RESTAURATION, DEPOT DE L'YONNE REPUBLICAINE exploité à MIGENNES (89400), 36 avenue Edouard Branly, connu sous le nom commercial «LE PREBLIN», et pour lequel il est immatriculé au RCS de SENS, sous le numéro 334.598.067,

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQ MILLE EUROS (105.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE SIX CENT NEUF EUROS ET VINGT-CINQ CENTIMES (98.609,25 EUR),

- au matériel pour SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES (6.390,75 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

AL893822492

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant ASSP en date à AUXERRE (Yonne) du 3 septembre 2018, enregistré à AUXERRE (Yonne), le 6 septembre 2018, Dossier 2018 25704, référence 2018 A 02035, La Société CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE DE LA VALLEE DE LA VANNE - C.C.T.A.V.V, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 976.33 euros, Dont le siège social est 65 Bis Avenue Jean Jaurès – 89000 AUXERRE Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n°384 304 788 RCS AUXERRE, a vendu à La Société AUTOSECUR MIGENNES, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est 86 Route d'Auxerre 89380 APPOIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 838 244 507 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de centre de contrôle technique, sis 6 Rue Arago - ZI des Grosses Terres - 89400 Migennes pour lequel il est inscrit à titre d'établissement secondaire au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 384 304 788 RCS SENS et à l'INSEE sous le numéro SIREN 384 304 788 00035, code NAF 7120A. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2018. La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 20 000 euros. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 Rue du Clos – 89000 AUXERRE, pour la correspondance.

Pour insertion

AL893822506

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL CK2M SERVICES

Au capital social de 1 000,00 euros
Siège social
5 rue de Marengo 89000 Auxerre
RCS: 792 267 478 Auxerre

CHANGEMENT DE GERANT

L'Assemblée générale du 15/06/2018 a décidé de nommer Gérant Monsieur MOURAD MAHDAOUI, demeurant 5 RUE DE LA VOIE NEUVE 89800 BEINE en remplacement de Madame MIMOUNA MAHDAOUI. Toutes les démarches ont été faites à cet effet. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AUXERRE.

AL893822477

SCI NOUZEAUX

Société Civile
au capital de 10.670 €
Siège social : 24B rue des Nouzeaux
89370 Champigny sur Yonne
448 889 501 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 3 août 2018, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de co-gérant :

Mme Françoise DERANCHE épouse LE MIGNON, demeurant 1 rue Aristide Briand 92450 Gentilly.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour avis.

AL893822478

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

VDC

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 9 T rue des Lions
89170 Saint Fargeau
840 437 248 RCS Auxerre

Suivant l'AGO du 01/08/2018, M. Claude CHANZY demeurant 12 rue du Pont, CHARMOY (Yonne), a été nommé gérant, en remplacement de M. Virgil GOURAULT, gérant démissionnaire.

Dépôt légal au RCS d'AUXERRE.

Pour avis, la gérance.

AL893822482

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

3B BEATRICE BEAUTE BOURGOGNE

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : 3B BEATRICE BEAUTE BOURGOGNE.

Forme : EURL.

Capital social : 7 500 euros.

Siège social : Centre commercial «Fontaines des Clairions», 89000 Auxerre.

803840842 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 juillet 2018, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL893822468

➜ NON DISSOLUTION

S.J.B. Société d'Avocats

REFERENCE COIFFURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
50 Boulevard Lyautey 89000 Auxerre
391 911 831 RCS Auxerre

PERTE CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 30 JUILLET, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL893822481

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LES QUATRES MERVEILLEUX

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social
36 grande rue 89660 Brosses
528667785 RCS Auxerre

Le 15/08/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. MICHEL VAN HECKE, Rue Brulotte 11 1325 Chaumont-Gistoux, Belgique, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de AUXERRE.

AL893822399

EARL LE COLOMBIER

EARL en liquidation
au capital de 254 830 euros
Siège social : Lieudit le Colombier
Chez M. Pierre-André Perrin
89190 Les Clérimois
431 998 095 RCS Sens
Liquidateur
M. Pierre PERRIN
Le Colombier - 89190 Les Clérimois

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis, un liquidateur.

AL893822479

EXPLOITANTS FORESTIERS

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 3 av. de l'Europe
89400 Migennes
RCS 820 200 228 Sens

L'AGE du 31/12/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2017, nommé liquidateur M HAN Yusuf, 2 RUE LOUIS JOUVET, LOG 46 89400 MIGENNES et fixé le siège de la liquidation au siège social.

Mention au RCS de SENS.

AL893822484

EXPLOITANTS FORESTIERS

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 3 av. de l'Europe
RCS 820 200 228 Sens

L'AGE du 31/12/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 31/12/2017.

Radiation au RCS de SENS.

AL893822485

SARL LA BARONNE

SARL au capital de 65 058 euros
Siège social
2 avenue Sébastien Rigout 89700 Béru
380 915 249 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2018, l'associé unique de la SARL LA BARONNE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er septembre 2018, et sa mise en liquidation amiable.

M. Jean-Pierre PAGNIER demeurant à BÉRU (Yonne), 2 avenue Sébastien Rigout, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 2 avenue Sébastien Rigout – 89700 BÉRU.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL893822486

SARL APPOIGNY CHAUFFAGE MARCEAUX

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social
14, Route de Paris 89380 Appoigny
352 695 027 RCS Auxerre

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant PV du 23.07.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Madame Corinne MARCEAUX née GUET demeurant 14, Route de Paris 89380 APPOIGNY, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL893822497

DISTRILASER-NORD

Société Par Actions Simplifiée
en liquidation
au capital de 2500 euros
Siège social : 17 route de Voulx
89100 Saint-Martin-du-Tertre (Yonne)
830 513 735 RCS Sens

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 3 août 2018, l'assemblée a décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 3 août 2018 suivi de sa mise en liquidation, désigné en qualité de liquidateur Monsieur Julien FLEURY, demeurant à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (89100) 17 route de Voulx, conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif, fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (89100) 17 route de Voulx. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le représentant légal.

AL893822498

FRAICHEUR DU PLAT D'ETAIN

SARL au capital de 500 Euros
13 rue du plat d etain,
89100 Sens
798963799 R.C.S. Sens

Par décision des Associés en date du 27/07/2018 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur SEN ORHAN 16 RUE MICHELLE LECLERC, 89100 SENS, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Sens

AL893822503

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10 septembre 2018 à SAINTE HELENE DU LAC, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination sociale : LE REFUGE

Siège social : 32 rue du Colombier, 89450 SAINT PERE

Objet social : L'activité de gîte

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : M. DERIVAZ Christian, 32 rue du Colombier, 89450 SAINT PERE

Pour avis

La Gérance

AL893822466

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»
dont le siège est à MIGENNES (89400)
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, le 11 septembre 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : JVDL.

Le siège social est fixé à : CHAMPLOST (89210) , 13 rue du Bailly, Boudernault.

La société est constituée pour une durée de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Denis LECAMUS, demeurant à CHAMPLOST (89210), 13 rue du Bailly, Boudernault.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

Le notaire.

AL893822476

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à TANLAY (Yonne) du 6 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société interprofessionnelle de soins ambulatoires Dénomination sociale : SISA MEDICALE DE TANLAY Siège social : 1 Rue Haute des Fossés, 89430 TANLAY Objet social : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités : de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin, d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique, de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : variable Gérance : Madame Lucile WACHE, demeurant 13 bis Rue des Montots – 89430 COMMISSEY et Madame Aurélie ROBERT, demeurant 6 Allée des Erables – 89430 SAINT VINNEMER Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL893822489

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 septembre 2018, à Charny Orée de Puisaye.

Dénomination : MELODY AT NIGHT.

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 10 Le Champ au Loup, GRANDCHAMP, 89120 Charny oree de puisaye.

Objet : Soutien technique aux spectacles vivants.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur YOHANN AMSELLEM, demeurant 10 Le Champ au Loup, GRANDCHAMP, 89120 Charny oree de puisaye

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

AL893822496

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée AMDS au capital de 15 100 euros, le siège social est fixé 17 Route de Tonnerre 89600 GERMIGNY, ayant pour objet : mécano-soudure, mécanique générale, maintenance industrielle, mécanique automobile. La gérance est assurée par M. Avelino Manuel DE SA DE CASTRO, demeurant 17 Route de Tonnerre 89600 GERMIGNY. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis.

La Gérance

AL893822501

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 septembre 2018 à HERY, il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : MES CAILLOUX D'AU

Forme : Société à par actions simplifiée.

Objet : Marchand de biens immobiliers.

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 8 rue Philipponne - 89550 HERY.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : M. Ludovic MOCQUERY demeurant 8 rue Philipponne - 89550 HERY. **Directeur général :** Mme Agnès IOAN épouse MOCQUERY demeurant 8 rue Philipponne - 89550 HERY.

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cessions d'actions : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément d'une assemblée générale extraordinaire.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, le Président.

AL893822504

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Notaires

Me Aurélien LEOMENT
Notaire
12 rue de l'Eglise 36210 Chabris
Téléphone : 02 54 40 01 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me LEOMENT, notaire à CHABRIS (36210) le 14 septembre 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI KIPSHER

Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Siège social : MALIGNY (89800) 29 grande rue.

Capital : 180 000,00 euros variable dans la limite d'un capital plancher de 18 000,00 euros et d'un capital plafond de 500 000,00 euros.

Gérance : M. Fabien Jean Loïc REMONDET, né à DIJON (21000) le 19 août 1968, de nationalité française, demeurant à MALIGNY (89800) 29 grande rue, époux contractuellement séparé de biens de Madame Nathalie Isabelle Andrée LE COINTE.

Agrément des cessions de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

Pour avis

Le notaire

AL893822510

bulletin d'**ABONNEMENT**

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Aviculture
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 48 €
☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE



PUY-DE-DÔME (63)

Paroles de jeune

ARTISANAT

En 2017, Thibault Rollin s'installe sur l'exploitation familiale au Cheix-sur-Morge, avec un projet ambitieux : multiplier par 4 la surface en plantes aromatiques, mais surtout, fabriquer sa propre farine avec un moulin authentique à meule de pierre et une vieille variété de blé, le Camp Rémy.



J'aime

- La non récurrence des tâches au travail
- Etre libre de mon emploi du temps pour avoir des activités à côté
- Les activités en nature.

Je n'aime pas

- Perdre mon temps
- Les préjugés sur l'agriculture.

Meunier, ton moulin, ton moulin...

Après son bac scientifique et un début de cursus en filière sportive, c'est finalement vers ses premiers amours que se tourne Thibault Rollin. Céréaliers de père en fils, le jeune rêve de voyager et de découvrir le monde avant de s'installer sur l'exploitation familiale. Le BTS APV (agronomie productions végétales) en poche, il est embauché par le groupe Limagrain, pour effectuer une première mission aux États-Unis. Il fait un arrêt à Angers pour obtenir sa licence pro productions végétales, avant de repartir.

Après avoir goûté au rêve américain, pendant 18 mois, il explore les quatre coins du Globe : Sénégal, Roumanie, Chili… il garde toujours dans un coin de sa tête le rêve qu'il poursuit depuis la 1re : s'installer sur la ferme Rollin. *« Je voulais voir autre chose avant de m'installer.»*



Avec une moyenne de 20 kg par heure, Thibault Rollin transforme le blé Camp Rémy en farine dans son moulin à meule de pierre. © K. Maruel

Lavande fine, menthe et fines herbes

En 2017, c'est le grand retour dans son département natal, au Cheix-sur-Morge, pour s'installer sur le Gaec Rollin.

Céréalière depuis toujours, ancienne productrice de tabac, l'exploitation se lance en 2008 dans la production de plantes aromatiques, en bio. *« Je me suis installé avec une volonté de diversification, en développant les plantes aromatiques, pour pallier les aléas des prix en grandes cultures et du climat. Nous sommes ainsi passés de 5 hectares à 20, à 98% destinés à la distillerie de Saint-Hilaire pour les huiles essentielles et le reste à la Sicarappam. »* Et les plantes, c'est une véritable histoire de famille chez les Rollin : c'est l'oncle de Thibault qui a créé la coopérative il y a plus de 25 ans. Aujourd'hui, les champs de lavande fine, camomille romaine, menthe et bientôt, estragon, s'étalent à perte de vue dans le village du Cheix, en dispersant leurs odeurs de Provence. *« C'est la partie technique des cultures qui m'intéresse le plus.»* Thibault se consacre plutôt aux plantes aromatiques, alors que son père cultive les céréales. *« Nous restons polyvalents, nous ne sommes pas fermés sur un atelier.»*

Moulin alpin authentique

« Dès mon installation, je voulais vraiment mettre en place un moulin à farine. C'était le rêve de mon père depuis tout gamin. » En 2017, le Gaec investit dans un moulin traditionnel et authentique. *« Nous avons opté pour un moulin à meule de pierre, utilisé jusqu'au début du 20e siècle. Nos boulangers partenaires nous ont orientés sur le choix du moulin, pour perpétuer le côté traditionnel. Nous souhaitions privilégier la qualité plutôt que le volume. En conservant le germe du blé, la meule en granite préserve mieux les nutriments. Le blé ne fait qu'un seul passage dans le moulin, donc la farine ne s'oxyde pas et elle est de meilleure qualité. »* Le moins que l'on puisse dire, c'est que le céréalier est vite devenu bon meunier. Côté fournisseur, c'est dans les Alpes que le Gaec Rollin a trouvé son bonheur. *« Un artisan nous l'a livré monté sur place. Nous avons aménagé une partie du hangar et un silo pour stocker le grain. Mélange de bois et de pierre, le moulin a une emprise au sol de 5 m².»*

> *« Dès mon installation, je voulais vraiment mettre en place un moulin à farine. C'était le rêve de mon père depuis tout gamin. »*

Travail avec des boulangers

« Transformer notre blé en farine nous permet d'obtenir une valeur ajoutée et de valoriser le blé à sa juste valeur. » Dans le Puy-de-Dôme, l'activité de meunier permet au GAEC de s'imposer sur des marchés de niche. À terme, si la demande se fait grandissante, *« nous développerons cette activité sur d'autres variétés de blé »*. Le mot d'ordre de Thibault, c'est de ne travailler qu'avec de vieilles variétés pour cultiver des produits anciens. Pour l'heure, ses sachets de farine d'1 kg sont commercialisés en vente directe sur les marchés, mais la majeure partie de la poudre fine approvisionne les boulangeries du secteur. De Gannat à Bourg-Lastic, au total, une dizaine de boulangers pétrissent la farine de Thibault.

Son parcours

- Bac Scientifique
- BTS APV
- Licence Pro productions végétales
- Missions pour Limagrain aux Etats-Unis, en Roumanie, au Chili et au Sénégal
- Installation en 2017 au GAEC Rollin, avec diversification des plantes aromatiques et création d'un moulin à farine.

« Nous avons misé sur des boulangers de qualité, l'un d'eux est Meilleur Ouvrier de France, un autre est Compagnon de France. »

Du grain de blé au pain

Pour que le blé devienne farine, le moulin est simple d'utilisation et automatisé. *« Il suffit d'appuyer sur un bouton et de surveiller l'écartement de la meule et le niveau de chauffe. Notre but serait d'automatiser encore plus pour nous dégager du temps à côté. »* Avec une moyenne de 20 kg de farine par heure, Thibault peut produire jusqu'à 200 kg en une journée de travail. *« Nous produisons la farine à partir d'une variété de blé vieille de 40 ans, le Camp Rémy. »* Peu exigeante et facile à travailler, c'est l'une des rares variétés de blé qui s'utilise pure en boulangerie. Bien équilibrée en gluten, elle permet aux intolérants légers de consommer du pain sans désagrément, pour le plus grand bonheur des clients de Thibault. *« Ce qui est agréable, c'est de voir jusqu'où le produit peut être transformé par le boulanger. »* La farine du Gaec Rollin, c'est la garantie d'un produit frais, riche en nutriments et en minéraux, sans additif, qui conserve tous les arômes du blé. Dans les boulangeries, elle prend la forme de pains spécialement pétris pour la farine Rollin. Les boulangers l'apprécient pour sa finesse et sa facilité de pétrissage, mais surtout pour son goût si particulier…

Karen Maruel

SOMMET
DE L'ÉLEVAGE

Salon n°1 de l'élevage en Europe

2 000 animaux | 1 500 exposants | 95 000 visiteurs



3 | 4 | 5
OCTOBRE
2018

CLERMONT-FERRAND
FRANCE

www.sommet-elevage.fr

Tel. +33 (0)4 73 28 95 10 | info@sommet-elevage.fr